



2017
RAPPORT DE GESTION

MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 2017 marque un tournant dans le développement d'Ymagis.



Les quatre années qui ont suivi notre introduction en Bourse ont été consacrées à déployer la stratégie que nous avons dévoilée à cette occasion : préparer la mutation du groupe dans le contexte de la disparition

programmée de l'activité VPF.

Cette stratégie nous a conduit à mener une politique active de croissance externe et organique, au terme de laquelle nous avons constitué deux grands pôles d'activités orientés, l'un vers les exploitants de cinéma, et l'autre vers les ayants droit, diffuseurs, distributeurs, producteurs et détenteurs de catalogues notamment.

Ymagis s'appuie désormais sur ces deux solides piliers pour assurer sa croissance.

L'année 2017 a été l'occasion de prouver la pertinence de notre stratégie, tournée prioritairement vers l'internationalisation et l'innovation. Le groupe a renforcé sa présence géographique en signant des contrats en Allemagne et en Norvège, en acquérant des activités profitables en Italie, et en créant des coentreprises aux États-Unis ou en Turquie. Par ailleurs, le lancement réussi de notre plateforme EclairPlay de livraison de contenus aux exploitants, le déploiement rapide de la technologie EclairColor en Europe, la mise en service de notre première salle de cinéma premium Sphera à Athènes et le déploiement de notre concept EclairGame de compétitions de jeux vidéo en salles de cinéma, aura témoigné de la capacité des femmes et des hommes d'Ymagis à construire l'avenir du groupe par l'innovation.

Les résultats consacrent également la solidité du groupe qui stabilise son chiffre d'affaires aux alentours de 180 millions d'euros avec une marge opérationnelle de 4,2%, en dépit de la nette réduction de l'activité VPF et de nos efforts accrus de recherche et développement. Les objectifs de notre plan stratégique Perform pour l'année 2017 sont donc atteints, nous nous attacherons à encore faire progresser les résultats de nos différentes activités en 2018, toujours dans un contexte de diminution de l'activité VPF.

Nous abordons 2018 avec optimisme, avec en ligne de mire de prometteurs développements commerciaux au Moyen Orient et en Afrique, la perspective de diffuser plus largement notre standard technologique EclairColor et nos différentes innovations, et enfin le lancement d'une offre de réalité virtuelle dans le but notamment de renforcer notre partenariat avec les exploitants de cinéma.

Notre mission reste la même :

Etre un accélérateur du changement pour apporter les meilleures solutions à nos partenaires.

Notre objectif reste inchangé :

Réussir l'exécution de notre plan Perform.



Jean MIZRAHI
Président-Directeur Général

YMAGIS EN UN CLIN D'ŒIL

LES ORGANES DE DIRECTION DU GROUPE

ATTESTATION DU PRESIDENT

INFORMATIONS ECONOMIQUES

11	Faits marquants de l'exercice
13	Perspectives 2018
15	Evénements postérieurs à la clôture
16	Activités en matière de recherche et développement
17	Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité
19	Evolution des affaires
26	Autres informations requises
27	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques
33	Succursales existantes

INFORMATIONS JURIDIQUES

34	Ajustements en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital
34	Aliénations d'actions
34	Attributions d'actions gratuites
34	Attributions de stock-options
35	Autocontrôle
35	Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique
35	Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal
36	Détenteurs du capital ou des droits de vote
38	Evolution du titre et répartition du capital
39	Franchissement de seuil
39	Dividendes
39	Opérations de rachat d'actions
40	Opérations sur titres réalisées par les dirigeants
40	Participation des salariés au capital de la société
40	Pratiques anticoncurrentielles
40	Prises de participation ou de contrôle
41	Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux
42	Liste des mandats exercés durant l'année par les membres de la direction générale, liste de leurs autres mandats sociaux et fonctions exercées

- 43 Liste des mandats exercés durant l'année par les membres du Conseil d'Administration, liste de leurs autres mandats sociaux et fonctions exercées
- 45 Délégations et autorisations financières conférées au Conseil d'Administration

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

- 46 Informations sur la manière dont les conséquences sociales et environnementales des activités sont prises en compte
- 46 Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse
- 46 Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique, présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone

INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

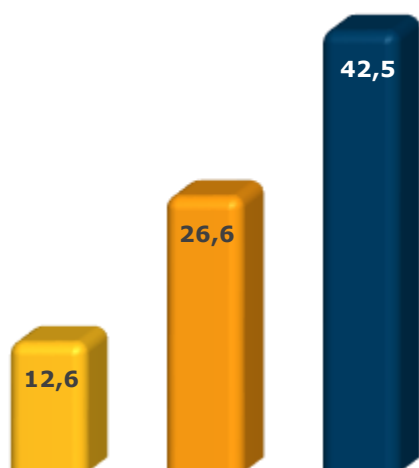
- 50 Comptes consolidés 2017
- 53 NOTE 1 – Principes comptables
- 55 NOTE 2 – Informations sectorielles
- 56 NOTE 3 – Eléments du compte de résultat
- 57 NOTE 4 – Effectifs et avantages au personnel
- 59 NOTE 5 – Immobilisations incorporelles et corporelles
- 63 NOTE 6 – Besoin en fonds de roulement
- 64 NOTE 7 – Provisions et autres passifs courants et non courants
- 65 NOTE 8 – Impôts
- 67 NOTE 9 – Financement
- 70 NOTE 10 – Capital social et résultat par action
- 71 NOTE 11 – Autres informations annexes
- 75 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 83 Comptes annuels d'Ymagis SA
- 85 NOTE 1 – Principes comptables
- 87 NOTE 2 – Evènements de l'exercice
- 87 NOTE 3 – Notes relatives au bilan et au compte de résultat
- 92 NOTE 4 – Engagements financiers et autres informations
- 94 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

YMAGIS EN UN CLIN D'ŒIL

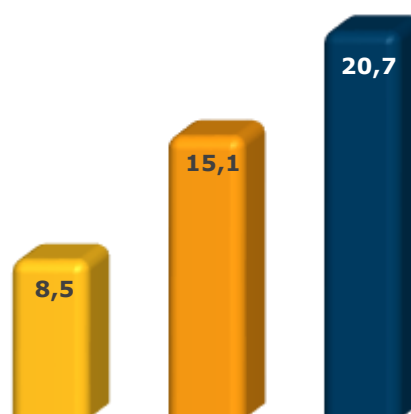
770
Collaborateurs
dans le monde à fin 2017

179,6
Chiffre d'affaires
du groupe en 2017 en M€

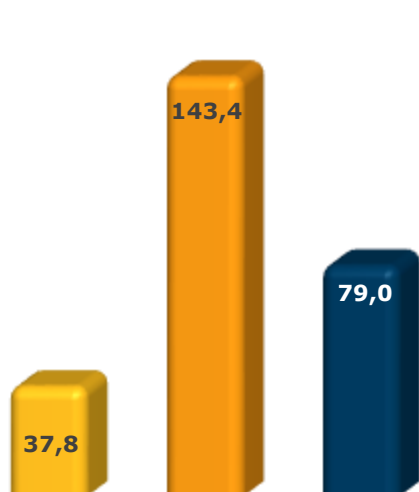
25
Pays
présence mondiale



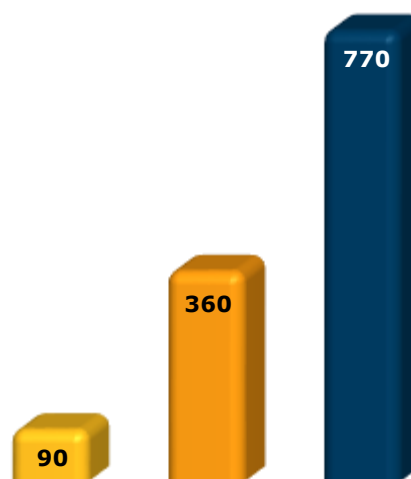
EBITDA (en M€)
multiplié par 4 en 6 ans



Free cash flow (en M€)
en constante progression



Dette brute (en M€)
divisée par 2 en 3 ans



Doublement du nombre de
Collaborateurs (en ETP)
en 3 ans

■ 2012 ■ 2014 ■ 2017

LES ORGANES DE DIRECTION DU GROUPE

Le Conseil d'Administration d'Ymagis a choisi comme mode de gouvernance une unification des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Président-Directeur Général s'appuie sur le Management Committee Groupe (ManCo) pour le pilotage opérationnel de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de quatre membres élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. La composition du Conseil vise un équilibre entre l'expérience, la compétence, l'indépendance, tout ceci dans le respect d'une représentation femmes / hommes équilibrée.

Ainsi, outre Jean MIZRAHI son Président, le Conseil est composé de :

- **Jean-Marie DURA**
Administrateur depuis 2015, il a débuté sa carrière chez Arthur Andersen. Il rejoint ensuite le groupe UGC en tant que directeur financier au service droit audiovisuel puis y devient directeur général en charge du réseau de salles de cinéma en Europe. Il rejoint Ymagis en qualité de Directeur Général Délégué et en devient administrateur en 2015 au moment où il quitte toute fonction opérationnelle au sein du groupe. Il rédige en 2016 un rapport sur l'avenir de la salle de cinéma pour le CNC et encadre la formation continue des directeurs de salles de cinéma au sein de la FEMIS.
- **Chloé MAYENOBE**
Administrateur indépendant depuis 2015, elle a débuté sa carrière au sein de l'équipe audit interne et risk management de Deloitte avant de rejoindre Capgemini en tant qu'auditeur interne international. En 2006, elle intègre Ingenico en tant qu'EVP Audit & Risk avant de devenir Senior Vice President Managing Director Retail de la société Ingenico Terminals.
- **Claire DELERIS**
Administrateur indépendant depuis 2015, elle a été associée fiscaliste chez Price Waterhouse-Landwell avant de créer le cabinet Taylor Wessing LLP puis en 2010 rejoindre le cabinet Nixon Peabody. Elle devient Secrétaire Générale du groupe Zodiak Media devenu Banijay Group avant de reprendre son métier d'avocate. Claire est certifiée administrateur de sociétés par l'IFA-Sciences Po.

Le Conseil se réunit au moins quatre fois dans l'année pour valider le budget du groupe, arrêter les comptes semestriels et annuels. Il se réunit également pour aborder les projets à caractère stratégique du groupe.

Les salariés du groupe sont également représentés au sein du Conseil d'Administration avec la présence de deux d'entre eux :

- **Denis PETIT**
Responsable sécurité groupe.
- **Adrien BESNIER**
Responsable logistique chez CinemaNext France.

LE MANAGEMENT COMMITTEE GROUPE

Le ManCo prend des décisions opérationnelles et financières sous réserve de validation par le Conseil d'Administration le cas échéant.

Les décisions sont particulièrement transcrites dans le Budget, le plan Perform pluriannuel, les investissements majeurs et les projets d'implantation ou de développement stratégiques.

Le ManCo se réunit une fois par mois en comité restreint et une fois par trimestre en comité élargi.

Les membres du comité restreint sont :

- **Le Président-Directeur Général**
- **Le Directeur Général Délégué**
- **Le Vice-Président Eclair**
- **Le Vice-Président CinemaNext**
- **Le Vice-Président Ymagine**
- **Le Directeur Financier, également en charge de la business unit VPF**

Viennent s'ajouter en format élargi :

- **La directrice des ressources humaines**
- **Le directeur achats**
- **Le directeur marketing**
- **Le directeur informatique**
- **Le directeur de la qualité**

Ces réunions mensuelles sont en outre l'occasion de passer en revue la performance de chacun des centres de profit qui composent le groupe Ymagis, de prendre la mesure du coût de fonctionnement des activités centrales et de débattre sur les sujets d'importance du moment.

Le rôle et les responsabilités de la maison-mère vis-à-vis des filiales opérationnelles est un thème actuel de réflexion qui devrait déboucher dans un proche avenir sur une refonte de son positionnement.

LES MEMBRES DU MANAGEMENT COMMITTEE



Jean MIZRAHI
Président
Directeur Général



Pascal MOGAVERO
Vice-Président
Eclair



Georges GARIC
Directeur Général
Délégué



Jean FIROME
Directeur Financier



Till CUSSMANN
Vice-Président
CinemaNext



Christophe LACROIX
Vice-Président
Ymagine



Philippe LEFEBVRE
Directeur
achats



Sonia ETTINGER
Directrice
ressources humaines



Benoît SCHILS
Directeur
qualité





Olivier LEMAIRE
Directeur
informatique





Julien BOLLEE
Directeur
marketing

COMPOSITION DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du groupe Ymagis compte différents comités qui composent les organes de gouvernance.

	Jean MIZRAHI	Jean-Marie DURA	Chloé MAYENOBE	Claire DELERIS
Comité des nominations et des rémunérations	Assuré par le Conseil d'Administration			
Comité d'audit				

 *Président*  *Membre*

COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

- ▶ Se réunit une à deux fois par an.
- ▶ Ses fonctions sont pour l'instant assurées par le Conseil d'Administration.
- ▶ Examine la politique générale de rémunération fixe et variable, les avantages en nature et la retraite du Président-Directeur Général et des principaux membres de la direction.
- ▶ Examine la politique relative aux plans d'intéressement à long terme et formule des propositions au Conseil d'Administration, tant sur cette politique que sur les attributions d'intéressement à long terme.
- ▶ En 2017, a notamment traité du recrutement et de la rémunération du Vice-Président d'Eclair, de celle du directeur financier et de celle du directeur des achats, tous trois embauchés durant l'exercice.

COMITE D'AUDIT

- ▶ Se réunit systématiquement à l'occasion de la clôture des comptes semestriels et annuels.
- ▶ Assure le suivi des processus d'élaboration de l'information financière et des méthodes adoptées pour l'établissement des comptes conformément aux standards en vigueur et au référentiel IFRS.
- ▶ Examine et analyse les comptes tels que préparés par la direction de la Société et rend compte des résultats de cet examen au membres du Conseil d'Administration.
- ▶ Assure un suivi de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, de contrôle interne, de conformité réglementaire et opérationnelle.
- ▶ S'assure du respect des règles en matière d'éthique et de déontologie.
- ▶ S'assure du bon niveau d'engagement de la Société en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) et valide le contenu du rapport extra-financier.
- ▶ En 2017, a particulièrement analysé avec les commissaires aux comptes les conclusions de leurs travaux intérimaires en matière de revue du processus Purchase to Pay (PtoP) sur le périmètre des filiales françaises, belges, allemandes et espagnoles.

ATTESTATION DU PRESIDENT

J'atteste à ma connaissance que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

En outre, j'atteste que le Rapport de Gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean Mizrahi

Le 15 mars 2018,
Jean MIZRAHI
Président-Directeur général

INFORMATIONS ECONOMIQUES



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le groupe Ymagis a connu une année 2017 ponctuée des événements qui lui ont permis de renforcer ses positions de partenaire incontournable des exploitants de cinéma et des ayants droit européens. L'activité de financement amorce quant à elle un déclin programmé même si elle reste la première contributrice aux résultats du groupe.



Premiers recoupements VPF¹

A fin 2016, le groupe a terminé de collecter des VPF sur les territoires de la République Tchèque, la Pologne et l'Autriche, ce qui a eu pour conséquence une première réduction du nombre de projecteurs numériques générant des VPF. En 2017, la fin de la collecte est intervenue pour certains exploitants de cinéma en Allemagne et en Bulgarie pour un total de 508 écrans. La fin du programme VPF sur ces deux territoires étant intervenue en fin d'année civile, l'impact sur le chiffre d'affaires de la business unit VPF ne se fera vraiment sentir qu'à compter de 2018.



Signature de contrats de maintenance chez CinemaNext

Notre business unit d'équipements de salles de cinéma a signé des partenariats commerciaux avec CineStar en Allemagne pour la maintenance de 409 écrans répartis dans 52 cinémas et avec Nordisk en Norvège pour 78 écrans. Ces contrats permettent à Ymagis de renforcer son rôle de prestataire de premier plan avec des circuits fortement implantés localement.



Lancement de l'offre Sphera

Afin de répondre aux besoins de ses clients, CinemaNext a lancé avec succès cette année son offre Sphera. Ce concept de salle de cinéma Premium, qui combine l'essence des meilleures technologies d'image, de son et d'équipements techniques, a été installé pour la première fois à Athènes dans un cinéma de Village Cinemas en octobre 2017. Les premiers résultats commerciaux démontrent la pertinence du concept puisqu'en réduisant le nombre de sièges de 25% environ, cette salle a augmenté ses recettes de billetterie de près de 50%.



Renforcement de partenariats commerciaux long-terme

Notre business unit Eclair a enregistré en 2017 plusieurs succès commerciaux qui démontrent la qualité des prestations réalisées par l'entreprise. A titre d'exemple, un accord cadre pour une durée de trois ans a été signé avec la société suisse DiagonalFilm pour de la livraison de contenus, le groupe Gaumont nous a confié la restauration de 100 films de son catalogue, assurant à la division Restauration de l'activité pour les trois prochaines années. Enfin, notre activité avec les plateformes de SVOD², telles que Netflix ou Amazon, ont fortement augmenté dans les domaines du doublage, du sous-titrage de séries et de la production d'audiobooks³.



Lancement d'EclairPlay outre-Atlantique et en Australie

La plateforme EclairPlay de livraison de films aux exploitants de cinéma a été déployée avec succès aux Etats-Unis. Aujourd'hui, plus de 170 cinémas y sont directement connectés. En Australie, le contrat de partenariat signé avec la société Shooting Star a permis de débiter le déploiement de la solution avec pour objectif de connecter plusieurs centaines de salles de cinémas en 2018 sur le continent.

¹ La date de recoupement correspond à la date de transfert de propriété de l'équipement numérique aux exploitants et de fin du paiement du Virtual Print Fee (VPF) par le distributeur

² Accès à la vidéo sur demande avec abonnement

³ Livre audionumérique



Développement international d'EclairColor

EclairColor est un standard technologique pour la projection numérique qui a été développé par les équipes techniques d'Eclair et de CinemaNext. Il permet, avec une gamme de projecteurs de nouvelle génération, de projeter des films avec un niveau de contraste accru, appelé aussi High Dynamic Range⁴. EclairColor offre une meilleure représentation de la luminosité et des couleurs et apporte une amélioration significative de l'expérience cinéma aux spectateurs.

Depuis son lancement fin 2016, EclairColor est parvenu à s'imposer en Europe puisque 123 salles de cinéma projettent aujourd'hui des films préparés sous ce format. La technologie peut s'appliquer à tout type de cinéma, mais aussi à tout type de film, aussi bien des films d'auteurs que des « blockbusters » tels que La La Land, Seven Sisters, la Ch'tite famille ou Belle et Sébastien 3 qui ont tous été remasterisés⁵ et distribués en salle en EclairColor.

La qualité de l'image projetée en EclairColor est réellement perçue par le spectateur. Une étude a été réalisée par l'Observatoire de la Satisfaction en sortie de salle en juillet 2017. Elle démontre que notre standard augmente significativement le taux d'appréciation d'un film par rapport à une projection numérique standard :

- ▶ 96,7% des spectateurs affichent un taux de satisfaction très élevé de leur expérience EclairColor,
- ▶ 97,3% d'entre eux ont l'intention de renouveler leur expérience EclairColor et plus des deux-tiers sont prêts à recommander EclairColor à leurs proches.

Lancement réussi d'EclairGame

Démontrant notre capacité d'innovation et de mise sur le marché réussie de produits répondant aux attentes de nos clients, nous avons lancé l'offre EclairGame fin septembre en test en région parisienne avant de signer un premier accord de partenariat avec les cinémas Pathé Gaumont en décembre 2017.

EclairGame est un concept qui permet aux passionnés d'eSport, professionnels ou amateurs, de participer à des compétitions ou d'effectuer des sessions d'entraînement aux jeux vidéo les plus populaires au sein d'une salle de cinéma. Joueurs et spectateurs se retrouvent ainsi pour profiter à la fois du confort, de la convivialité et de l'interactivité que permet la combinaison des technologies numériques et de la salle de cinéma.

Le modèle économique d'EclairGame s'appuie à la fois sur l'organisation des manifestations et la monétisation des followers⁶ qui suivent en direct les compétitions ou sessions d'entraînement retransmises sur internet ou même à la télévision.

Intégration des entités acquises

Ymagis a réalisé ces dernières années un certain nombre d'acquisitions pour compléter son offre et sa couverture géographique. A Berlin, le studio de doublage Christa Kistner et à Madrid, le studio Tecnison ont permis de compléter notre dispositif technique pour être en mesure de répondre efficacement aux attentes d'agrégateurs de contenus mondiaux. En France, la reprise de ST'501, l'un des principaux acteurs spécialisés dans le sous-titrage pour sourds et malentendants, le sous-titrage multilingue et l'audiodescription, a renforcé notre offre sur ce segment de marché. En Italie, le rachat d'OpenSky a permis de raccorder 650 cinémas supplémentaires à notre réseau d'acheminement de contenus par satellite. A Dallas, nous avons créé la filiale CinemaNext North America en partenariat avec CinTech Services et avons mené une opération similaire en Turquie avec Omega Sinema Sistemleri en vue de devenir le leader turc des services aux exploitants.

L'année 2017 a été l'occasion d'intégrer l'ensemble de ces actifs dans l'organisation Ymagis tout en bénéficiant de synergies de revenus et de coûts à effet immédiat.

⁴ Imagerie à grande gamme dynamique

⁵ Dans un flux de post-production, la masterisation consiste en une extension du processus de finalisation au cours duquel tous les produits livrables exigés par le distributeur sont assemblés sous la forme d'un seul paquet

⁶ Personne abonnée à un compte qui peut lire votre production (messages, flux audios et vidéos, ...) via internet



PERSPECTIVES 2018

Après avoir déployé une politique volontariste de croissance externe, le groupe rentre désormais dans une période de consolidation de ses métiers avec, si nécessaire, des acquisitions ciblées pour compléter son dispositif. En revanche, le groupe continue de déployer son réseau d'équipement de salles de cinémas au-delà des frontières européennes et lancera dans le courant de l'année 2018 une activité de gestion de salles de réalité virtuelle. Quant à EclairColor et EclairGame, ces activités rentrent dans une phase industrielle de développement et devraient, avec les Location Based Entertainment⁷ de réalité virtuelle être les prochains relais de croissance d'Ymagis pour compenser la décrue annoncée de l'activité Virtual Print Fee⁸.



Développement des activités d'équipement de salles au Moyen-Orient et en Afrique

CinemaNext s'installe actuellement à Dubaï aux Émirats Arabes Unis et vient de signer un partenariat stratégique avec GSL Professional, le premier équipementier régional dédié au son professionnel. L'objectif de cette alliance est d'étendre le réseau de distribution de CinemaNext Moyen-Orient et de profiter tout particulièrement des opportunités offertes par la réouverture annoncée des cinémas en Arabie Saoudite après 35 ans d'interdiction.

En parallèle, CinemaNext va continuer de déployer ses activités en Afrique francophone et anglophone, le marché de la construction de multiplexes par des opérateurs privés étant de plus en plus actif sur le continent, avec simultanément l'apparition d'une demande en matériel d'occasion.



EclairColor à l'assaut du continent Nord-Américain

En janvier 2018, nous avons annoncé le soutien de Bpifrance pour le déploiement d'EclairColor en Amérique du Nord. L'octroi de cette garantie assurance prospection nous permet d'accroître très sensiblement notre expansion commerciale et notre stratégie de marque EclairColor sur cette partie du continent américain.



Fort de ce soutien financier, nous créons une structure dédiée à Los Angeles dont le but est de convaincre les principaux acteurs du marché américain de la pertinence du format EclairColor pour l'industrie cinématographique locale, qui joue un rôle directeur sur les marchés mondiaux. L'implantation d'EclairColor en Amérique du Nord est une condition du succès de ce projet.

Acquisitions ciblées pour compléter l'offre Multilingue et Accessibilité

Les agrégateurs de contenus mondiaux tels que les grands majors américains et les plateformes SVOD telles Netflix, Amazon Prime, Apple et Google ont besoin de décliner leurs programmes dans un nombre de langues croissant, ce qui les conduit à travailler avec des prestataires régionaux capables de déployer rapidement et avec un bon niveau de qualité des services de doublage, de sous-titrage et de voice over⁹. Après les acquisitions effectuées en 2016, Eclair apparaît bien placé pour devenir un de leurs principaux fournisseurs.

Déjà présent sur la France, l'Allemagne et l'Espagne, l'objectif d'Eclair est de compléter son dispositif géographique en Italie.



⁷ Divertissement basé sur l'emplacement
⁸ Contribution à la Transition Numérique
⁹ Voix off

Accélération de la transformation digitale d'Eclair



Eclair a investi avec succès dans le développement de la plateforme EclairPlay en 2016 et 2017. La stratégie vise à continuer de développer des plateformes de services pour que les clients d'Eclair puissent bénéficier d'outils plus efficaces et plus pratiques, tout en permettant une automatisation croissante des opérations et une internationalisation rapide.

La distribution de contenus numériques auprès des chaînes de télévision, des agrégateurs mondiaux, d'opérateurs régionaux et locaux est au cœur de notre stratégie de développement. La stratégie d'Eclair consiste à utiliser des plateformes, comme EclairPlay le permet déjà, pour investir de nouveaux territoires en partenariat avec des acteurs locaux qui opéreront ces plateformes en générant ainsi des revenus récurrents pour le groupe.

Nous visons à transformer les activités de distribution numérique en activités de plateformes technologiques mises à disposition de partenaire dont Eclair assurera la syndication. Cette stratégie permettra à la fois de mieux amortir nos efforts de recherche et développement, qui resteront soutenus, mais aussi d'apporter à nos clients internationaux des solutions sur un périmètre de plus en plus large.

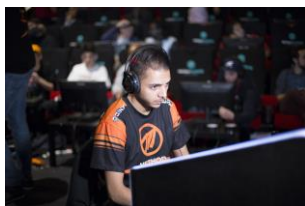


Déploiement d'EclairGame en Europe et en Afrique

Le concept d'eSport dans les salles de cinéma intéresse de nombreux circuits français et européens. Nous sommes actuellement en pourparlers pour déployer EclairGame en partenariat avec des réseaux européens de renom qui trouvent avec cette offre le moyen d'augmenter le taux de fréquentation de leurs multiplexes.

Certaines entreprises internationales y voient également un moyen de promouvoir leur marque et renforcer d'une manière ludique leur image dans certaines régions du monde. Nous sommes par exemple en discussion avec un grand annonceur pour organiser des événements de eGaming en Afrique pendant toute l'année 2018.

Ces différents débouchés nous ont conduit à renforcer les équipes d'EclairGame et à discuter de partenariats commerciaux (ie. avec des régies publicitaires) afin de permettre une rapide montée en puissance de notre offre.



Lancement d'une offre de réalité virtuelle en propre et en partenariat avec les exploitants de salles de cinéma

Le marché mondial de la réalité virtuelle est en plein essor et devrait générer 75¹⁰ milliards de dollars de revenus en 2021. Cette croissance proviendra à la fois du nombre accru d'entreprises qui utiliseront cette technologie pour se développer et de l'essor de la « Location Based Entertainment industry », la réalité virtuelle utilisée dans l'industrie du divertissement à savoir les cinémas, les théâtres, les salles de jeux, les casinos, et même des salles dédiées à la réalité virtuelle.

« Avant de dépenser des centaines ou des milliers de dollars dans les équipements, les nouveaux utilisateurs se tournent vers les centres LBE pour expérimenter ce qu'est la réalité virtuelle avec une immersion qui est d'ailleurs bien meilleure que dans un système installé chez soi », précise Eddie Lou, analyste du marché chinois chez Greenlight Insights.



¹⁰ Source Greenlight Insights – 2017 virtual reality industry report



Fort de ce constat et persuadés que la réalité virtuelle va être un des principaux vecteurs de bouleversement de l'industrie de l'image dans les prochaines années, nous avons décidé de nous positionner sur le marché du LBE de la façon suivante :

- ▶ Nous allons créer notre propre réseau de LBE autour d'une marque dédiée qui permettra de décliner des centres proposant différentes expériences telles l'Escape Game¹¹, le Free-Roaming¹², les bornes, les rides¹³ et la fiction ;
- ▶ Nous allons proposer ce concept à nos clients exploitants de salles pour une cogestion au sein de leurs propres enceintes multiplexes ;
- ▶ Une fois le concept affiné, nous allons investir dans du développement de contenu en propre pour pouvoir proposer des expériences clients qui appartiendront à Ymagis.

L'identité de marque de cette nouvelle activité est en cours de définition. Nous projetons d'ouvrir un premier flagship¹⁴ en région parisienne pour décliner notre concept et nous avons initié des discussions avec plusieurs exploitants pour nous associer avec eux dans un éventuel déploiement. Les expériences immersives seront acquises par voie de licence auprès de studios spécialisés dans la réalité virtuelle et, le cas échéant, pour une exploitation exclusive.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux éléments intervenus au sein du groupe depuis le 31 décembre 2017 touchent à l'organisation de ses services centraux d'une part, à la direction de CinemaNext et un accord de distribution stratégique signé par cette business unit d'autre part



Création de YIT Solutions et Services Maroc

A la pointe de l'innovation technologique au service de nos clients, notre groupe investit toujours plus dans la conception, le développement, la maintenance et la commercialisation de systèmes et services. Afin de maîtriser nos coûts, nous avons décidé de créer une filiale dans les faubourgs de Casablanca qui a vocation à accueillir à terme une soixantaine de développeurs informatiques. Une dizaine de recrutements ont déjà été réalisés à la fin du mois de janvier 2018.



Remplacement du Vice-Président de CinemaNext

Till Cussmann qui dirigeait jusqu'à présent la business unit CinemaNext, a décidé de quitter le groupe pour convenance personnelle à la fin du mois de mars 2018. La Société recherche activement son successeur. Dans l'intervalle, l'intérim du poste sera assuré par Georges Garic.



Accord de distribution avec Escaray Internacional

Le fournisseur espagnol de fauteuils Ezcaray Internacional a signé un accord de distribution concernant la gamme de produits Ezcaray dédiée à l'industrie cinéma avec notre groupe en février 2018. Cette alliance fait de CinemaNext son distributeur privilégié dans 17 pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis, Russie, Egypte, Kazakhstan, Maroc et son distributeur exclusif en Allemagne.

¹¹ Jeu consistant à trouver l'issue d'un espace confiné grâce à des indices disséminés dans cet espace

¹² Jeu permettant à des joueurs de se déplacer dans un espace afin d'y vivre une expérience collective

¹³ Jeu de simulation de type « montagnes russes » sur des sièges motorisés

¹⁴ Vaisseau amiral

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'innovation technologique fait partie intégrante de l'ADN du groupe Ymagis. A ce titre, nous investissons chaque année une part de plus en plus importante de notre chiffre d'affaires en développements informatiques pour améliorer le contenu de nos offres de services.

Plus particulièrement, la transformation digitale de notre business unit Eclair représente environ 85% de nos frais de recherche et développement en 2017 et 4,8% de son chiffre d'affaires.



en K€	2017	2016	Var.	%
Frais de recherche et de développement	3 092	1 692	1 400	83%
Chiffre d'affaires groupe publié	179 629	178 162	1 467	0,8%
Chiffre d'affaires Eclair	54 807	47 495	7 312	15,4%
R&D / CA groupe	1,7%	0,9%	0,8%	81,2%
R&D Eclair / CA Eclair	4,8%	1,8%	3,0%	167,7%
Effectifs R&D Groupe (ETP*)	55	30	25	82,7%

* En 2016, le groupe n'a pas activé au bilan de frais de recherche & développement, mais s'est vu octroyer du Crédit Impôt Recherche au titre des projets de développements informatiques liés aux projets Eclair

** Equivalent Temps Plein calculé sur la base d'un salaire chargé de 70k€ par an et 80% de temps chargeable

Les principaux projets entamés ou mis en exploitation cette année concernent les développements suivants :

- ▶ Notre plateforme EclairPlay de mise en relation des ayants droit avec les exploitants de cinéma et de téléchargement de contenus. Cette première version déjà mise en service devrait connaître une version 2 dans le courant de l'année 2018 et sera enrichie d'un nombre croissant de fonctionnalités ;
- ▶ Notre solution EclairTrack d'acheminement dématérialisé de contenus numériques vers les salles de cinéma. EclairTrack apporte aux distributeurs de films les outils adéquats leur permettant de gérer leurs commandes et d'en effectuer le suivi. Il permet en outre d'organiser et optimiser l'ensemble des flux d'acheminement satellite, VPN¹⁵ haut débit et par disque dur des contenus numériques ;
- ▶ Notre plateforme eCommerce Vouchershop. Commercialisée sous marque blanche, cette plateforme a déjà été adoptée par UCI Kinowelt en Allemagne pour mettre en avant les sorties de films et les programmes de chacun des multiplexes de cet important exploitant, vendre des places de cinéma et proposer différentes formes de cartes fidélité et cartes cadeaux ;
- ▶ Notre solution New Broadband Platform de transfert de données et contenus numériques par voie filaire VPN (adsl et fibre optique) ;

En outre, s'ajoute à ces développements orientés métier, la définition et la mise en place d'un outil de CRM¹⁶ qui permettra à terme d'optimiser le traitement et l'analyse des données relatives aux clients et prospects du groupe Ymagis.



¹⁵ Virtual Private Network ou réseau privé virtuel

¹⁶ Customer Relationship Management ou Gestion de la Relation Client

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Le groupe Ymagis a réalisé 179,6 M€ de chiffre d'affaires en 2017 en croissance de 0,8% par rapport à 2016. Cette évolution est contrastée avec une réduction de près de 8,0M€ de chiffre d'affaires de l'activité VPF plus que compensée par la croissance des deux autres business units CinemaNext et Eclair qui génèrent ensemble 9,4M€ de revenus supplémentaires sur l'exercice.

Contributif Ymagis	en K€	2017	2016	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires		179 629	178 162	1 467	0,8%
EBITDA		42 474	48 016	(5 542)	(11,5)%
EBIT		7 489	737	6 754	916,5%
EBT		3 383	(6 163)	9 546	154,9%
<i>KPIs</i>					
EBITDA en % du Chiffre d'affaires		23,6%	27,0%		
EBIT en % du Chiffre d'affaires		4,2%	0,4%		
EBT en % du Chiffre d'affaires		1,9%	(3,5)%		

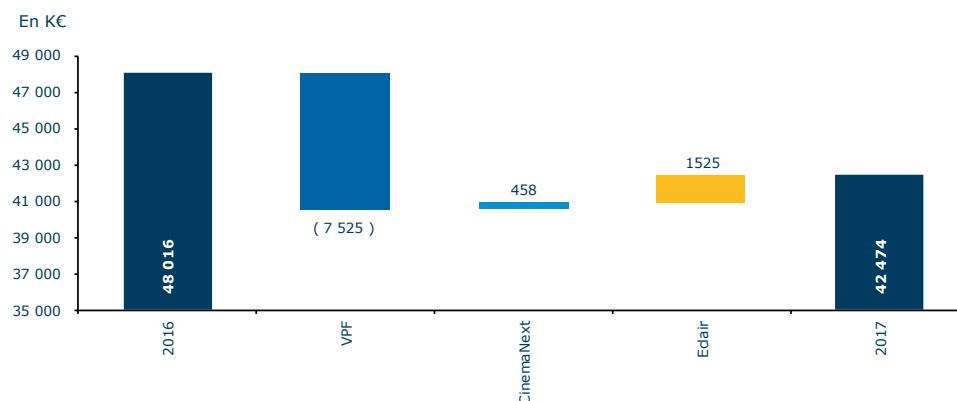
Le groupe Ymagis profite d'une croissance de 0,8% de son chiffre d'affaires en 2017 pour tutoyer pour la première fois de son histoire la barre des 180M€. L'évolution du mix de chiffre d'affaires entre une activité très capitalistique, le VPF, qui commence à décroître, et la montée en puissance d'activités moins capitalistiques portées par CinemaNext et Eclair, a un impact négatif sur l'EBITDA du groupe de plus de 5,5M€ et 3,4 points par rapport à 2016.

Pour autant, la marge opérationnelle du groupe (EBIT) atteint 4,2% à fin d'année en amélioration de 3,8 points notamment en raison du passage d'une provision liée à l'abandon de la technologie satellitaire RBC en 2016.

Retraité de cet élément non récurrent de 7,9M€, la marge d'EBIT 2016 aurait atteint 8,6M€ et 4,8% du chiffre d'affaires de l'année, légèrement supérieure à celle enregistrée en 2017. On peut en tirer les conclusions suivantes :

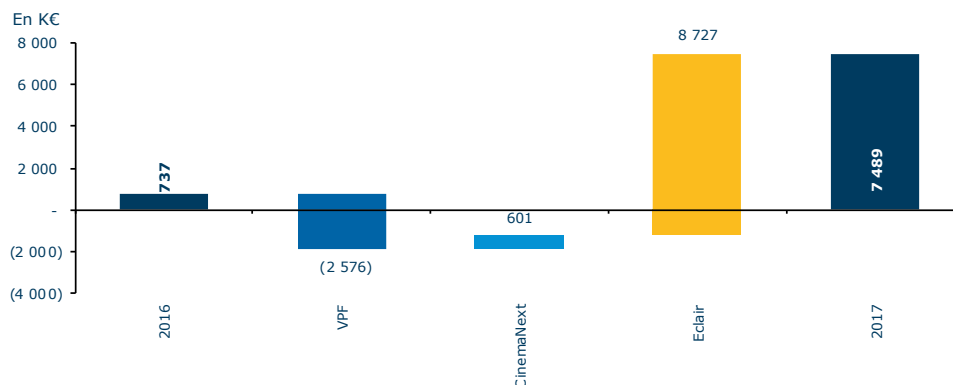
- ▶ CinemaNext a maintenu voire amélioré son niveau de performance durant l'année écoulée ;
- ▶ Les actions menées chez Eclair pour, d'une part augmenter la productivité des activités et, d'autre part consolider ses positions en Europe avec l'acquisition de cibles rentables, ont porté leurs fruits.

Evolution de l'EBITDA



La réduction de 5,5M€ de l'EBITDA du groupe Ymagis est l'effet conjugué d'une réduction de plus de 7,5M€ de la marge d'EBITDA générée par la Contribution à la Transition Numérique et l'augmentation de 2,0M€ de la marge d'EBITDA des deux autres business units CinemaNext et Eclair.

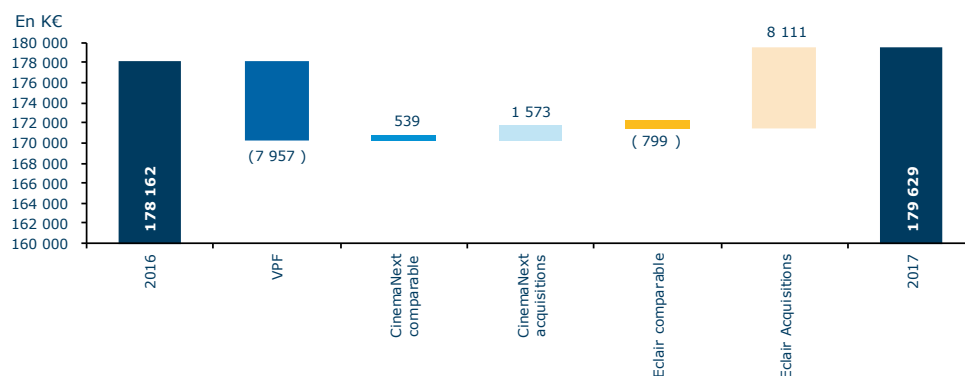
Evolution de la marge opérationnelle (EBIT)



La marge opérationnelle (EBIT) du groupe Ymagis progresse de 6,8M€ sous l'effet de :

- ▶ La prise en compte chez Eclair d'une provision pour dépréciation d'actif non récurrente en 2016 d'un montant de 7,9M€ ;
- ▶ Une réduction de 2,6M€ de la marge d'EBIT générée par le VPF ;
- ▶ Une augmentation conjuguée de la marge d'EBIT des business units CinemaNext et Eclair de plus de 1,4M€.

Evolution du chiffre d'affaires à périmètre comparable



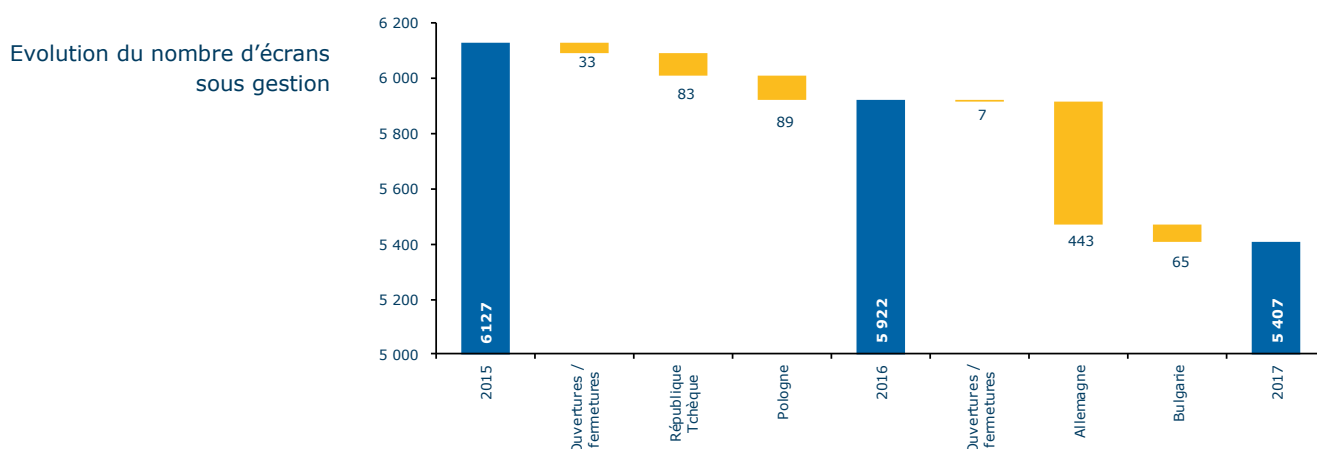
A périmètre comparable, le groupe Ymagis supporte une réduction de 7,7M€ de son chiffre d'affaires par rapport à 2016. En plus de la perte de revenus VPF, l'activité Eclair a connu une baisse de ses revenus de l'ordre de 0,8M€ essentiellement imputable à la division Post-Production qui a rationalisé son portefeuille de clients en début d'année sur l'activité Séries et Fictions TV. En revanche, CinemaNext a vendu plus de 0,5M€ d'équipements supplémentaires à ses clients sur la période par rapport à l'année précédente.

L'effet des acquisitions et changement de périmètre en 2017 est donc positif de 9,7M€ et se décompose :

- ▶ Pour CinemaNext en un chiffre d'affaires additionnel de CinemaNext North America et de Kraftwerk Belarus partiellement compensé par l'arrêt des activités d'équipement de salles de cinéma de CinemaNext Turquie. Le net de ces variations représente une augmentation de revenus de 1,6M€ ;
- ▶ Pour Eclair en un chiffre d'affaires supplémentaire de 8,1M€ dont 6,1M€ liés aux acquisitions des studios d'enregistrement et doublage ST'501 en France, Tecnison en Espagne et Christa Kistner en Allemagne. S'ajoutent également 2,0M€ de revenus provenant de l'acquisition d'Opensky Italie, société dédiée à l'acheminement de contenus par satellite.

EVOLUTION DES AFFAIRES

Premiers recouvrements de pays importants en 2017 pour le VPF



En 2017, le nombre d'écrans sous gestion des équipes chargées de collecter la Contribution à la Transition Numérique (CTN ou VPF en anglais) a diminué de 515 unités pour s'établir à 5.407 écrans à fin d'année contre 5.922 un an plus tôt.

Les premières tombées de collecte étaient intervenues en Autriche à fin 2014 pour 268 écrans et en Pologne et République Tchèque à fin 2015 pour 172 écrans. La fin de la collecte est également intervenue au dernier trimestre de l'année pour certains exploitants de cinéma allemands ainsi que pour la Bulgarie, entraînant une réduction de 508 écrans sous gestion pour Ymagis. L'impact de ces derniers recouvrements se fera donc plus significativement ressentir sur l'exercice 2018.

La fin du programme de collecte VPF sur ces territoires a pour conséquence une baisse de chiffre d'affaires de 8,0M€ sur l'exercice.

Ecrans sous gestion par pays

Pays	2017	2016	Ecart	%Var
France	1 114	1 114	-	-
Espagne	1 525	1 531	(6)	(0,4)%
Allemagne	612	1 055	(443)	(42,0)%
Royaume Uni	574	574	-	-
Turquie	408	408	-	-
Bénélux	362	362	-	-
Portugal	294	294	-	-
Irlande	180	180	-	-
Grèce	168	169	(1)	(0,6)%
Danemark	120	120	-	-
Bulgarie	-	65	(65)	(100,0)%
Slovénie	21	21	-	-
Serbie	17	17	-	-
Croatie	7	7	-	-
Monténégro	5	5	-	-
Total écrans	5 407	5 922	(515)	(8,7)%

En 2017, le groupe Ymagis collecte le VPF dans 15 pays européens, les 5 premiers représentant environ 70% du nombre d'écrans encore sous gestion.

Pour rappel, le modèle économique du VPF s'appuie sur deux modes de financement des équipements numériques proposés aux exploitants de cinéma :

- ▶ Le Tiers Investisseur dans lequel notre groupe a financé les équipements numériques généralement à travers des crédits-baux consentis par des organismes financiers auxquels le groupe reverse des loyers. Dans ce cas, Ymagis facture à l'exploitant une participation, comptabilisée en chiffre d'affaires, représentant la part de l'exploitant dans le financement de l'équipement ;
- ▶ Le Tiers Collecteur dans lequel l'exploitant a financé lui-même ses équipements et facture à notre groupe une contribution comptabilisée en charges externes.

Evolution du chiffre d'affaires par zones géographiques

en K€	2017	2016	Var.	%
France	13 800	13 673	127	0,9%
Espagne	16 064	16 623	(559)	(3,4)%
Allemagne	8 342	13 950	(5 608)	(40,2)%
Bénélux	4 144	4 588	(444)	(9,7)%
Royaume-Uni	7 962	7 817	145	1,9%
Autres	11 184	12 802	(1 618)	(12,6)%
Total chiffre d'affaires	61 496	69 453	(7 957)	(11,5)%

La réduction du chiffre d'affaires VPF de 8,0M€ cette année a deux principales origines :

- ▶ La fin de la collecte de la Contribution à la Transition Numérique pour certains clients Allemands et en Bulgarie et l'impact en année pleine des recoupements pour lesquels le groupe ne perçoit plus de VPF depuis le courant de l'année 2016 ;
- ▶ Le ralentissement du taux de rotation des films dans certains pays qui s'explique essentiellement par la sortie de « blockbusters » étant restés en moyenne plus longtemps à l'affiche cette année que les années précédentes.

A noter sur ce dernier point que la contribution VPF est calculée sur le nombre de copies distribuées dans les salles de cinéma sous contrat. A nombre de copies équivalentes, un film à grand succès à l'affiche durant 3 mois génère donc 3 fois moins de chiffres d'affaires que 3 films étant restés chacun 1 mois sur les écrans.

Contributif VPF

en K€	2017	2016	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires	61 496	69 453	(7 957)	(11,5)%
EBITDA	45 160	52 685	(7 525)	(14,3)%
EBIT	18 402	20 978	(2 576)	(12,3)%
EBT	15 503	15 132	371	2,5%
<i>KPIs</i>				
<i>EBITDA en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>73,4%</i>	<i>75,9%</i>		
<i>EBIT en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>29,9%</i>	<i>30,2%</i>		
<i>EBT en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>25,2%</i>	<i>21,8%</i>		

La réduction du chiffres d'affaires du VPF s'accompagne d'une réduction corrélative de l'EBITDA de plus de 7,5M€ sur l'exercice, en baisse de 2,5 points par rapport à 2016.

Grâce à une réduction des charges afférentes au modèle Tiers Collecteur, l'EBIT de la business unit reste au niveau de celui de 2016 alors que l'EBT progresse de 3,4 points dans l'intervalle.

L'évolution de ces indicateurs trouve son origine dans les premières tombées de remboursement de crédit-baux (retraités en immobilisations et dotations aux amortissements en référentiel IFRS). Plus les collectes de Contribution à la Transition Numérique s'approchent de leur fin, plus le financement des équipements est couvert. Dès lors, les dotations aux amortissements et le loyer de l'argent pour les financer diminuent, ce qui a pour conséquence une amélioration mécanique de l'EBT.

Année de succès commerciaux en New Build¹⁷ pour CinemaNext

Mise en garde : Pour des raisons de confidentialité, nous ne communiquons pas le nombre d'équipements vendus par CinemaNext mais présentons certaines informations économiques et financières sur une base 100 à des fins de comparabilité.

Evolution des équipements
vendus – Base 100 de chiffre
d'affaires

Base 100	2017	2016	Var.	%
Projecteurs	45	42	3	6,3%
Systèmes son	16	17	(2)	(11,5)%
Consommables	19	18	1	5,4%
Sièges	2	0	2	95,0%
Solutions logicielles	1	-	1	100,0%
Autres produits	17	22	(5)	(29,8)%
Total équipements	100	100	-	-

En 2017, le chiffre d'affaires de CinemaNext en vente d'équipements est généré pour moitié par la vente de projecteurs à des exploitants ouvrant de nouveaux multiplexes ou de nouvelles salles dans des cinémas existants. Les consommables (écrans, éclairage, ...) représentent le deuxième poste de revenus, les systèmes son le troisième. CinemaNext a développé en 2017 la vente de sièges de salles de cinéma et a d'ailleurs conclu un accord de distribution avec la société Escaray International au début de l'année 2018 pour compléter son offre produits auprès des exploitants.

Porté par l'innovation au service de ses clients, CinemaNext a également poursuivi le développement de son offre logicielle de gestion informatisée des salles de cinéma. Une commande significative auprès d'un circuit est-européen est venue couronner ces efforts.

Le poste autres produits concerne le chiffre d'affaires généré par la vente de pièces détachées de remplacement. Ce poste recouvre également les extensions de garanties produits, les accessoires et le petit matériel.

La part de volume d'affaires générée par l'ingérence et la maintenance préventive et curative sur site reste quant à elle stable sur la période.

Evolution du chiffre d'affaires par
zones géographiques

en K€	2017	2016	Var.	%
Europe de l'Ouest	49 721	48 167	1 554	3,1%
Europe de l'Est	12 233	9 395	2 838	23,2%
Afrique	919	2 325	(1 406)	(153,1)%
Amérique	243	32	211	86,9%
Autres régions	210	1 295	(1 085)	(515,5)%
Total chiffre d'affaires	63 326	61 214	2 112	3,3%

CinemaNext a vendu des équipements et des services de maintenance dans 54 pays différents en 2017 pour un total de 63,3M€ en progression de 3,3% par rapport à 2016.

Les ventes sur ses marchés européens de référence ont progressé de 4,4M€ par rapport à 2016 pour représenter 98% du total du chiffre d'affaires de la business unit à fin d'année.

En revanche, les ventes sur le continent africain ont reculé de 1,4M€ pour s'établir à 0,9M€ en 2017. La différence provient de ce que plusieurs gros projets d'équipement de nouveaux multiplexes au Maroc se sont achevés fin 2016.

Parmi les plus gros contributeurs au chiffre d'affaires de CinemaNext on compte la France, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume Uni qui représentent à eux cinq plus de la moitié des revenus.

¹⁷ La création ex-nihilo de multiplexes ou l'ouverture de nouvelles salles dans des multiplexes existants

Parmi les réalisations probantes de l'année, il est important de noter que :

- ▶ CinemaNext a livré avec succès en octobre 2017 à Athènes sa première salle de cinéma Sphera à l'exploitant Village Cinemas ;
- ▶ Nous avons créé la filiale CinemaNext North America en partenariat avec CinTech Services pour proposer nos offres de services et d'équipement de salles de cinéma aux exploitants américains ;
- ▶ Nous avons mené une opération capitalistique similaire avec Omega Sistemieri Services en Turquie pour créer le leader local des services aux exploitants ;
- ▶ Souhaitant notamment profiter de la levée de l'interdiction des salles de cinéma en Arabie Saoudite, nous avons créé en 2018 une filiale à Dubaï qui a pour mission de fournir, en partenariat avec le leader en systèmes son local GSL Professional, des solutions complètes d'équipement de salle de cinéma dans le golfe arabo-persique et en Afrique anglophone.

Contributif CinemaNext

en K€	2017	2016	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires	63 326	61 214	2 112	3,4%
EBITDA	732	274	458	167,2%
EBIT	(173)	(774)	601	77,6%
EBT	(856)	(1 033)	177	17,1%
<i>KPIs</i>				
<i>EBITDA en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>1,2%</i>	<i>0,4%</i>		
<i>EBIT en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>(0,3)%</i>	<i>(1,3)%</i>		
<i>EBT en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>(1,4)%</i>	<i>(1,7)%</i>		

L'augmentation du chiffre d'affaires de CinemaNext en 2017 s'accompagne d'un redressement de l'EBITDA de 0,8 point. La business unit maîtrise ses coûts d'achat et de fonctionnement pour générer un EBIT légèrement inférieur à 0 à fin d'année. L'EBT est essentiellement marqué par des effets de change avec des monnaies telles le rouble russe ou la livre anglaise ainsi que par le coût des plans de financement accordés aux clients pour leur permettre d'équiper leurs salles de cinéma. Ce coût financier est généralement répercuté dans le prix de vente global de nos prestations.

Croissance portée par les acquisitions chez Eclair. La business unit amplifie sa transformation digitale

Notre business unit de production et de gestion de contenus poursuit son redressement tout en enregistrant des succès commerciaux notables.

- ▶ Notre activité de création qu'est la Post-Production, après avoir assaini son portefeuille de clients Séries et Fiction TV en début d'année sous l'autorité de sa nouvelle responsable de division, reconstitue son fonds de commerce sur des bases rentables avec, notamment, l'apport de nouveaux services tels les VFX¹⁸ ;
- ▶ Le fonctionnement de notre activité de Restauration de films a été complètement repensé pour une plus grande mutualisation des rôles et une meilleure interopérabilité des ateliers. L'activité est aujourd'hui capable de scanner et restaurer plus de films avec moins de moyens matériels et humains ;
- ▶ Notre site d'Augy de stockage de supports bobines et numériques est la pierre angulaire de l'activité Préservation. Le site continue de se moderniser tout en fournissant de nouveaux services de stockage et de mise à disposition de support aux ayant droit, offres à plus forte valeur ajoutée qui permettent de mieux monétiser nos prestations ;

¹⁸ Visual Effects ou effets visuels

- ▶ Les activités d’acheminement de contenus aux salles de cinéma, aux télévisions et aux ayants droit continuent leur mutation technologique pour passer progressivement d’un modèle de prestations à un modèle de plateforme. Les systèmes « Push » et « Pull » continueront de coexister à l’avenir en fonction des besoins des clients :
 - Dans le modèle « Push », le distributeur via notre interface EclairTrack, choisit les cinémas dans lesquels il souhaite que son film soit projeté. Eclair assure la livraison des contenus numériques en respectant les délais impartis ;
 - Dans le modèle « Pull », l’exploitant a la possibilité d’utiliser la plateforme EclairPlay. Ce modèle a l’avantage de limiter le temps d’intervention et de traitement des équipes Eclair dans le processus d’acheminement.
- ▶ D’un point de vue purement technique, la rationalisation sur une seule plateforme satellitaire de notre offre permet d’optimiser la gestion de notre réseau de salles de cinémas alimentées via ce canal. La finalisation de l’acquisition d’Opensky en Italie complète un peu plus notre dispositif en ajoutant 650 cinémas à notre réseau satellite ;
- ▶ Enfin, la division Multilingue et Accessibilité d’Eclair continue de déployer son réseau en Europe pour répondre aux besoins des studios et des diffuseurs de contenus mondiaux tels Netflix ou Amazon Prime. Pour mémoire, les acquisitions de Tecnison en Espagne et Christa Kistner en Allemagne complètent notre dispositif européen depuis fin 2016 en matière de doublage, sous-titrage et voice over tandis que l’acquisition de ST’501 en France a permis d’élargir notre offre en proposant désormais à nos clients des solutions clé-en-main de sous-titrage adaptés aux personnes souffrant de handicap.

D’un point de vue commercial, Eclair a connu de nombreux succès cette année. On peut citer les réalisations suivantes :

- ▶ Le groupe Gaumont nous a confié la restauration de 100 films de son catalogue, assurant de l’activité aux équipes de notre division Restauration pour les trois prochaines années ;
- ▶ La société suisse DiagonalFilm a signé un accord avec nos divisions d’acheminement de contenus pour couvrir une partie significative du réseau de salles de cinéma helvétiques ;
- ▶ Notre plateforme EclairPlay s’exporte avec un modèle innovant de partenariats locaux. A titre d’illustration, nous connectons désormais plusieurs dizaines de cinémas en Australie grâce à notre partenaire local Shooting Star qui a déployé notre solution au dernier trimestre de l’année. EclairPlay est désormais également disponible outre-Atlantique avec près de 180 cinémas connectés ;
- ▶ Notre standard technologique pour la projection numérique EclairColor continue son déploiement avec 123 salles de cinéma équipées à fin d’année, mais surtout un portefeuille de 60 films déjà masterisés à ce format parmi lesquels la Ch’tite famille, les Tuches 3 ou Belle et Sébastien 3 pour ne citer que les derniers en date. Notre équipe Post-Production en assure la masterisation.

Indicateurs de performance de la division Post-Production et Restauration

Comme indiqué précédemment et sous l’autorité de la responsable, le portefeuille de clients de la division Post-Production a été rationalisé durant l’année 2017 sur le segment des Séries et Fictions TV.

A ce titre, le volume des projets exécutés a diminué de près de moitié par rapport à 2016, les autres segments étant en progression comme l’indique le tableau ci-après.

Nombre de projets exécutés	2017	2016	Var.	%
Séries et Fictions TV	43	81	(38)	(46,9)%
Longs-métrages	72	66	6	9,1%
Courts-métrages	21	17	4	23,5%
Nombre total de projets	136	164	(28)	(17,1)%

Les activités d'acheminement de contenus par HDD¹⁹, réseau filaire ou satellite ont progressé de plus d'un quart en volume durant l'année 2017 par rapport à 2016 comme précisé ci-après :

Indicateurs de performance de la division Distribution et Préservation

Nombre d'unités acheminées *	2017	2016	Var.	%
Films	239 154	203 238	35 916	17,7%
Bandes-annonces	532 597	404 267	128 330	31,7%
Total unités acheminées	771 751	607 505	164 246	27,0%
Nombre de cinémas connectés	3 410	3 551	(142)	(4,0)%

(*) Pour des raisons de confidentialité, nous ne communiquons pas sur la répartition des volumes entre support physique (disque dur) et support digital (réseau filaire et satellite)

La production des activités de doublage, sous-titrage, voix off et audiodescription s'exprime à la fois en nombre de projets et en minutes. Le tableau ci-après reprend la production des deux derniers exercices :

Indicateurs de performance de la division Multilingue & Accessibilité

Nombre de projets exécutés	2017	2016	Var.	%
Doublage	372	111	261	235,1%
Voice over	1 577	1 154	423	36,7%
Audiodescription	222	167	55	32,9%
Sous-titrage VOST	5 556	5 309	247	4,7%
Sous-titrage pour les sourds	4 808	4 778	30	0,6%
Sous-titrage en direct pour les sourds	4	1	3	300,0%
Sous-titrage en direct traduction	4 583	3 125	1 458	46,7%
Langue des signes	44	22	22	100,0%
Nombre total de projets	17 166	14 667	2 499	17,0%
Nombre de minutes produites	1 163 500	1 001 578	161 922	16,2%

Chaque type de produits de la division Multilingue & accessibilité est en progression en 2017 avec de notables développements en :

- ▶ Doublage et voice over ;
- ▶ Sous-titrage en direct.

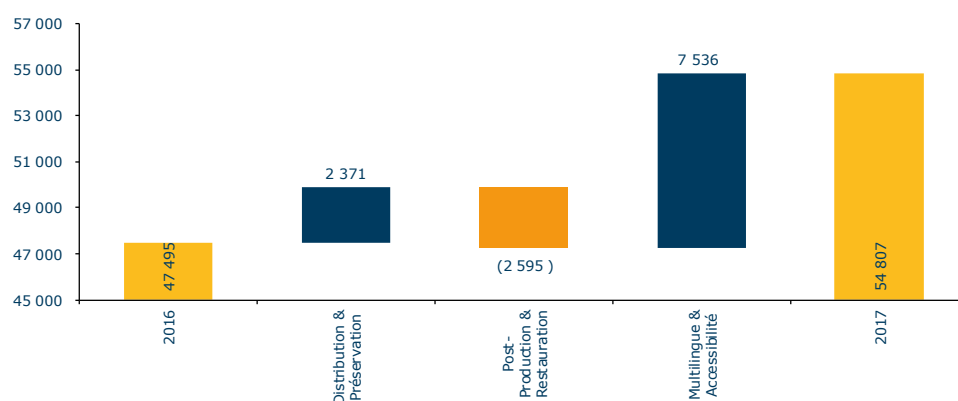
Cette évolution trouve son origine dans le renforcement des équipes en Espagne avec le rachat de Tecnison et celui de Christa Kistner en Allemagne.

Pour donner un ordre de grandeur plus représentatif à la production de cette division, il convient de noter que ce sont près de 19.400 heures de programmes audiovisuels qui auront été produits en 2017.

¹⁹ Hard Disk Drive ou disque dur

Contributif Eclair	en K€	2017	2016	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires		54 807	47 495	7 312	15,4%
EBITDA		(3 418)	(4 943)	1 525	30,9%
EBIT		(10 740)	(19 467)	8 727	44,8%
EBT		(11 264)	(20 262)	8 998	44,4%
<i>KPIs</i>					
EBITDA en % du Chiffre d'affaires		(6,2)%	(10,4)%		
EBIT en % du Chiffre d'affaires		(19,6)%	(41,0)%		
EBT en % du Chiffre d'affaires		(20,6)%	(42,7)%		

L'augmentation du chiffre d'affaires de notre business unit Eclair est intégralement imputable à l'apport d'activité des entités acquises durant l'exercice 2016 puisque ces dernières y contribuent à hauteur de 8,1M€ en 2017.



Comme précisé précédemment, l'évolution de la performance des divisions d'Eclair est contrastée avec :

- ▶ Une réduction conjoncturelle des revenus de la Post-Production liée au repositionnement de nos offres de services en Série et Fiction TV durant l'année ;
- ▶ La croissance des deux autres divisions liée à l'acquisition de quatre filiales.

Il convient de souligner la progression soutenue de ces dernières puisque leur chiffre d'affaires augmente de 1,8M€ en 2017 à périmètre comparable.

La marge d'EBITDA d'Eclair reste négative durant l'exercice pour s'établir à (6,2)% du chiffre d'affaires, en amélioration de 4,2 points par rapport à 2016.

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice pèsent pour 7,3M€ en 2017 en progression de 0,6M€²⁰ par rapport à 2016, soulignant l'effort d'investissement consenti par le groupe pour moderniser l'outil de production d'Eclair.

La marge opérationnelle (EBIT) s'établit à (19,6)% du chiffre d'affaires de l'exercice contre (24,4)%²¹ en 2016, en amélioration de 4,8 points sur la période. Les progrès restent insuffisants et l'année 2018 verra un renforcement des actions visant à améliorer la profitabilité de la business unit Eclair.

²⁰ Retraités de la provision non récurrente de 7,9M€ pour réduction de valeur de la technologie satellitaire RBC, les dotations aux amortissements et provisions de 2016 s'établissent à 6,7M€

²¹ Retraitée de la provision RBC

AUTRES INFORMATIONS REQUISES

Conformément aux dispositions de l'article D.441-4, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances clients et dettes à l'égard des fournisseurs de la maison-mère par date d'échéance est la suivante :

Echéances des créances clients	en K€					Total
		Non échus	Echus moins d'1 mois	Echus 1 à 3 mois	Plus de 3 mois	
Créances clients 2017		15 594	1 889	9	2 237	19 729
Créances clients 2016		7 863	1 502	356	23 096	32 817

Echéances des dettes fournisseurs	en K€					Total
		Non échus	Echus moins d'1 mois	Echus 1 à 3 mois	Plus de 3 mois	
Dettes fournisseurs 2017		4 169	782	866	2 964	8 781
Dettes fournisseurs 2016		1 172	505	541	2 808	5 026

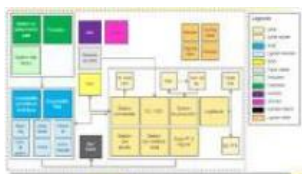
Prêts inter-entreprises En 2017, aucun prêt inter-entreprise n'a été mis en place au sein du groupe. En revanche, des comptes-courants inter-compagnies régissent les opérations entre entités juridiques.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices Le tableau ci-après présente en normes comptables françaises les résultats des comptes sociaux de la Société Ymagis SA sur les 5 derniers exercices :

en K€	Note	2017	2016	2015	2014	2013
Situation financière en fin d'exercice						
Capital social		1 983	1 976	1 973	1 962	1 624
Nombre d'actions émises		7 931 206	7 905 506	7 893 742	7 844 098	6 495 531
Nombre d'obligations convertibles en actions	(1)	-	-	94 477	-	260
Résultat global des opérations effectives						
Chiffre d'affaires hors taxes		30 135	22 907	30 395	32 560	35 842
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions		(524)	(1 954)	(2 504)	3 082	4 465
Impôts sur les bénéfices		(541)	(4)	(222)	(31)	305
Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions		17	(1 950)	(2 282)	3 113	4 160
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions		(132)	(23 040)	(3 478)	874	2 732
Montant de bénéfices distribués		-	-	-	-	-
Participations des salariés		-	-	-	-	(5)
Résultat dilué par actions						
Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions		0,00	(0,25)	(0,29)	0,40	0,64
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions		(0,02)	(2,91)	(0,44)	0,11	0,42
Dividende versé à chaque actions		-	-	-	-	-
Personnel						
Nombre de salariés		78	64	63	53	53
Montant de la masse salariale		3 990	3 231	3 294	2 818	2 984
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		-	-	1 574	1 168	1 230

(1) En cas de souscription de la totalité des BSA attachées aux 94.477 obligations de bons de souscription d'actions émises en octobre 2014, il aurait été proposé l'émission de 1.889.940 actions ordinaires Ymagis de 0,25€ de valeur nominale chacune. Pour rappel, la totalité des OBSA a été remboursée en mars 2015. Ces informations sont donc présentées pour rappel seulement

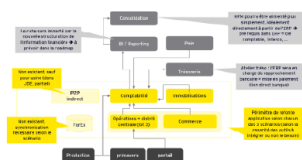
FORMALISATION DES PROCESSUS



HIERARCHISATION DES RISQUES



CIBLE A METTRE EN OEUVRE



SUIVI DES PLANS D'ACTION



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le groupe Ymagis prend les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les lignes directrices, les mécanismes de contrôle et la structure administrative adaptés en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace de ses opérations.

La ségrégation²² des tâches est un élément de vigilance d'autant plus important dans son analyse des risques que le groupe est le fruit d'opérations de croissance externe et a progressivement grandi avec des entreprises de taille différentes ayant leurs propres processus et procédures de fonctionnement.

Sous l'égide de la direction générale, nous avons initié un certain nombre des actions qui permettront à terme de formaliser, piloter et mesurer la performance du système de contrôle interne du groupe.

Parmi les actions en cours d'élaboration, il convient de retenir :

- ▶ La formalisation des processus opérationnels et administratifs des activités des business units VPF, CinemaNext et Eclair. Ce travail est réalisé sous la supervision de la direction financière. L'objectif assigné est double. Il s'agit, d'une part d'identifier des gains en productivité et en efficacité de toutes les opérations réalisées au sein du groupe et, d'autre part d'être en mesure de rédiger un manuel de procédures commun à l'ensemble des filiales d'Ymagis afin qu'elles travaillent à l'unisson ;
- ▶ La construction d'une cartographie des risques à partir des dysfonctionnements identifiés lors de la formalisation des processus, leur évaluation et la hiérarchisation de leur impact sur l'organisation. Durant la mission d'intérim 2017 de nos commissaires aux comptes, l'intégralité du processus Purchase to Pay²³ (PtoP) a ainsi été revu pour les filiales du périmètre France, Allemagne, Belgique et Espagne. Cette revue a permis de déterminer un certain nombre d'améliorations à mettre en œuvre selon leur probabilité de réalisation et des critères de recevabilité ;
- ▶ La définition d'un tableau de bord de suivi des plans d'action déterminés et mis en œuvre aux fins de réduire les risques au sein du groupe. A ce sujet, nous projetons de constituer en 2018, un département contrôle interne qui sera plus particulièrement en charge de suivre la bonne exécution de ces plans d'action.

Nous avons pour objectif d'avoir un système de cartographie des risques complètement opérationnel pour la fin de l'année 2018.

Facteurs de risques

Les différents risques auxquels la Société est ou peut être confrontée ont été identifiés et décrits dans le chapitre 4 du document de référence de la Société enregistré sous le numéro R.14-058 le 22 septembre 2014 par l'Autorité des Marchés Financiers.

Nous mettons ci-après en exergue les principaux risques étant susceptibles d'avoir évolué dans le temps et pouvant avoir un niveau de matérialité substantiel sur la tenue des affaires de la Société en 2017 et dans les années futures.

²² Méthode de travail qui consiste à veiller à ce que les tâches au travail soient suffisamment séparées pour éviter les erreurs, les irrégularités ou la fraude

²³ Ensemble d'un processus qui va de la demande d'achat au paiement du service ou de la marchandise après réception

Risques liés à l'activité de la société

Fin prévisible du VPF

Le VPF a permis le remplacement du matériel argentique par des équipements numériques dans toute l'Europe entre 2007 et 2013. A présent, 100% des 40.000²⁴ écrans européens sont équipés de projecteurs numériques.

Ce modèle original de financement tripartite entre les distributeurs de contenus, les exploitants de salles de cinéma et Ymagis a permis de prendre en charge une partie importante du coût de primo-équipement des exploitants tout en donnant la possibilité aux distributeurs de commencer à réaliser des économies.

Ce mouvement a été favorisé par :

- ▶ L'émergence de standards techniques fiables et d'équipements apportant une projection de qualité suffisante moyennant un coût raisonnable ;
- ▶ Le fait que les distributeurs ont dans la plus grande majorité des cas, pris à leur charge environ 80% du coût de l'équipement via le règlement de la Contribution à la Transition Numérique (VPF) tout en abaissant leurs coûts de diffusion ;
- ▶ La perspective pour les distributeurs, une fois le modèle VPF arrivé à son terme, de réaliser des économies très importantes.

Ce modèle économique est désormais en train de disparaître et les dernières collectes de VPF devraient intervenir au plus tard fin 2021, courant 2022.

La rentabilité de la Société étant encore significativement dépendante de la performance du VPF, si elle ne parvient pas à étendre son activité sur d'autres marchés géographiques ou augmenter la profondeur de son offre de services tant en termes d'équipement et de services aux exploitants de cinéma qu'en termes de solutions innovantes de contenus pour les distributeurs, les chaînes de télévision et les plateformes SVOD, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif à moyen ou long terme sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Nouvelles solutions de financement pour supporter le renouvellement des équipements numériques

Compte tenu de l'obsolescence des équipements et des évolutions technologiques à venir, les exploitants de salles de cinéma seront conduits à renouveler leur équipement à plus ou moins long terme.

Le groupe entend leur apporter une solution globale en proposant la vente, l'installation, le conseil mais aussi le financement de l'équipement pour prendre le relai du VPF.

Dans ce cadre, le groupe a pour ambition de devenir soit un intermédiaire financier entre les exploitants et les organismes de financement, soit lui-même un organisme financier.

Cependant, le groupe pourrait ne pas obtenir les autorisations nécessaires, ne pas trouver d'allié institutionnel auprès duquel il pourrait s'adosser, ou se trouver confronté à des difficultés de financement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif à moyen ou long terme sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Rythme de transformation digitale de la business unit Eclair

Les activités de Post-Production et Restauration, Distribution digitale et Préservation, Multilingue et Accessibilité de la société Eclair Group ont été rachetées par le groupe Ymagis le 31 juillet 2015 à la barre du Tribunal de Commerce de Paris à la suite de la liquidation de celle-ci. Ces activités ont été rapprochées de celles que le groupe Ymagis avait déjà développées dans le même secteur et, avec des sociétés acquises en 2016 et 2017, pour former la nouvelle business unit Eclair.

Depuis lors, le groupe Ymagis ne cesse d'accompagner le retournement d'Eclair et investit massivement en solutions technologiques et développements informatiques pour radicalement changer son organisation, ses modes de fonctionnement et son modèle économique.

Eclair fournira de plus en plus d'interfaces (ou plateformes) à ses clients, leur permettant d'avoir une meilleure maîtrise de la gestion de leur catalogue d'actifs audiovisuels. Des solutions technologiques concurrentes existent sur le marché alors que le groupe Ymagis investit en développements internes pour proposer ses propres solutions.

Au cas où la Société ne parviendrait pas à poursuivre le développement et la commercialisation de ces nouvelles offres ou ne parviendrait pas à élargir sa gamme de services dans les métiers de l'acheminement de contenus, au cas où un concurrent arriverait à proposer à ses clients des solutions de plateformes comparables mais dans un intervalle de temps plus court de mise sur le marché, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif à moyen ou long terme sur l'activité de la Société, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Vague de renouvellement d'équipements numériques en Europe

La phase de renouvellement des équipements numériques installés chez les exploitants de salles de cinéma devrait déboucher à court ou moyen terme sur un surcroît d'activité très important pour la business unit CinemaNext.

A un horizon de trois à cinq ans, cette dernière prévoit un doublement de son niveau d'activité du fait de cette vague de renouvellement d'équipements parvenus à leur complète obsolescence.

Les ressources nécessaires pour absorber cet accroissement prévisible de volume d'affaires sont avant tout des techniciens-installateurs dont l'expertise métier, la connaissance des équipements et le grand niveau de disponibilité restent des qualités recherchées en Europe.

CinemaNext peut déjà compter sur une équipe d'environ 75 techniciens-installateurs salariés et 75 installateurs indépendants formés à ses méthodes de travail dans 25 pays européens pour accompagner la demande du marché dans les prochaines années. Cependant, cette équipe devra nécessairement être fortement étoffée avec des personnels formés pour pouvoir répondre aux besoins des clients dans le futur.

Si CinemaNext n'arrive pas à recruter suffisamment de profils experts, cette business unit pourrait ne pas atteindre ses objectifs tant en termes d'activité que de rentabilité, ce qui risque d'avoir un effet défavorable significatif à moyen ou long terme sur sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

De nouveaux leviers de croissance profitables destinés à compenser la fin du VPF grâce à la capacité d'innovation de la Société

Les activités d'installation de solutions de projection numérique dans les salles de cinéma sont déjà profitables et la business unit CinemaNext devrait connaître une amélioration sensible de sa performance dans les prochaines années sous l'impulsion de la phase de renouvellement des équipements qui s'annonce en Europe et des mesures de réduction des coûts qui ont déjà été entreprises.

Les activités de production et d'acheminement de contenus cinématographiques sont en cours de rationalisation sous l'effet conjugué d'un repositionnement de l'offre et d'une augmentation de la couverture géographique des moyens de production. La business unit Eclair devrait ainsi retrouver le chemin de la rentabilité à terme.

La stratégie de la Société s'appuie sur ces deux solides piliers pour assurer sa croissance dans les prochaines années. Elle prévoit également de déployer de nouvelles offres innovantes de services destinées à renforcer ses partenariats avec les exploitants de cinéma pour accroître son potentiel synergétique avec ces clients et augmenter son niveau de performance.

Le développement du procédé EclairColor, l'offre de eSport dans les salles de cinéma baptisée EclairGame ainsi que le lancement d'une offre dédiée à la réalité virtuelle dans des centres dédiés font partie intégrante de cette stratégie.

Ces nouveaux services, aux niveaux de rentabilité prometteurs et témoins de la capacité d'innovation des hommes et des femmes Ymagis, sont parfois gourmands en investissements, ce qui nécessite de la part de la Société de trouver des moyens de financement additionnels pour exécuter le plan de développement ambitieux auquel elle destine ces nouvelles offres.

Si toutefois, la Société n'arrivait pas à mobiliser les financements nécessaires dans les temps impartis ou qu'elle n'arrivait pas à convaincre les investisseurs du bienfondé de cette stratégie d'innovation, cela pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risques liés à la rapidité des évolutions technologiques

Rupture technologique dans l'offre d'équipement de projection numérique

Alors que pendant plus d'un siècle, la filière cinématographique n'avait connu que de rares innovations techniques structurantes, le numérique conduit cette industrie à devoir remettre en cause ses modèles économiques et ses pratiques depuis bientôt 10 ans que les projecteurs numériques de première génération sont apparus.

Augmentation de la qualité de l'image et du son avec le passage du 2K au 4K et maintenant au HDR, développement d'unités de traitements de plus en plus puissantes, multiplication des contenus du fait de la démocratisation des outils de tournage de haute qualité, écrans de cinéma LED HDR ne nécessitant plus de projecteurs sont autant de bouleversements technologiques qu'un intégrateur comme Ymagis doit appréhender, voire anticiper pour rester à l'écoute des besoins de ses clients.

De la même manière, des équipements de projection numérique bien meilleur marché ou plus robustes et/ou permettant de réduire les coûts en matière de consommation d'énergie peuvent voir le jour.

Si la Société ne parvenait pas à s'adapter aux changements technologiques et/ou à continuer de proposer des solutions de financement innovants et des services liés à l'installation de nouveaux équipements, son modèle économique risquerait de devenir moins compétitif voire obsolète dans le futur, ce qui risquerait d'avoir un effet défavorable significatif à moyen ou long terme sur sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Intégration verticale du marché de l'équipement de projection numérique

Le marché de l'équipement de projection numérique est largement concentré autour des quatre acteurs principaux Barco, Sony, Christie et NEC. A eux seuls, ils couvrent la totalité des besoins des exploitants de salles de cinéma dans le monde même si le marché devrait s'ouvrir à de nouveaux acteurs grâce aux technologies d'écrans à base de LED.

Traditionnellement, ces acteurs se veulent uniquement fabricants et s'appuient en Europe sur des réseaux d'intégrateurs régionaux ou locaux, tels que CinemaNext, pour installer et maintenir les équipements de leur catalogue. La phase de renouvellement des matériels qui va démarrer à court ou moyen terme pourrait les faire réfléchir sur leur positionnement dans la chaîne de valeur.

En effet, ces fabricants mesurent de plus en plus l'importance de la proximité et de l'intimité client pour promouvoir leurs offres. Ils pourraient envisager d'intégrer verticalement la filière de l'équipement de projection selon différentes méthodes :

- ▶ La vente directe aux circuits de multiplexes ;
- ▶ La création et/ou l'acquisition de réseaux de techniciens-installateurs ;
- ▶ Le partenariat avec des intégrateurs déjà établis.

En dépit de la complexité du marché européen que le développement de CinemaNext ces dernières années a permis de maîtriser, si l'un ou plusieurs de ces fabricants mondiaux décidait d'adopter une stratégie d'intégration verticale du marché, la Société devrait s'adapter en signant des partenariats stratégiques et en créant des alliances pour conserver ses parts de marché sous peine d'en subir un désavantage et le cas échéant, voir négativement affectés son activité, ses résultats d'exploitation, sa performance financière et ses perspectives.

Risque de dépendance à l'égard des principaux fabricants mondiaux d'équipements numériques

La production de projecteurs numériques dans le monde est largement concentrée autour de quatre fabricants qui arrivent actuellement à couvrir les besoins mondiaux en équipements. Les prévisionnistes tablent sur un ralentissement du rythme d'équipement en Asie dans les prochaines années, en partie compensé par la reprise des marchés européen et américain.

Cependant, si le niveau de la demande en Asie conserve le rythme extrêmement soutenu qu'elle connaît actuellement et, en même temps, que les marchés européen et américain rentrent dans une phase de remplacement des équipements numériques de première génération, les capacités de production des fabricants mondiaux risquent de ne pas suffire pour couvrir tous les besoins.

La Société reste un partenaire privilégié de plusieurs fabricants. Cependant, les choix d'allocation de ressources de ces acteurs sont déterminés par leur propre stratégie de pénétration de marché sur laquelle la Société ne peut influencer.

Dans ces conditions, la dépendance de la Société vis-à-vis de la politique d'équipement de leurs marchés par les fabricants d'équipement de projection numérique est un risque qui, s'il se réalise, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Marché des services et solutions technologiques à destination de la filière cinématographique dont les barrières à l'entrée s'abaissent et de moins en moins soutenu financièrement par les structures d'Etat

Les solutions technologiques pour l'industrie cinématographique sont offertes en grande majorité par des opérateurs indépendants de tailles diverses et d'horizon variés. La Société a dans ce domaine, avec sa business unit Eclair, un positionnement particulier d'intégrateur de solutions complètes tant liées aux domaines de la création, de l'acheminement de contenus que du doublage, du sous-titrage et de la voix off.

La Société doit affronter tous les jours une multiplicité d'acteurs qui pénètrent des segments de marché dont les barrières technologiques à l'entrée et les besoins en capitaux sont en évolution rapide.

D'autre part, l'industrie cinématographique bénéficie d'un soutien financier important dans plusieurs pays dont la France. La réduction de ces soutiens financiers est une éventualité sérieuse dans un contexte de dette publique trop élevée.

L'impact d'une éventuelle réduction des soutiens publics sur les producteurs et agrégateurs de contenus pourrait conduire à un amenuisement du marché dont souffriraient tous les fournisseurs des producteurs ou distributeurs.

Si la Société considère qu'elle dispose d'atouts indéniables pour assurer le succès de sa stratégie du « one stop shop²⁵ », l'environnement concurrentiel du marché des services et solutions technologiques à destination de la filière cinématographique pourrait la conduire à ne pas atteindre ses objectifs, auquel cas, son activité, ses résultats d'exploitation, ses perspectives pourraient en être négativement affectées.

Risques liés à la société

Risque de dépendance aux hommes clés

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité de ses dirigeants, incluant notamment Jean Mizrahi, Président-Directeur Général, Georges Garic, Directeur Général Délégué, Christophe Lacroix, Directeur Général Délégué et plus généralement de son comité de direction.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas capable de conserver ses dirigeants et son personnel clé, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait en être défavorablement affectée étant notamment précisé qu'aucune de ces personnes n'est soumise à une clause de non-concurrence.

Par ailleurs, les bonnes relations de la Société avec certains clients, distributeurs ou responsables de réseaux de cinémas, sont liées à la personnalité des dirigeants. Le départ de l'un d'entre eux pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société.

Harmonisation des méthodes de travail et intégration des entités

Le succès de la Société ces dernières années repose sur sa capacité à avoir étoffé en permanence son offre de produits et de services en élargissant ses zones géographiques d'intervention.

Sa politique volontariste de croissance externe avec l'acquisition sélective de structures apportant des technologies nouvelles, des activités complémentaires ou des capacités additionnelles est à présent achevée. La Société rentre aujourd'hui dans une phase de consolidation de ses activités et doit être en mesure de mettre en place un certain nombre d'actions aux fins de transformer une somme de petites et moyennes entreprises collaborant ensemble en un groupe harmonisé, solidaire et efficace.

Pour ce faire, la Société s'est engagée dans le plan de transformation suivant qui devrait durer deux à trois ans compte tenu de son ampleur :

- ▶ Rédaction des procédures et processus de ses trois business unit VPF, CinemaNext et Eclair et recensement au sein d'un Guide de procédures groupe ;
- ▶ Définition du rôle et des responsabilités de la maison-mère envers les centres de profit sous sa responsabilité et détermination d'une ligne de partage ;
- ▶ Rédaction des procédures groupe et renforcement de certaines fonctions Corporate si besoin. A titre d'exemple, les fonctions de Trésorier et de Credit Manager viennent d'être créées ;
- ▶ Analyse des écarts de fonctionnement des filiales et participations par rapport au Guide groupe tant en matière de fonctionnement qu'en termes de paramétrage des systèmes d'information ;
- ▶ Sélection d'une plateforme informatique de gestion, d'un référentiel de données communs (Master Data Management) et définition du plan de mise en œuvre pays par pays ;
- ▶ Identification des zones géographiques où des centres administratifs de services partagés pourraient être mis en place et définition des plans ad hoc de transformation des organisations.

Ce plan de transformation repose sur la capacité de la Société à mobiliser des ressources internes et externes dédiées pour l'exécuter avec rapidité et efficacité. Il dépend également du niveau d'adhésion des salariés aux changements préconisés.

Si la Société n'arrivait pas à mobiliser assez de ressources pour mener à bien son projet de transformation en un véritable groupe, sa performance pourrait en être durablement et défavorablement affectée dans les prochaines années, ainsi que ses résultats d'exploitation et sa performance financière.

Risques juridiques et financiers

Risques juridiques	Les risques juridiques tels que décrits dans le chapitre 4 du document de référence de la Société enregistré sous le numéro R.14-058 le 22 septembre 2014 par l'Autorité des Marchés Financiers restent inchangés. Nous proposons au lecteur de s'y reporter.
Risques financiers	Les principaux risques financiers auxquels le groupe peut faire face sont décrits dans la Note 9 des annexes aux comptes consolidés 2017 du groupe Ymagis. Nous proposons au lecteur de s'y reporter.

SUCCESSALES EXISTANTES

Au 31 décembre 2017, la seule succursale du groupe Ymagis est notre entité Eclair Logistics UK basée à Londres, établissement d'Eclair Logistics France. Eclair Logistics UK réalise des prestations d'acheminement de contenus vers des exploitants pour un total de 246 cinémas.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Le groupe Ymagis a réalisé en 2017 les opérations juridiques suivantes ayant ou pouvant avoir une incidence sur le capital de la Société.

AJUSTEMENTS EN CAS D'ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

En vertu de l'article L.228-99 du Code du Commerce, la Société appelée à attribuer les titres de capital ou les valeurs mobilières y donnant accès doit prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires des droits ainsi créés lorsqu'elle décide de procéder à l'émission, sous quelque forme que ce soit, de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé à ses actionnaires, de distribuer des réserves, en espèces ou en nature, et des primes d'émission ou de modifier la répartition de ses bénéfices par la création d'actions de préférence.

ALIENATIONS D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES)

En vertu de l'article L.233-29 al.2 du Code du Commerce, nous vous informons qu'aucune opération d'aliénation d'action n'est intervenue durant l'exercice.

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Attribution Gratuite d'Actions de Préférence (AGAP) et Attribution Gratuite d'Actions (AGA)

En vertu des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, le Conseil d'Administration d'Ymagis a, en date du 10 novembre 2015, décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'Actions de Préférence au profit de certains membres du personnel salarié et des dirigeants du groupe.

Ce plan repose sur l'attribution gratuite (sous condition de présence) de 4.000 Actions de Préférence convertibles à terme en actions ordinaires. Chaque Action de Préférence sera convertible, en un nombre d'actions ordinaires déterminé selon la performance du cours de bourse moyen pondéré des volumes de l'action Ymagis sur les vingt jours ouvrés précédant le 10 Novembre 2020 entre le cours plancher (soit 8,00€) et le cours plafond (soit 16,00€). Le coût global lié à ce plan est estimé à 1.420K€ en référentiel IFRS.

3.324 Actions de Préférence avaient été attribuées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 novembre 2015. Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'attribution gratuite du solde des Actions de Préférence ainsi que de celles dont l'attribution a été rendue caduque par un départ de salariés, à ceux des membres du personnel salarié qui n'avait bénéficié ni de la première attribution d'Actions de Préférence, ni de l'attribution de BSPCE, soit 974 Actions de Préférence.

En vertu des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 30 juin 2016, le Conseil d'Administration d'Ymagis a, en date du 18 décembre 2017, décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de l'ensemble du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société. Ce plan repose (sous condition de présence) sur l'attribution de 421.700 actions ordinaires dont les modalités d'application restent à déterminer.

ATTRIBUTIONS DE STOCK-OPTIONS

En vertu de l'article L.225-185 du Code du Commerce, le président du Conseil d'Administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, les membres du directoire ou le gérant d'une société par actions peuvent se voir attribuer par cette société des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-184 et L. 225-186-1.

Nous vous informons qu'aucun plan d'attribution de stock-options n'a été décidé ou mis en œuvre en 2017 au sein de la Société.

AUTOCONTROLE

Nous vous informons que la Société, comme le lui autorise l'article L.225-209 du Code du Commerce et dans les conditions prévues par ledit article, a signé un contrat de liquidité avec Oddo & Cie en avril 2013 à l'occasion de son introduction en bourse ;

- ▶ Au 31 décembre 2016, ce gestionnaire de portefeuille détenait 19.900 actions pour le compte du groupe Ymagis ;
- ▶ Au 31 décembre 2017, la Société détient 35.100 actions d'autocontrôle pour une valeur unitaire de 8,44€, soit 296.244€ de valeur d'autocontrôle.

AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales prévoit la fusion des institutions représentatives du personnel en une seule instance, le comité social et économique. L'employeur peut décider de regrouper les instances représentatives du personnel dans une instance commune nommée délégation unique du personnel (DUP).

Les règles applicables varient selon que la DUP a été mise en place avant le 19 août 2015 (DUP ancienne formule) ou après cette date (DUP nouvelle formule).

Les instances représentatives du personnel sont regroupées au sein d'une DUP ancienne formule chez Eclair.

Conformément à l'article L.2323-7 du Code du Travail, nous vous informons que tous les documents liés aux modifications de l'organisation économique ou juridique de la Société ont été soumis aux membres de la Délégation Unique du Personnel qui n'ont formulé aucune observation.

CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES ET CHARGES REINTEGrees SUITE A UN REDRESSEMENT FISCAL

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 16.711€ correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 5.570€.

DETENTEURS DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE

Evolution du capital social
d'Ymagis SA au 31 décembre
2017

Au 31 décembre 2017, le capital de la Société se répartit comme suit :

actions	2017	2016	Var.	%
Targetin *	1 596 331	1 742 098	(145 767)	(9,1)%
Odyssee Venture	54 850	57 800	(2 950)	(5,4)%
OTC Asset Management	-	40 324	(40 324)	-
Actionnaires historiques	1 651 181	1 840 222	(189 041)	(11,4)%
Financière Arbevel	459 502	459 502	-	-
Keren Finance	433 947	346 235	87 712	20,2%
Amiral Gestion	813 305	813 305	-	-
Sycomore Asset Management	150 000	779 771	(629 771)	(419,8)%
Financière de l'Echiquier	232 282	364 152	(131 870)	(56,8)%
Public et Autres	4 190 989	3 302 319	888 670	21,2%
Total actions	7 931 206	7 905 506	25 700	0,3%

(*) Targetin est le nouveau nom d'Ymagis Holdings

Pourcentage de détention du
capital social et des droits de vote
au 31 décembre 2017

Les actionnaires historiques sont détenteurs de 20,82% du capital social et 34,07% des droits de vote de la Société à fin d'année.

% de détention	CAPITAL		DROITS DE VOTE	
	2017	2016	2017	2016
Targetin	20,13%	22,04%	32,92%	35,71%
Odyssee Venture	0,69%	0,73%	1,15%	1,19%
OTC Asset Management	-	0,51%	-	0,83%
Actionnaires historiques	20,82%	23,28%	34,07%	37,73%
Financière Arbevel	5,79%	5,81%	4,82%	4,72%
Keren Finance	5,47%	4,38%	4,55%	3,55%
Amiral Gestion	10,25%	10,29%	8,54%	8,35%
Sycomore Asset Management	1,89%	9,86%	1,57%	8,00%
Financière de l'Echiquier	2,93%	4,61%	2,44%	3,74%
Public et Autres	52,84%	41,77%	44,01%	33,91%
% de détention	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Evolution du capital social d'Ymagis SA au 28 février 2018

Au 28 février 2018, le capital social de la Société se répartit comme suit :

actions	02-2018	2016	Var.	%
Targetin	1 596 331	1 742 098	(145 767)	(9,1)%
Odyssee Venture	54 850	57 800	(2 950)	(5,4)%
OTC Asset Management	-	40 324	(40 324)	-
Actionnaires historiques	1 651 181	1 840 222	(189 041)	(11,4)%
Financière Arbevel	459 502	459 502	-	-
Keren Finance	374 900	346 235	28 665	7,6%
Amiral Gestion	813 305	813 305	-	-
Sycomore Asset Management	75 137	779 771	(704 634)	(937,8)%
Financière de l'Echiquier	232 282	364 152	(131 870)	(56,8)%
Public et Autres	4 344 751	3 302 319	1 042 432	24,0%
Total actions	7 951 058	7 905 506	45 552	0,6%

Entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2018, 19.852 actions nouvelles de la Société ont été émises suite à l'exercice de BSPCE.

La répartition du capital social et des droits de vote a évolué de la manière suivante :

Pourcentage de détention du capital social et des droits de vote au 28 février 2018

% de détention	CAPITAL		DROITS DE VOTE	
	02-2018	2016	02-2018	2016
Targetin	20,08%	22,04%	32,85%	35,71%
Odyssee Venture	0,69%	0,73%	1,15%	1,19%
OTC Asset Management	-	0,51%	-	0,83%
Actionnaires historiques	20,77%	23,28%	34,00%	37,73%
Financière Arbevel	5,78%	5,81%	4,81%	4,72%
Keren Finance	4,72%	4,38%	3,93%	3,55%
Amiral Gestion	10,23%	10,29%	8,52%	8,35%
Sycomore Asset Management	0,94%	9,86%	0,79%	8,00%
Financière de l'Echiquier	2,92%	4,61%	2,43%	3,74%
Public et Autres	54,64%	41,77%	45,52%	33,91%
% de détention	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

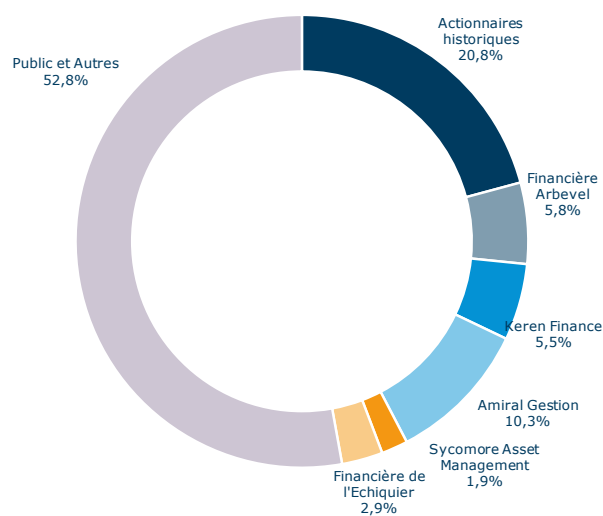
EVOLUTION DU TITRE ET REPARTITION DU CAPITAL



Source : Boursorama Banque comparatif de l'évolution du titre Ymagis avec l'indice SBF120 et indication des volumes échangés par jour

- ▶ Le titre Ymagis connaît une évolution contrastée en 2017 par rapport au cours moyen des valeurs du SBF120.
- ▶ D'un plus haut à 10,90€ l'action le 20 janvier 2017, il connaît sa valeur plancher de 8,30€ le 27 novembre, soit près de 25% de perte de valeur 10 mois plus tard.
- ▶ Ce phénomène s'explique par le désengagement du fonds Sycomore Asset Management dont la participation au capital de la Société est passé de près de 10% en début d'année à moins de 2% en fin d'année, provoquant une poussée baissière sur le titre durant toute la période.
- ▶ Les volumes d'échange ont été particulièrement soutenus en fin d'exercice avec un plus haut de 109.000 titres échangés le 23 octobre 2017.
- ▶ A noter la reprise du titre depuis le début de l'année 2018 qui s'établit entre 9,50€ et 10,00€ depuis le 1^{er} janvier 2018.

- ▶ Les actionnaires historiques détiennent 20,8% du capital de la Société et les principaux investisseurs institutionnels ayant participé à la mise sur le marché de l'entreprise environ 21,9%.
- ▶ Les volumes échangés se font essentiellement entre investisseurs institutionnels. A noter que le fonds Sycomore désinvestit massivement sur la période et ne détient plus que 1,9% du capital au 31 décembre 2017 contre près de 10,0% un an plus tôt.
- ▶ Pour information, les fondateurs détiennent près de 38% des droits de vote de la Société, soit la minorité de blocage.



FRANCHISSEMENT DE SEUIL

La Société a été informée au cours de l'année 2017 et jusqu'à la date du présent document des franchissements de seuils suivants, également déclarés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les seuils légaux :

Franchissement de seuil	ACTIONS				DROITS DE VOTE			
	Légaux		Statutaires		Légaux		Statutaires	
	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Keren Finance	5,00%		5,00%					
Financière de l'Echiquier				3,00%				3,00%
Ymagis Holdings				20,00%				33,00%
F&C			1,00%					
F&C				1,00%				
Isatis		5,00%		5,00%	5,00%			5,00%
Sycomore Asset Management				8,00%				7,00%
Sycomore Asset Management				7,00%				6,00%
Sycomore Asset Management					5,00%			5,00%
Sycomore Asset Management		5,00%		5,00%				
Sycomore Asset Management				4,00%				3,00%
DNCA Finance			1,00%					
Sycomore Asset Management				2,00%				2,00%
Sunny Asset Manager			4,00%					
Keren Finance		5,00%		5,00%				4,00%
Sycomore Asset Management				1,00%				1,00%

DIVIDENDES

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucun versement de dividende au cours des trois derniers exercices.

OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS

Décision de l'Assemblée Générale
du 30 juin 2017

Conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code du Commerce, l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 a renouvelé l'autorisation faite au Conseil d'Administration de faire procéder au rachat, par la Société de ses propres actions ordinaires dans les conditions ci-dessous précisées :

- ▶ Le rachat d'actions ordinaires se fait dans la limite de 10% du capital de la Société, soit 792.647 actions à la date de l'approbation de l'opération ;
- ▶ La Société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre de 35.100 déjà détenues, le nombre d'actions maximal pouvant être rachetés est de 758.021 actions sauf à céder ou à annuler des titres déjà détenus ;
- ▶ Le prix maximum de rachat est fixé à 25,00€ par action et le montant maximal de l'opération est de 19.814.125€ ;
- ▶ Les achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ;
- ▶ La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable ;
- ▶ Cette autorisation, d'une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017, est valable jusqu'au 29 décembre 2018.

OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Deux opérations sur titres par des dirigeants de la Société ont été réalisées au cours de l'année 2017 :

- ▶ Monsieur Christophe Lacroix a effectué une opération sur titres le 27 février 2017 à travers la réalisation de BSPCE ;
- ▶ Monsieur Jean Mizrahi a effectué une opération le 15 décembre 2017 à travers la vente d'actions détenues par la société Targetin SA.

Ces deux opérations ont été dûment déclarées aux autorités de marché.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2013 a autorisé la distribution de 74.750 BSPCE donnant droit à 299.000 actions ordinaires de la société YMAGIS SA. Chaque bon donne droit à la souscription de 4 actions ordinaires de la société.

Les mandataires sociaux sont bénéficiaires à hauteur de 35.000 BSPCE ouvrant droit à 140.000 actions. Les 10 salariés les mieux allotés ont reçus 20.000 BSPCE ouvrant droit à 80.000 actions.

Les conditions d'attribution de ces BSPCE ne comportent pas de condition de performance. Les BSPCE sont acquis par quart chaque année à compter du 25 mars 2013 pour les salariés de plus de 2 ans d'ancienneté à cette même date et par quart chaque année à compter de la date anniversaire des 2 ans d'ancienneté pour les autres salariés.

Ces BSPCE peuvent être exercés pendant 6 ans à compter de leur date d'attribution soit jusqu'au 25 mars 2019 pour un prix fixe de 19,12€, soit 4,78€ par action souscrite lors de l'exercice de chaque bon. En cas de démission, les BSPCE acquis à cette date peuvent être exercés. Les actions acquises par exercice des BSPCE étaient incessibles jusqu'au 25 mars 2015.

Sur la période écoulée, 6.425 BSPCE ont été exercés conduisant à l'émission de 25.700 actions nouvelles.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L.464-2 al. 1 et 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

PRISES DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

En vertu de l'article L.233-6 al.1 du Code du Commerce, nous vous informons que la Société a acheté 100% des titres de la société Projectiv, société par actions simplifiée à associé unique, le 28 juillet 2017 et a nommé Jean Mizrahi Président.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les montants des charges comptabilisées au compte de résultat et des sommes versées au cours de l'exercice en rapport avec la rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux de la Société sont détaillés ci-dessous :

En euros	Note	2017		2016	
		Dû	Versé	Dû	Versé
Jean MIZRAHI - Président-Directeur Général					
Rémunération fixe	(1)	120 000	120 000	120 000	120 000
Rémunération variable	(2)	-	-	-	-
Total rémunération		120 000	120 000	120 000	120 000
Georges GARIC - Directeur Général Délégué					
Rémunération fixe		200 000	200 000	200 000	200 000
Rémunération variable	(3)	100 000	80 000	80 000	-
Total rémunération		300 000	280 000	280 000	200 000
Christophe LACROIX - Directeur Général Délégué					
Rémunération fixe		120 000	120 000	120 000	120 000
Rémunération variable	(3)	40 000	12 000	12 000	40 000
Total rémunération		160 000	132 000	132 000	160 000

(1) En vertu de l'article L.225-37-4 2° du Code de Commerce, il est précisé que la société UVGAA-HK Sarl, RCS 795077312, contrôlée par le Président-Directeur Général, a facturé 144.000€ à Dcinex SA au titre des exercices 2016 et 2017, société de droit belge, en rémunération de prestation de services, sur base d'une convention intervenue entre la société UVGAA-HK Sarl et Dcinex SA

(2) Les conditions d'attribution de la rémunération variable de Jean Mizrahi sont détaillées au paragraphe « Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président- Directeur Général d'Ymagis SA » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

(3) La rémunération variable des Directeurs Généraux Délégués au titre de l'exercice 2016 a été versée en 2017

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 a, sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, voté une enveloppe de jetons de présence d'un montant global de 120.000€ à attribuer, en fonction des règles de répartition mises en place par le Conseil d'Administration.

Le Conseil a, en sa séance du 30 juin 2017, décidé à l'unanimité d'appliquer les règles suivantes :

- ▶ Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean Mizrahi, ne sera pas rémunéré pour sa participation aux séances du Conseil d'administration ;
- ▶ Une rémunération de 2.000€ par séance du Conseil d'Administration à laquelle l'administrateur a assisté en personne ou par téléphone;
- ▶ Une rémunération de 2.000€ par séance d'un Comité à laquelle l'administrateur a assisté en personne ou par téléphone.

Ce mode de répartition sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'Administration en la matière.

Les mandataires sociaux membres des organes de direction sont bénéficiaires d'un nombre total de 35.000 BSPCE, attribués par le Conseil d'Administration du 25 mars 2013 dans le cadre du plan de BSPCE autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du même jour.

Au 31 décembre 2017, les BSCPE exerçables sont au nombre de 14.625.

Enfin, nous précisons qu'il n'existe pas, au sein du groupe Ymagis, de régime de retraite complémentaire ou de programme d'indemnité au titre de la cessation de fonctions pour les dirigeants.

LISTE DES MANDATS EXERCES DURANT L'ANNEE PAR LES MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE, LISTE DE LEURS AUTRES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES

	Note	Mandats dans d'autres sociétés	Fonctions exercées	Mandats dans d'autres sociétés échus au cours des 5 derniers exercices	Fonctions exercées
Jean MIZRAHI					
Président-Directeur Général		dcinex SA	Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué	Mansart Varenne	Gérant
Président du Conseil d'Administration	(1)	Proyecson SA	Président et Administrateur	Rom Consulting	Administrateur
Membre du Comité des nominations et des rémunérations		Tecnicas de sonorizacion SA	Administrateur	Bumi PLC	Administrateur
59 ans		dcinex France SA	Président-Directeur Général	Dcinex GmbH	Administrateur
85-87, avenue Jean Jaurès 92120 Montrouge		Ymagis SA	Président-Directeur Général		
Premier mandat exercé le 25 mars 2013		Ymagis Engineering Services SAS	Président		
Nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2016		CinemaNext France SAS	Président		
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018		Eclair Logistics SASU	Président et Administrateur		
		Eclair Cinéma SAS	Président		
		Eclair Media SASU	Président		
		Eclair Media Maroc SAS	Président		
		Eclair Inside SAS	Président		
		Eclair Préservation SAS	Président		
		Télévision Services d'Ardivillères SA	Président		
		3Delux SAS	Directeur Général		
		ST'501	Président		
		CinemaNext UK Ltd	Administrateur		
		Ymagis UGC France SARL	Gérant		
		Ymagis UGC Belgique SARL	Gérant		
		Ymagis UGC Espagne SARL	Gérant		
		Ymagis UGC Italie SARL	Gérant		
		CinemaNext Sinema Ekipmanlari Ltd	Administrateur		
		CinemaNext Dijital Sinema SA	Administrateur		
		Direct Cinema North America	CEO		
		CinemaNext North America LLC	Administrateur		
		CinemaNext North America Holding	Administrateur		
		Projectiv	Président		
		Targetin	Président		
		Hulvic	Président		
		Monalea SARL	Gérant		
		Human Knowledge SAS	Président		
		UVGAA-HK SAS	Gérant		
		Cinéma Le César SARL	Gérant		
		Cinéma Les Variétés SARL	Gérant		
Georges GARIC					
Directeur Général Délégué		SCI MCMG	Gérant	Asteelflash France	Directeur Général
53 ans				Asteelflash America	Directeur Général
85-87, avenue Jean Jaurès 92120 Montrouge				Asteelflash China	Directeur Général
Première nomination le 26 avril 2016				Asteelflash Allemagne	Directeur Général
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018				Asteelflash Tunisia	Directeur Général
					Démission des mandats en novembre 2016
Christophe LACROIX					
Directeur Général Délégué		Eclair Logistics	Administrateur		
54 ans					
85-87, avenue Jean Jaurès 92120 Montrouge					
Première nomination le 25 mars 2013					
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018					

(1) Jean Mizrahi ne prend pas part aux discussions relatives à sa rémunération

LISTE DES MANDATS EXERCES DURANT L'ANNEE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LISTE DE LEURS AUTRES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES

	Note	Mandats dans d'autres sociétés	Fonctions exercées	Mandats dans d'autres sociétés échus au cours des 5 derniers exercices	Fonctions exercées
Jean MIZRAHI					
Président-Directeur Général		dcinex SA	Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué	Mansart Varenne	Gérant
Président du Conseil d'Administration	(1)	Proyecson SA	Président et Administrateur	Rom Consulting	Administrateur
Membre du Comité des nominations et des rémunérations		Tecnicas de sonorizacion SA	Administrateur	Bumi PLC	Administrateur
59 ans		dcinex France SA	Président-Directeur Général	Dcinex Gmbh	Administrateur
85-87, avenue Jean Jaurès 92120 Montrouge		Ymagis SA	Président-Directeur Général		
Premier mandat exercé le 25 mars 2013		Ymagis Engineering Services SAS	Président		
Nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2016		CinemaNext France SAS	Président		
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018		Eclair Logistics SASU	Président et Administrateur		
		Eclair Cinéma SAS	Président		
		Eclair Media SASU	Président		
		Eclair Media Maroc SAS	Président		
		Eclair Inside SAS	Président		
		Eclair Préservation SAS	Président		
		Télévision Services d'Ardillières SAS	Président		
		3Delux SAS	Directeur Général		
		ST'501	Président		
		CinemaNext UK Ltd	Administrateur		
		Ymagis UGC France SARL	Gérant		
		Ymagis UGC Belgique SARL	Gérant		
		Ymagis UGC Espagne SARL	Gérant		
		Ymagis UGC Italie SARL	Gérant		
		CinemaNext Sinema Ekipmanlari Itc	Administrateur		
		CinemaNext Dijital Sinema SA	Administrateur		
		Direct Cinema North America	CEO		
		CinemaNext North America LLC	Administrateur		
		CinemaNext North America Holding	Administrateur		
		Projectiv	Président		
		Targetin	Président		
		Hulvic	Président		
		Monalea SARL	Gérant		
		Human Knowledge SAS	Président		
		UVGAA-HK SAS	Gérant		
		Cinéma Le César SARL	Gérant		
		Cinéma Les Variétés SARL	Gérant		
Jean-Marie DURA					
Administrateur		CNC	Membre titulaire du Bureau Exécutif de la Commission RIAM (Recherche et Innovation dans l'Audiovisuel et les Médias)	e-UGC	Président-Directeur
54 ans				UGC Belgique	Administrateur Délégué
Président du Comité d'Audit					
Membre du Comité des nominations et des rémunérations					
3, rue Thomas 63000 Clermont-Ferrand					
Premier mandat à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2015					
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017					

Note	Mandats dans d'autres sociétés	Fonctions exercées	Mandats dans d'autres sociétés échus au cours des 5 derniers exercices	Fonctions exercées
Chloé MAYENOBE				
Administrateur Indépendant Membre du Comité d'Audit Membre du Comité des nominations et des rémunérations 41 ans - Française 17, rue des Perchamps 75016 Paris Premier mandat à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2015 Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018	Ingenico	Directrice Générale Europe de l'Ouest, membre du Comité Exécutif		
Claire DELERIS				
Administrateur Indépendant Membre du Comité des nominations et des rémunérations 52 ans - Française 10, rue Aubriet 92420 Vaucresson Premier mandat à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2015 Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017	Newline SELARL d'avocats Editions Atlas SAS OGF	Associé gérant Administrateur Administrateur	17 mandats d'administrateur dans des filiales étrangères du groupe Zodiac Media 3 mandats d'administrateur suppléant dans des filiales étrangères du groupe Zodiac Media Démission de ces mandats en date du 23 février 2016 Club des 9 SAS Clarisse SAS Démission de ces mandats en juin 2016	Présidente Présidente
SPARAXIS, représentée par M. Eric BAUCHE				
Administrateur Membre du Comité des nominations et des rémunérations 61 ans - Belge Avenue Maurice Destenay, 13 B-4000 Liège Premier mandat le 20 octobre 2014 Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016 Mandat échu	(2) SRIW SA NGK Ceramic Europe Samanda Sparaxis	Conseil du comité de direction Administrateur Administrateur Administrateur	SA Fonderies Marichal Ketin	Administrateur
EVS Broadcast, représentée par M. Pierre RION				
Censeur 58 ans - Belge Rue Bois St-Jean,13 B-4102 Seraing Premier mandat le 20 octobre 2014 Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016 Mandat échu	Access Direct Belrobotics Pairi Daza Avarient Wallonie Progecoo Domaine de Mellemont Ecole & Surdité Agence du commerce extérieur Multite! Union Wallonne des Entreprises Institut Saint Joseph Cercle de Wallonie Luxexpo Association des vignerons de Wallonie	Administrateur Délégué Président du CA et Administrateur Administrateur Administrateur Délégué Gérant Gérant Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président du CA Administrateur Président	Cluster Twist ASBL	Président

(2) Il est précisé que le mandat de la société Sparaxis, représentée par Monsieur Eric Bauche, est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2016 et n'a pas été renouvelé

DELEGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIERES CONFEREES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Nature de l'engagement	Montant maximum autorisé	Augmentations et émissions réalisées les années précédentes	Augmentations et émissions réalisées au cours de l'exercice	Montant résiduel
Autorisation d'attribuer des actions de souscription et/ou d'achat d'actions (stock-options)					
Assemblée Générale du 30 juin 2015	Capital social	2% au 30/06/2015	-	-	% au 30/06/2015
12ème résolution			-	-	
Expiration le 29 août 2018			-	-	
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription					
Assemblée Générale du 30 juin 2015	Actions ordinaires	480 000	-	-	80 000
17ème résolution			-	-	
Expiration le 29 août 2018			-	-	
Délégation d'augmentation de capital par incorporation de réserves					
Assemblée Générale du 30 juin 2016	Capital social	50%	-	-	50%
9ème résolution					
Expiration le 29 août 2018					
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription					
Assemblée Générale du 30 juin 2016	Capital social	50%	-	-	50%
10ème résolution	Montant nominal des actions en euros	1 200 000	-	-	1 200 000
Expiration le 29 août 2018	Montant nominal des valeurs mobilières en euros	25 000 000	-	-	25 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange					
Assemblée Générale du 30 juin 2016	Capital social	50%	-	-	50%
11ème résolution	Montant nominal des actions en euros	1 200 000	-	-	1 200 000
Expiration le 29 août 2018	Montant nominal des valeurs mobilières en euros	25 000 000	-	-	25 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier					
Assemblée Générale du 30 juin 2016	Capital social	50%	-	-	50%
12ème résolution	20% du capital par an				
Expiration le 29 août 2018	Montant nominal des actions en euros	1 200 000	-	-	1 200 000
	Montant nominal des valeurs mobilières en euros	25 000 000	-	-	25 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées					
Assemblée Générale du 30 juin 2016	Capital social	50%	-	-	50%
14ème résolution	20% du capital par an				
Expiration le 29 décembre 2017	Montant nominal des actions en euros	1 200 000	-	-	1 200 000
	Montant nominal des valeurs mobilières en euros	25 000 000	-	-	25 000 000
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières					
Assemblée Générale du 30 juin 2016	Capital social	10%	-	-	10%
16ème résolution	10% du capital par an				
Expiration le 29 août 2018	Montant nominal des actions en euros	1 200 000	-	-	1 200 000
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes et/ou à émettre					
Assemblée Générale du 30 juin 2016	Actions ordinaires	480 000	-	-	58 300
17ème résolution					
Expiration le 29 août 2019					
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression de droit de préférence au profit des adhérents d'un PPE					
Assemblée Générale du 30 juin 2017	Montant du capital lors de la décision du Conseil de la réalisation de cette augmentation	3%	-	-	3%
16ème résolution					
Expiration le 29 août 2019					
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions de préférence dans le cadre d'une attribution gratuite d'actions					
Assemblée Générale du 30 juin 2017	Montant nominal des actions en euros	1 000	-	-	1 000
15ème résolution					
Expiration le 29 août 2018					

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

La Société a produit une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) communiquée aux autorités compétentes le 15 mars 2018 et accessible sur notre site internet.

Cette Déclaration aborde les sujets suivants :

- ▶ Informations sur la manière dont les conséquences sociales et environnementales des activités sont prises en compte au sein du groupe ;
- ▶ Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse ;
- ▶ Indications sur les risques financiers liés aux effets de changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone.

Elle a fait l'objet d'une revue par RSE France – Apave, tiers indépendant, qui n'a pas soulevé d'observation susceptible de remettre en cause la démarche sociale, sociétale et environnementale de la Société.

Les conclusions de cet organisme sont présentées ci-après et nous invitons le lecteur à se reporter au contenu de notre Déclaration de Performance Extra-Financière en consultant notre site internet www.ymagis.com.

Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les Informations sociales, sociétales et environnementales

Réf : 18 003

Aux actionnaires

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société YMAGIS, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel, intégrant le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations environnementales, sociétales et sociales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au protocole de reporting RSE utilisé (le « référentiel ») par votre Société.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO17020.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 modifié par le décret n°2016-1138 du 19 août 2016 (attestation de présence) ;
- d'exprimer un avis motivé sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (avis de sincérité).

1. Attestation de présence

Nous avons comparé les Informations avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées par les éléments méthodologiques accompagnant les Informations.

En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 modifié par le décret n°2016-1138 du 19 août 2016.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations environnementales, sociétales et sociales requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les Informations sociales, sociétales et environnementales

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant [en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption)].

2. Avis de sincérité

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux en nous appuyant sur notre méthodologie qui intègre les recommandations du guide Afnor FD X30-024 sur la méthodologie de vérification du reporting extra-financier et les recommandations de la norme internationale ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) concernant les missions d'assurance sur les informations autres que financières.

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.

Nous avons vérifié la mise en place par votre Société d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration des Informations. Nous avons identifié les personnes responsables du reporting social, sociétal et environnemental au sein de l'entité consolidante et les personnes impliquées dans la collecte au niveau des entités contributrices.

Nous avons procédé à la revue de vos processus de reporting des données environnementales, sociétales et sociales. Cette revue vise à s'assurer de :

- la pertinence du référentiel,
- la description du périmètre,
- la fiabilité des outils et méthodes employés (revue des systèmes d'information),
- le caractère compréhensible des définitions et applications.

Votre Société établit des comptes consolidés. Nos travaux ont porté sur l'intégralité du périmètre.

Nous avons sélectionné les informations qui nous paraissent les plus significatives en termes d'impacts au regard des activités et des implantations de votre Société. Ces informations sont liées aux problématiques : effectifs, rémunération, embauches/licenciements, santé/sécurité, formation, déchets, utilisation des ressources, émissions de GES, achats, corruption, protection des données. Pour les d'indicateurs que nous avons considéré les plus importants nous avons mis en œuvre des tests de détail.

Concernant les informations quantitatives sélectionnées :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons d'une part conduit des entretiens pour vérifier la correcte compréhension et application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ; d'autre part mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les chiffres publiés et à rapprocher les données des pièces justificatives,
- nous avons retenu une marge d'erreur admissible de 5% à l'intérieur de laquelle les éventuelles irrégularités relevées ne sont pas considérées comme des anomalies.
- Les informations les plus significatives ont été vérifiées au niveau de l'entité consolidante et d'un échantillon de sociétés du groupe en France. L'échantillon ainsi sélectionné représente 47% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et entre 29,7 et 68,8% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les Informations sociales, sociétales et environnementales

Nous avons mis en œuvre des diligences limitées devant conduire à une assurance modérée (au sens de l'ISAE 3000) sur le fait que les informations sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité. Une assurance de niveau plus élevé aurait nécessité des travaux plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative ne peut être totalement éliminé.

Concernant les informations qualitatives sélectionnées :

Au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons conduit des entretiens et vérifié, sur la base de sondages et d'analyse de documents, la sincérité des allégations émises par votre Société.

Nous avons conduit 13 entretiens. La mission a été effectuée en février et mars 2018 et a mobilisé 4,5 jours/hommes.

Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies de manière sincère.

Observation

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la nécessité pour le prochain exercice de prendre en compte les commentaires suivants :

-Plusieurs informations quantitatives sur la consommation d'eau et les consommations énergétiques peuvent comporter une part d'erreur, qu'il ne nous a pas été possible de chiffrer, liée à une définition insuffisamment précise des procédures de calcul et à un dispositif de contrôle insuffisant.

-Les informations sur les déchets et les émissions de gaz à effet de serre sont parcellaires au regard des bonnes pratiques en matière de communication extra-financière.

Paris, le 8 mars 2018



Gérard SCHOUN

RSE France

INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

COMPTES CONSOLIDES 2017

Compte de résultat consolidé	en K€	Notes	2017	2016	Var.	%
Chiffre d'affaires		(3)	179 629	178 162	1 467	0,8%
Achats consommés*		(3)	(50 618)	(48 472)	(2 147)	(4,4)%
Autres achats et charges externes		(3)	(39 603)	(39 557)	(47)	(0,1)%
Impôts et taxes			(1 253)	(1 544)	291	18,9%
Charges de personnel		(3)	(45 497)	(39 857)	(5 640)	(14,2)%
Autres produits et charges opérationnels courants		(3)	(183)	(718)	534	74,4%
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(3)	(34 985)	(38 623)	3 639	9,4%
Résultat opérationnel courant			7 489	9 392	(1 903)	(20,3)%
Autres produits et charges			(0)	(8 656)	8 656	100,0%
Résultat opérationnel			7 489	736	6 753	917,8%
Coût de l'endettement financier brut			(5 038)	(7 983)	2 945	36,9%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			622	892	(270)	(30,3)%
Coût de l'endettement net		(3)	(4 416)	(7 091)	2 675	37,7%
Autres produits et charges financiers			310	192	117	60,9%
Résultat financier			(4 106)	(6 899)	2 793	40,5%
Résultat courant avant impôt			3 383	(6 163)	9 546	154,9%
Impôts sur les résultats		(8)	(2 562)	(5 411)	2 849	52,7%
Quote part des sociétés mises en équivalence			(30)	11	(41)	(382,2)%
Résultat net			791	(11 563)	12 354	106,8%
Part attribuable aux actionnaires de la société mère			787	(11 720)	12 507	106,7%
Part revenant aux intérêts minoritaires			5	157	(152)	(96,8)%
<i>Résultat par action</i>		(10)	<i>0,10</i>	<i>(1,49)</i>	<i>1,59</i>	<i>106,7%</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		(10)	<i>0,10</i>	<i>(1,48)</i>	<i>1,58</i>	<i>106,8%</i>

(*) En 2016, la sous-traitance relative à l'activité Eclair et CinemaNext était présentée en autres achats et charges externes. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces postes sont présentés au niveau des coûts des ventes (Achats consommés). Un reclassement sans impact résultat a été réalisé au niveau des comptes au 31 décembre 2016 par soucis de comparabilité

Etat des produits et charges comptabilisés	en K€	2017	2016	Var.	%
Résultat net de l'ensemble consolidé		791	(11 563)	12 354	106,8%
Ecart de conversion		(61)	(180)	119	66,1%
Instruments financiers		440	1 143	(703)	(61,5)%
Impôts sur les éléments recyclables		(67)	(386)	319	82,6%
Éléments recyclables en résultats		312	577	(265)	(45,9)%
Variation des écarts actuariels		(44)	(240)	196	81,8%
Impôts sur les éléments recyclables		(12)	67	(79)	(117,5)%
Éléments non recyclables en résultats		(55)	(173)	118	68,0%
Éléments reconnus en capitaux propres		257	404	(147)	(36,5)%
Produits et charges comptabilisées		1 048	(11 159)	12 207	109,4%
<i>dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		<i>1 025</i>	<i>(11 316)</i>	<i>12 341</i>	<i>109,1%</i>
<i>dont part revenant aux intérêts minoritaires</i>		<i>23</i>	<i>157</i>	<i>(134)</i>	<i>(85,3)%</i>

Bilan consolidé	en K€	Notes	2017	2016	Var.	%
Ecart d'acquisition	(5)		11 377	9 499	1 878	19,8%
Immobilisations incorporelles	(5)		5 968	4 588	1 380	30,1%
Immobilisations corporelles	(5)		52 588	77 953	(25 364)	(32,5)%
Titres mis en équivalence			369	384	(15)	(3,9)%
Actifs financiers non courants	(9)		5 706	6 256	(550)	(8,8)%
Impôts différés actifs	(8)		530	762	(232)	(30,5)%
Actifs non courants			76 539	99 441	(22 903)	(23,0)%
Stocks	(6)		7 921	7 852	68	0,9%
Clients *	(6)		61 325	61 148	178	0,3%
Autres actifs courants	(6)		17 736	17 098	638	3,7%
Actifs financiers courants	(9)		570	411	159	38,6%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9)		15 732	20 617	(4 886)	(23,7)%
Actifs courants			103 285	107 127	(3 843)	(3,6)%
Total de l'actif			179 823	206 568	(26 744)	(12,9)%
Capital social	(10)		1 983	1 976	6	0,3%
Primes d'émission et d'apport			24 634	24 517	116	0,5%
Réserves et report à nouveau			2 235	13 564	(11 329)	(83,5)%
Résultat net			787	(11 720)	12 507	106,7%
Capitaux propres part Groupe			29 638	28 337	1 301	4,6%
Intérêts non controlants			1 862	2 035	(173)	(8,5)%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé			31 500	30 372	1 128	3,7%
Provisions (part non courante)	(7)		1 418	1 867	(450)	(24,1)%
Emprunts et dettes financières (part non courante)	(9)		55 629	67 170	(11 542)	(17,2)%
Avantages au personnel	(4)		2 403	2 336	67	2,9%
Impôts différés passifs	(8)		2 534	827	1 707	206,4%
Autres passifs non courants	(6)		3 792	9 633	(5 841)	(60,6)%
Passifs non courants			65 775	81 834	(16 059)	(19,6)%
Provisions (part courante)	(7)		2 407	1 328	1 079	81,3%
Emprunts et dettes financières (part courante)	(9)		23 353	30 638	(7 285)	(23,8)%
Fournisseurs	(6)		21 811	29 121	(7 310)	(25,1)%
Dettes d'impôt sur les sociétés	(8)		859	167	692	413,8%
Autres passifs courants	(6)		34 117	33 107	1 011	3,1%
Passifs courants			82 547	94 362	(11 815)	(12,5)%
Total du passif			179 823	206 568	(26 745)	(12,9)%

(*) En 2016, un reclassement de 1.019K€ a été opéré entre le poste « Autres actifs courants » et « Clients »

Tableau consolidé
 des flux de
 trésorerie

en K€	Notes	2017	2016	Var.	%
Résultat net de la période	(CR)	791	(11 563)	12 354	106,8%
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)		34 903	44 234	(9 330)	(21,1)%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(CR)	30	14	16	118,3%
Résultat de cessions d'actifs		747	793	(46)	(5,8)%
Autres charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie		(4 331)	1 443	(5 774)	(400,1)%
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(CR)	2 562	5 411	(2 849)	(52,7)%
Résultats liés aux paiements en actions	(3.2)	230	328	(98)	(29,9)%
Coût de l'endettement financier net	(CR)	4 416	7 091	(2 675)	(37,7)%
Variation du besoin en fonds de roulement		(8 493)	(6 708)	(1 785)	(26,6)%
Variation des créances et dettes d'impôt		(1 047)	(1 823)	777	42,6%
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		29 808	39 220	(9 412)	(24,0)%
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(7 999)	(4 952)	(3 046)	(61,5)%
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		57	1 424	(1 368)	(96,0)%
Variations liées aux acquisitions / Cessions de sociétés consolidées		(1 685)	(5 682)	3 998	70,3%
Variation des autres actifs financiers non courants		291	168	123	73,6%
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie		205	1 789	(1 585)	(88,6)%
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(9 131)	(7 253)	(1 879)	(25,9)%
Augmentation de capital		123	270	(147)	(54,5)%
Rachat et revente d'actions propres		(140)	85	(225)	(264,0)%
Dividendes mis en paiement		(282)	(357)	75	21,0%
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme		1 951	5 132	(3 180)	(62,0)%
Remboursements d'emprunts long terme		(7 105)	(17 530)	10 425	59,5%
Encaissements sur opérations de cession-bail		1 448	1 574	(125)	(8,0)%
Remboursements liés aux contrats de location-financement		(20 773)	(16 813)	(3 961)	(23,6)%
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	(3.3)	(4 416)	(7 027)	2 611	37,2%
Variation des dettes financières court-terme		3 773	204	3 569	n.a.
Incidence des effets de change sur la trésorerie		(143)	2	(145)	n.a.
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(25 563)	(34 461)	8 897	25,8%
Flux nets de trésorerie de la période		(4 886)	(2 495)	(2 390)	(95,8)%
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		20 617	23 112	(2 495)	(10,8)%
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		15 732	20 617	(4 885)	(23,7)%
Variation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie		(4 886)	(2 495)	(2 391)	(95,8)%

Des reclassements de présentation ont été opérés sur l'ouverture afin de répondre à l'initiative IAS 7 concernant les informations à fournir, entrée en vigueur le 1er Janvier 2017

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Primes d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Instruments financiers	Titres auto-détenus	Ecart de conversion	Avantages au personnel	Total part Groupe	Intérêts non contrôlant (2)	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Au 1er janvier 2016	1 973	24 456	10 215	2 342	(280)	30	39	38 776	2 310	41 086
Augmentation de Capital	3	61						64	20	85
Résultat net			(11 720)					(11 720)	157	(11 563)
Opérations sur actions propres					(161)			(161)	-	(161)
Instruments financiers net d'impôt				757				757	-	757
Plan attribution d'actions gratuites							325	325	3	328
Indemnité de départ à la retraite							(157)	(157)	(0)	(158)
Variations de périmètre			272					272	(20)	252
Ecart de conversion						(9)		(9)	(21)	(29)
Dividendes			(2)					(2)	(406)	(408)
Reclassements								-	8	8
Autres			192					192	(16)	176
Au 31 décembre 2016	1 976	24 517	(1 043)	3 099	(441)	22	207	28 337	2 035	30 372
Augmentation de Capital	6	116						123		123
Résultat net			787					787	4	791
Opérations sur actions propres					140			140		140
Instruments financiers net d'impôt				373				373		373
Plan attribution d'actions gratuites							227	227		227
Indemnité de départ à la retraite							(55)	(55)		(55)
Ecart de conversion						(80)		(80)	19	(61)
Dividendes			(12)					(12)	(270)	(281)
Reclassements								-		-
Autres			(202)					(202)	74	(128)
Au 31 décembre 2017	1 983	24 634	(470)	3 472	(301)	(59)	379	29 638	1 862	31 500

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Référentiel appliqué

Les comptes consolidés du groupe Ymagis au 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union Européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

La présentation des « Notes annexes aux comptes consolidés » au 31 décembre 2017 a été modifiée par rapport à celle de l'exercice précédent conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers. Les modifications ont porté principalement sur l'organisation des notes annexes par thème de référence. Elles visent à accroître la lisibilité et la pertinence des états financiers. La plupart des principes comptables auparavant regroupés en Note 1 figurent désormais au sein de chaque note de référence.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Société Ymagis SA et de ses filiales. Ils sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier le plus proche.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 à l'exception des nouvelles normes applicables en 2017 :

- ▶ Amendement IAS 12 - Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 ;
- ▶ Amendement IAS 7 - Initiative concernant les informations à fournir, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

I. Nouvelles normes et amendements adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2017 et non appliquées par anticipation

Les nouvelles normes et amendements publiés et obligatoires pour les exercices comptables postérieurs à 2017 sont repris ci-après :

- ▶ IFRS 9 - Instruments financiers, date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette norme modifie les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers. Compte tenu de la nature des transactions du groupe, il n'est pas attendu de modification sensible à ce titre. Elle modifie également la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues vis-à-vis des pertes encourues. Cette application se traduira notamment par la comptabilisation de dépréciations sur les créances clients non échues.
- ▶ IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 / Clarification IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette norme comprend notamment de nouveaux principes pour la reconnaissance des revenus (en particulier pour l'analyse agent/principal, la composante financement, les coûts encourus dans la vie du contrat et les critères de comptabilisation et la mesure de l'avancement) ainsi que de nouvelles exigences en matière d'informations en annexes.
- ▶ IFRS 16 - Contrats de Location, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. L'analyse d'impact de la Norme IFRS 16 est en cours.

II. Nouvelles normes et amendements non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2017 et non appliquées par anticipation

- ▶ Amendement IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
- ▶ Amendement IAS 28 - Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
- ▶ IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
- ▶ Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2015- 2017, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
- ▶ Amendement IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2014 - 2016, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.
- ▶ IFRIC 22 - Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Approbation des comptes

Les états financiers du groupe ont été arrêtés le 15 mars 2018 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation.

1.2 Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de jugements réalistes et raisonnables pour réévaluer des actifs, passifs, produits et charges qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent :

- ▶ Les tests de valeur des actifs (Note 5. « Immobilisation corporelles et incorporelles »)
- ▶ L'activation de déficits reportables (Note 8. « Impôts ») ;
- ▶ La prise en compte de l'impact du recoupement des coûts dans le cadre du modèle VPF. Pour information, la détermination de la date de recoupement des coûts, correspondant à la date de fin de perception des VPF, a pour conséquence d'ajuster les plans d'amortissement afin qu'ils soient totalement amortis à cette même date. (Note 3.
« Eléments du compte de résultat ») ;
- ▶ L'évaluation des engagements de retraite (Note 4. « Effectifs, charges et avantages au personnel ») ;
- ▶ Les provisions pour autres passifs (Note 7. « Provisions et autres passifs courants et non courants »).

Par ailleurs, conformément à l'avis du communiqué du CNC du 14 janvier 2010 relatif à la comptabilisation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en application du référentiel IFRS, le groupe analyse et comptabilise la CVAE selon la Norme IAS 12 en impôt sur les résultats.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sont quant à eux comptabilisés en moins des charges de personnel.

Le résultat opérationnel courant (ROC) est un indicateur utilisé par le groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation ANC 2013-03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent.

Enfin, les intérêts et dividendes perçus et versés sont classés dans les flux de trésorerie liés aux opérations de financement, de façon uniforme d'une période à l'autre.

NOTE 2 – INFORMATIONS SECTORIELLES

2.1 Informations par secteur d'activité

Les secteurs d'activité du groupe, définis conformément à IFRS 8, se décomposent en :

- ▶ **Virtual Print Fee (VPF)** - Financement et gestion du VPF pour les cinémas sous contrat VPF avec Ymagis ;
- ▶ **CinemaNext** - Services aux exploitants de salles de cinéma, notamment ventes et installations, maintenance, entretien et infogérance de matériel et de consommables pour les salles de cinéma, particulièrement le son et la projection numériques ;
- ▶ **Eclair** - Services aux distributeurs et producteurs de contenus numériques, notamment post-production et mastering, livraison des contenus numériques par voie physique ou dématérialisée aux cinémas, livraison numérique vidéo vers les diffuseurs, adaptation des contenus (sous-titrage, doublage, ...), préservation et archivage des éléments, restaurations de films.

Les données sectorielles des exercices 2017 et 2016 sont les suivantes :

en KC	VPF				CinemaNext				Eclair				Groupe Ymagis			
	2017	2016	Var.	%	2017	2016	Var.	%	2017	2016	Var.	%	2017	2016	Var.	%
Chiffre d'affaires	61 496	69 453	(7 957)	(11,5)%	63 326	61 214	2 112	3,4%	54 807	47 495	7 312	15,4%	179 629	178 162	1 467	0,8%
EBITDA	45 160	52 685	(7 525)	(14,3)%	732	274	458	167,2%	(3 418)	(4 943)	1 525	30,9%	42 474	48 016	(5 542)	(11,5)%
EBIT	18 402	20 978	(2 576)	(12,3)%	(173)	(774)	601	77,6%	(10 740)	(19 467)	8 727	44,8%	7 489	737	6 754	916,5%
EBT	15 503	15 132	371	2,5%	(856)	(1 033)	177	17,1%	(11 264)	(20 262)	8 998	44,4%	3 383	(6 163)	9 546	154,9%
<i>KPIs</i>																
EBITDA en % du Chiffre d'affaires	73,4%	75,9%			1,2%	0,4%			(6,2)%	(10,4)%			23,6%	27,0%		
EBIT en % du Chiffre d'affaires	29,9%	30,2%			(0,3)%	(1,3)%			(19,6)%	(41,0)%			4,2%	0,4%		
EBT en % du Chiffre d'affaires	25,2%	21,8%			(1,4)%	(1,7)%			(20,6)%	(42,7)%			1,9%	(3,5)%		

L'EBITDA présenté par le groupe est calculé en ajoutant au résultat opérationnel courant les dotations nettes aux amortissements et provisions.

L'EBIT (Earning Before Interest and Tax) correspond au résultat opérationnel. Il est également appelé dans le Rapport de Gestion la « Marge opérationnelle ».

L'EBT (Earning Before Tax) correspond au résultat courant avant impôts.

L'évolution de l'EBITDA par activité est décrite dans le chapitre « Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité » de ce Rapport de Gestion.

2.2 Informations par zone d'implantation

L'évolution du chiffre d'affaires par activité et zone d'implantation est détaillée ci-dessous :

en KC	VPF				CinemaNext				Eclair				Ymagis			
	2017	2016	Var.	%	2017	2016	Var.	%	2017	2016	Var.	%	2017	2016	Var.	%
Europe de l'Ouest	58 690	65 550	(6 860)	(10,5)%	49 721	48 167	1 554	3,2%	54 270	47 328	6 942	14,7%	162 681	161 045	1 636	1,0%
Europe de l'Est	1 188	2 406	(1 217)	(50,6)%	12 233	9 395	2 838	30,2%	-	-	-	-	13 421	11 801	1 620	13,7%
Afrique	-	-	-	-	919	2 325	(1 406)	(60,5)%	105	-	105	-	1 024	2 325	(1 301)	(56,0)%
Amérique	-	-	-	-	243	32	211	663,2%	432	167	265	158,7%	675	199	476	239,4%
Autres régions	1 618	1 498	120	8,0%	210	1 295	(1 085)	(83,8)%	-	-	-	-	1 828	2 793	(965)	(34,5)%
Total chiffre d'affaires	61 496	69 453	(7 957)	(11,5)%	63 326	61 214	2 112	3,4%	54 807	47 495	7 312	15,4%	179 629	178 162	1 467	0,8%

NOTE 3 – ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Chiffre d'affaires

■ Activité VPF

Le revenu du VPF (facturé aux distributeurs) est reconnu dès lors que les films longs métrages ou tout autre contenu sont projetés sur les écrans qui utilisent les installations sous contrat avec le groupe quel que soit le mode de financement retenu (Tiers Collecteur ou Tiers Investisseur).

Pour rappel, le modèle économique du VPF s'appuie sur deux modes de financement des équipements numériques proposés aux exploitants de cinéma :

- ▶ Le Tiers Investisseur dans lequel notre groupe a financé les équipements numériques généralement à travers des crédits-baux consentis par des organismes financiers auxquels le groupe reverse des loyers. Dans ce cas, Ymagis facture à l'exploitant une participation, comptabilisée en chiffre d'affaires, représentant la part de l'exploitant dans le financement de l'équipement ;
- ▶ Le Tiers Collecteur dans lequel l'exploitant a financé lui-même ses équipements et facture à notre groupe une contribution comptabilisée en charges externes.

Un VPF est dû à chaque nouveau film ou contenu projeté sur une installation sous contrat, et en ce qui concerne les films, quel que soit le nombre de projections. Le montant du VPF perçu dépend donc du nombre de nouveaux films et de contenus projetés sur un écran sous contrat avec Ymagis.

■ Activité CinemaNext

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises (équipements pour cinémas) est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a lieu.

■ Activité Eclair

Les revenus de l'activité Eclair sont reconnus lorsqu'ils consistent en des revenus mensuels relatifs à la production de projets et à des contrats de maintenance qui sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services sont rendus. Les revenus des autres prestations non récurrentes sont reconnus dès lors que la prestation a été rendue et réceptionnée par le client. La méthode de reconnaissance retenue pour l'activité restauration de films est l'avancement.

Le groupe a procédé à l'analyse des impacts potentiels de la norme IFRS 15 (qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018). Cette analyse conclut à l'absence d'impact significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires de ses trois activités.

3.2 Résultat opérationnel

en K€	2017	2016	Var.	%
Chiffre d'affaires	179 629	178 162	1 467	0,8%
Achats consommés, charges externes et charges d'impôts*	(91 474)	(89 572)	(1 902)	(2,1)%
Charges de personnel :	(45 497)	(39 857)	(5 640)	(14,2)%
Salaires et charges sociales	(45 268)	(39 538)	(5 730)	(14,5)%
Rémunérations en actions	(230)	(319)	89	28,0%
Dotations nettes aux amortissements et provisions :	(34 985)	(38 623)	3 639	9,4%
Dotations aux amortissements	(34 361)	(37 240)	2 879	7,7%
Dotations aux provisions et dépréciations	(623)	(1 383)	760	54,9%
Autres produits et charges opérationnels courants	(183)	(718)	534	74,4%
Résultat opérationnel courant (ROC)	7 489	9 392	(1 903)	(20,3)%
Autres produits et charges opérationnels non courants	(0)	(8 656)	8 466	97,8%
Résultat opérationnel	7 489	736	6 753	917,8%

(*) Hors impôt sur les résultats

L'évolution du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel d'une année sur l'autre est détaillée au paragraphe « Evolution des affaires » du rapport de gestion.

3.3 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

en K€	2017	2016	Var.	%
Coût de l'endettement financier brut	(5 038)	(7 983)	2 945	(36,9)%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	622	892	(270)	(30,3)%
Coût de l'endettement financier net	(4 416)	(7 091)	2 675	(37,7)%
Autres produits et charges financiers	310	192	117	60,9%

NOTE 4 – EFFECTIFS ET AVANTAGES AU PERSONNEL

- 4.1 Effectifs des sociétés consolidées Les effectifs de fin de période du groupe pour les sociétés consolidées par intégration globale s'élèvent à 768 personnes au 31 décembre 2017. Ils étaient de 726²⁶ personnes au 31 décembre 2016.
- 4.2 Provisions pour retraites Les obligations du groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.
- Conformément à IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.
- Les estimations des obligations du groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un actuair indépendant. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.
- Les écarts actuariels résultant de ces hypothèses sont comptabilisés en produits et charges reconnus directement en capitaux propres.

²⁶ Hors freelance, intérimaires et stagiaires

La variation des engagements de retraite sur la période est détaillée ci-après :

en K€	Eng. Retraite
Au 1er janvier 2016	2 001
<i>Variations</i>	
Coût des services rendus	163
Liquidation de régime	(111)
Charge nette d'intérêt	43
Pertes/(Gains) actuariels	240
<i>Total des variations de la période</i>	<i>334</i>
Au 31 décembre 2016	2 336
<i>Variations</i>	
Coût des services rendus	176
Liquidation de régime	(168)
Charge nette d'intérêt	35
Pertes/(Gains) actuariels	46
Prestations réelles versées	(22)
<i>Total des variations de la période</i>	<i>66</i>
Au 31 décembre 2017	2 403

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

Engagements de retraite - Hypothèses retenues	2017	2016
Taux d'actualisation (%)	1,40%	1,50%
Duration des engagements (Années)	13,2	13,0
Taux d'augmentation des salaires (%)		
<i>Cadres :</i>	4,53%	4,53%
<i>Non Cadres :</i>	7,52%	7,52%
Taux de sortie (%)		
<i>Cadres :</i>	6,25%	6,25%
<i>Non Cadres :</i>	9,09%	9,09%

Une variation de 0,25 point du taux d'actualisation engendrerait une augmentation / diminution des engagements de retraite de l'ordre de 76K€.

Une variation de 0,25 point du taux d'augmentation des salaires engendrerait une augmentation / diminution des engagements de l'ordre de 81K€.

4.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2017 et en 2016 aux membres du Conseil d'Administration et aux membres de la direction du groupe sont ventilées de la façon suivante :

en K€	2017	2016	Var.	%
Jetons de présence	36	-	36	-
Rémunérations brutes directes et indirectes *	532	480	52	10,8%
<i>part fixe</i>	440	440	-	-
<i>part variable</i>	92	40	52	130,0%
<i>Total des rémunérations des administrateurs et dirigeants</i>	<i>568</i>	<i>480</i>	<i>88</i>	<i>18,3%</i>

(*) En vertu de l'article L.225-37-4 2° du Code de Commerce, il est précisé que la société UVGAA-HK Sarl, RCS 795077312, contrôlée par le Président-Directeur Général, a facturé 144.000€ à Dcinex SA au titre des exercices 2016 et 2017, société de droit belge, en rémunération de prestation de services, sur base d'une convention intervenue entre la société UVGAA-HK Sarl et Dcinex SA

4.4 Paiement en actions

Les modalités relatives à l'attribution et à l'exercice d'actions de performance et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise sont détaillées aux paragraphes « Attribution d'actions gratuites » et « Participation des salariés au capital de la Société » du Rapport de gestion.

Les charges et produits relatifs à ces deux plans sont détaillés ci-après :

► Attribution gratuite d'actions de performance (AGAP)

L'exercice intégral de l'ensemble des Actions de Préférence (AGAP) permettrait la souscription de 318.900 actions nouvelles.

Le plan représente un coût total estimé de 1.420K€. La charge comptabilisée en 2017 au titre du plan s'élève à 293K€. En 2016, cette même charge était de 328K€.

► Attribution de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

Sur la période écoulée, 6.425 BSPCE ont été exercés conduisant à l'émission de 25.700 actions nouvelles.

Suite aux départs de bénéficiaires sur l'exercice, 31.201 BSPCE restent actifs au 31 décembre 2017, représentant un montant potentiel maximum de 124.804 actions à émettre.

Sur l'exercice, un produit de 25K€ a été comptabilisé correspondant à l'impact net des BSPCE devenus inactifs.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

5.1 Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3. Conformément à ces dispositions ainsi que celles d'IAS 36, le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de ces regroupements d'entreprises et pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les variations des écarts d'acquisition sur les exercices 2017 et 2016 sont détaillées ci-dessous :

en K€	Notes	2017	2016
Valeur nette au 1er janvier		9 499	4 343
<i>Variations</i>			
Evolution du périmètre	(a)	1 288	5 253
Complément de prix	(b)	1 759	-
Allocation d'actifs	(c)	(1 353)	-
Autres	(d)	184	(97)
<i>Total des variations de la période</i>		<i>1 878</i>	<i>5 156</i>
Valeur nette au 31 décembre		11 377	9 499

- (a) En 2017, les évolutions de périmètre correspondent au rachat des activités d'acheminement de contenus auprès des cinémas OpenSky en Italie, qui a généré un écart d'acquisition positif de 1.097K€, ainsi qu'au rachat de Projectiv, ayant généré un écart d'acquisition de 191K€.

en K€	Opensky	Projectiv
Prix d'acquisition des titres (dont complément de prix pour 490 K€)	1 472	226
Valeur comptable des actifs acquis et passifs repris	(375)	(35)
Goodwill généré	1 097	191

- (b) Le contrat portant sur l'acquisition de Cine-Logistics comporte une clause d'ajustement de prix basée sur la confirmation de prévisions de performance.
- (c) Des travaux d'allocation des prix d'acquisition ont été réalisés afin d'identifier les actifs corporels et incorporels autres que le Goodwill pouvant être valorisés à leur juste valeur. Ces travaux ont abouti à l'allocation d'un montant de 1.162K€ lié à des actifs incorporels (essentiellement des plateformes technologiques et des marques).

(d) En 2017, le poste Autres détaille essentiellement l'ajustement de l'écart d'acquisition de la société DSAT pour un montant de 169K€.

5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des brevets et licences qui sont évalués par le groupe de la manière suivante :

- ▶ Soit à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations ;
- ▶ Soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Lorsque l'évaluation se fait postérieurement à la date d'acquisition, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et amortis sur trois ans.

La variation des immobilisations incorporelles sur les deux derniers exercices s'établit de la manière suivante :

en K€	Note	Concessions Brevets Licences	Autres immob. incorporelles	Total immob. incorporelles
Valeur brute		15 428	10 649	26 077
Amortissements et dépréciations cumulés		(6 465)	(3 896)	(10 362)
Valeur nette au 1er janvier 2016		8 962	6 753	15 716
<i>Variations</i>				
Acquisitions		499	106	604
Cessions et mises au rebut		(187)	(377)	(565)
Evolution du périmètre et autres variations		363	192	555
Dotations / Reprises aux amortissements et dépréciations		(9 141)	(2 578)	(11 719)
Total des variations de la période		(8 468)	(2 657)	(11 125)
Valeur brute		16 101	10 570	26 672
Amortissements et dépréciations cumulés		(15 607)	(6 474)	(22 081)
Valeur nette au 31 décembre 2016		495	4 096	4 588
<i>Variations</i>				
Acquisitions	(1)	1 217	2 575	3 793
Cessions et mises au rebut	(2)	(10 769)	(15)	(10 784)
Evolution du périmètre et autres variations	(1)	(128)	1 115	987
Dotations / Reprises aux amortissements et dépréciations	(2)	10 203	(2 822)	7 381
Total des variations de la période		523	853	1 376
Valeur brute		6 421	14 246	20 665
Amortissements et dépréciations cumulés		(5 403)	(9 296)	(14 700)
Valeur nette au 31 décembre 2017		1 018	4 949	5 968

(1) La variation des autres immobilisations incorporelles correspond principalement à l'activation de frais de développement relatifs aux projets de la business unit Eclair, mis en service en fin d'année, et amortis sur trois ans. Les évolutions de périmètre correspondent aux allocations d'actifs réalisées sur l'année et décrites dans la Note 5.1 Ecarts d'acquisition.

(2) Ce poste comprend les dotations aux actifs incorporels reconnus lors de l'entrée de dcinex pour 1.783K€ et la mise au rebut de la technologie RBC provisionnée à 100% en 2016 pour une valeur de 7.959K€

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les installations techniques et autres immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels de projection financés par contrat de location-financement.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- ▶ Matériel et outillage - de 3 à 10 ans ;
- ▶ Matériel de projection numérique - 8 ans ;
- ▶ Installations générales, agencements, aménagements divers - de 5 à 10 ans ;
- ▶ Matériel de transport - de 3 à 5 ans ;
- ▶ Matériel de bureau et informatique - de 3 à 5 ans ;
- ▶ Mobilier - de 5 à 10 ans.

en KC	Note	Terrains et constructions	Installations techniques et autres	Total immob. corporelles
Valeur brute		2 278	257 750	260 028
Amortissements et dépréciations cumulés		(766)	(152 984)	(153 750)
Valeur nette au 1er janvier 2016		1 512	104 766	106 278
<i>Variations</i>				
Acquisitions		-	5 822	5 822
Cessions et mises au rebut		-	(26 022)	(26 022)
Evolution du périmètre et autres variations		825	7 948	8 772
Dotations / Reprises aux amortissements et dépréciations		(121)	(16 777)	(16 899)
<i>Total des variations de la période</i>		<i>703</i>	<i>(29 029)</i>	<i>(28 326)</i>
Valeur brute		3 103	245 498	248 601
Amortissements et dépréciations cumulés		(887)	(169 761)	(170 648)
Valeur nette au 31 décembre 2016		2 215	75 737	77 953
<i>Variations</i>				
Acquisitions		73	7 166	7 239
Cessions et mises au rebut		(0)	(8 257)	(8 257)
Evolution du périmètre et autres variations		(3)	1 765	1 762
Dotations / Reprises aux amortissements et dépréciations	(1)	(300)	(25 808)	(26 108)
<i>Total des variations de la période</i>		<i>(229)</i>	<i>(25 135)</i>	<i>(25 364)</i>
Valeur brute		3 173	246 171	249 344
Amortissements et dépréciations cumulés		(1 187)	(195 569)	(196 756)
Valeur nette au 31 décembre 2017		1 986	50 602	52 588

(1) Ce poste comprend des dotations aux amortissements complémentaires à hauteur de 1,1M€ pour aligner le rythme d'amortissement des équipements VPF avec la date prévisible de la fin de la perception de la Contribution à la Transition Numérique

5.4 Contrats de location-financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement, essentiellement constituées du matériel de projection numérique (modèle Tiers Investisseur) ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété, sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles.

A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Selon le schéma VPF, Tiers Investisseur, le groupe acquiert le matériel et le finance soit directement, soit auprès d'un établissement financier dans le cadre d'un contrat de location financière.

L'engagement pris vis-à-vis du contrat de location-financement est inscrit au passif en dette financière en contrepartie d'une immobilisation corporelle amortie sur huit ans.

5.5 Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs » :

- ▶ Les actifs générant des flux de trésorerie propres et les actifs inclus dans des unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur ;
- ▶ Les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test annuel.

Les écarts d'acquisitions sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT ce qui correspond au secteur d'activité du groupe (voir Note 2 « Informations sectorielles »).

Depuis le 1er janvier 2017, pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux business units car cela représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne compte tenu des développements en cours des business units (CinemaNext et Eclair). Cette nouvelle affectation est sans impact, en effet, les tests effectués par UGT (selon la méthodologie utilisée les années précédentes) n'ont pas mis en lumière un risque de dépréciation. La valeur d'utilité des UGT peut être déterminée selon plusieurs méthodes parmi lesquelles la méthode des DCF (« discounted cash flows ») décrite ci-dessous :

- ▶ Les projections à 5 ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir du business plan de ces UGT sur la période explicite à partir du budget 2018 et des prévisions s'étalant jusqu'en 2022 en excluant les opérations de croissance externe ;
- ▶ Au-delà de ces 5 années, la valeur terminale des flux de trésorerie est obtenue en appliquant sur le flux normatif de fin de période explicite un taux de croissance long terme. Ce taux de croissance long terme est estimé pour chaque UGT à 2% ;
- ▶ L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC²⁷) après impôt déterminé pour chaque UGT (ou groupe d'UGT), augmenté d'une prime de risque par UGT. En 2017, ce taux s'établit à 8,70% et 9,30% selon les business units ;

Lors de la réalisation de tests de valeur, les différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur les paramètres suivants :

- ▶ Variation du taux d'actualisation de +/- 1% ;
- ▶ Variation du taux de croissance annuel et du taux de croissance à l'infini de +/-1%.

Les tests effectués n'entraînent pas de dépréciation des écarts d'acquisition. Au 31 décembre 2017, une variation défavorable des taux d'actualisation et des taux de croissance annuels ne conduit pas à constater de dépréciation.

Hypothèses retenues pour les tests d'impairment	VPF	Cinemanext	Eclair
Taux d'actualisation	n.a	8,70%	9,30%
Taux de croissance à l'infini	n.a	2,00%	2,00%

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition par secteur d'activité se répartissent à fin d'année de la manière suivante :

en K€	2017	2016
Activité Cinemanext	4 367	4 367
Activité Eclair	7 010	5 132
Total Goodwill	11 377	9 499

Au cas où le test de valeur révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est constatée. Les pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels sont comptabilisées sur la ligne « Autres produits et charges » dans le compte de résultat.

²⁷ Weighted Average Cost of Capital

NOTE 6 – BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

6.1 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute déterminée suivant la méthode du CMP est supérieure à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

en K€	2017	2016	Var.	%
<i>Valeur brute</i>				
Matières premières et consommables	375	386	(11)	(2,9)%
Marchandises	8 277	8 138	138	1,7%
Valeur brute des stocks	8 651	8 524	127	1,5%
<i>Provisions pour dépréciation</i>				
Matières premières et consommables	-	(29)	29	100,0%
Marchandises	(731)	(643)	(88)	(13,7)%
Provisions pour dépréciations	(731)	(672)	(59)	(8,8)%
Valeur nette des stocks	7 921	7 852	68	0,9%

6.2 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et de la qualité du débiteur.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances. Dans le cadre de ces contrats, le montant brut des créances cédées s'élève à 2.838K€ à fin d'année.

Une analyse des contrats de mobilisation de créances est conduite chaque fin d'année au regard des 3 critères d'IAS 39 afin de pouvoir confirmer la dé-comptabilisation des créances cédées. Au vu de cette analyse, les contrats de cession de créance en cours au 31 décembre 2017 ne donnent pas lieu à une dé-comptabilisation des créances cédées.

en K€	2017	2016	Var.	%
Valeur brute	67 584	67 362	222	0,3%
Provisions pour dépréciation	(6 259)	(6 214)	(44)	(0,7)%
Créances clients *	61 325	61 148	178	0,3%
Créances fiscales	14 286	12 852	1 435	11,2%
Avances aux fournisseurs	965	2 285	(1 320)	(57,8)%
Créances sociales	39	178	(139)	(78,2)%
Autres	2 447	1 784	663	37,1%
Autres actifs courants *	17 736	17 098	638	3,7%

(*) Des reclassements ont été réalisés à l'ouverture par souci de comparabilité

Au 31 décembre 2017, l'antériorité des créances clients non dépréciées se décompose comme suit :

en K€	2017	2016	Var.	%
Non échues	44 131	39 026	5 105	13,1%
Echues depuis moins de 90 jours	10 672	14 765	(4 093)	(27,7)%
Echues depuis plus de 90 jours	12 781	13 571	(791)	(5,8)%
Créances clients	67 584	67 362	222	0,3%

6.3 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

en KC	2017	2016	Var.	%
Dettes fournisseurs *	(21 811)	(29 121)	7 310	25,1%
Dettes fiscales	(12 415)	(13 653)	1 239	9,1%
Dettes sociales	(6 984)	(6 647)	(337)	(5,1)%
Autres dettes	(9 427)	(10 890)	1 463	13,4%
Fournisseurs d'immobilisation et dettes sur investissements	(5 292)	(1 917)	(3 375)	(176,1)%
Autres passifs courants *	(34 117)	(33 107)	(1 011)	(3,1)%
Autres passifs non courants	(3 792)	(9 633)	5 841	60,6%

(*) Des reclassements ont été réalisés à l'ouverture par souci de comparabilité

Les dettes fiscales sont essentiellement composées de dettes relatives à la TVA collectée.

Les autres dettes et autres passifs non courants correspondent essentiellement aux produits constatés d'avance liés à la participation exploitant facturée dans le cadre du modèle Tiers Investisseur de l'activité VPF.

NOTE 7 – PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

7.1 Provisions

Conformément à IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, de telles provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire pour la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes. Pour déterminer la valeur actuelle de ces engagements, le groupe utilise des taux d'actualisation reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces engagements.

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

en KC	Provisions pour garanties	Autres provisions	Total provisions
Part courante	-	-	-
Part non courante	(1 095)	(1 432)	(2 528)
Provisions au 1er janvier 2016	(1 095)	(1 432)	(2 528)
<i>Variations</i>			
Dotations	(308)	(299)	(608)
Reprises	45	55	100
Autres (Ecart de conversion et évolution de juste valeur)	56	(216)	(160)
Total des variations de la période	(207)	(461)	(667)
Part courante	-	(1 328)	(1 328)
Part non courante	(1 302)	(565)	(1 867)
Provisions au 31 décembre 2016	(1 246)	(1 949)	(3 195)
<i>Variations</i>			
Dotations	(145)	(999)	(1 144)
Reprises	571	182	754
Autres (Ecart de conversion et évolution de juste valeur)	0	(239)	(239)
Total des variations de la période	426	(1 056)	(629)
Part courante	-	(2 407)	(2 407)
Part non courante	(876)	(542)	(1 418)
Provisions au 31 décembre 2017	(876)	(2 949)	(3 824)

Provisions pour garanties

Les provisions pour garanties correspondent principalement à des provisions destinées à couvrir les obligations résultant des garanties accordées aux clients VPF sur les matériels fournis. Ces provisions sont évaluées selon une approche statistique prenant en compte les taux de panne historiques, la durée de garantie restant à couvrir ainsi que l'évolution des prix des matériels garantis.

Autres provisions

Les autres provisions sont principalement composées de coûts éventuels liés à la reprise de contrats de restauration de films auprès d'Eclair Group.

Les dotations constituées sur l'exercice sont destinées à couvrir les risques d'exploitation des filiales du groupe.

NOTE 8 – IMPOTS

8.1 Impôts sur les résultats

Le groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis l'exercice 2011. La Société Ymagis SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 12 sociétés au 31 décembre 2017. La charge d'impôt sur les résultats sur l'exercice 2017 s'élève à 2.562K€ répartis comme suit :

en K€	2017
Charge d'impôt courant	(961)
Charge d'impôt différé	(1 601)
Charge d'impôt comptabilisée	(2 562)

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été faite sur la base d'un taux d'imposition de 33,33% en 2017 et s'analyse de la façon suivante :

en K€	2017
Résultat avant impôt et part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	3 383
Taux d'impôt sur les bénéfices, y compris contribution exceptionnelle, en vigueur en France	33,33%
Charge d'impôt théorique	(1 128)
Effet des différences entre les taux locaux et les taux en vigueur en France	(180)
Impôts différés actifs non reconnus	(1 981)
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	(143)
Crédits d'impôts	870
Charge d'impôt comptabilisée	(2 562)

8.2 Impôts différés

En application de la norme IAS 12 le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les principaux paramètres et éléments d'appréciation sont les suivants :

► Taux d'impôt

Les taux d'impôt retenus sont ceux adoptés ou quasi-adoptés à la clôture des comptes et applicables à l'entité fiscale concernée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant le taux d'impôt qui sera en vigueur au moment du reversement de la différence temporelle. Au 31 décembre 2017, le taux d'impôt utilisé est de 25%.

► Principe d'inscription dans le bilan des soldes d'impôts différés et reports déficitaires

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilanciale à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan de chaque période.

► **Déficits fiscaux reportables**

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement.

► **Présentation**

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif et au passif de l'état de situation financière consolidé. La contrepartie est inscrite en compte de résultat. Les impôts différés générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres (écart actuariel sur les engagements de retraite) sont également inscrits directement en capitaux propres. Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs se détaille comme suit :

en K€	Impôts différés
Impôts différés nets au 1er janvier 2016	4 316
<i>Variations</i>	
Charges/Produits d'impôts différés	(3 883)
Variations d'impôts différés relatifs aux variations de juste valeur	(479)
Autres	(19)
<i>Total des variations de la période</i>	<i>(4 381)</i>
Impôts différés nets au 31 décembre 2016	(65)
<i>Variations</i>	
Charges/Produits d'impôts différés	(1 601)
Variations d'impôts différés relatifs aux variations de juste valeur	28
Autres	(365)
<i>Total des variations de la période</i>	<i>(1 939)</i>
Impôts différés nets au 31 décembre 2017	(2 004)

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

en K€	2017	2016	Var.	%
Déficits reportables	1 092	2 402	(1 310)	(120,0)%
Locations financement	(1 891)	(1 088)	(803)	(42,5)%
Ecart d'acquisition	(1 140)	(1 807)	667	58,5%
Retraites	669	785	(116)	(17,4)%
Autres	(734)	(357)	(377)	(51,4)%
Impôts différés nets	(2 004)	(65)	(1 940)	(96,8)%
<i>dont impôts différés actifs</i>	<i>530</i>	<i>762</i>		
<i>dont impôts différés passifs</i>	<i>(2 534)</i>	<i>(827)</i>		

Le groupe dispose de déficits antérieurs reportables. Le total des déficits cumulés reportables et non activé est estimé au 31 décembre 2017 à 28.690K€. Par ailleurs, la dette d'impôt sur les sociétés s'élève à 859K€ au 31 décembre 2017.

NOTE 9 – FINANCEMENT

9.1 Facteurs de risques

Risques financiers	<p>La gestion des risques de liquidité, de change et de taux, ainsi que des risques de contrepartie associés est centralisée et assurée par la direction financière du groupe. Les stratégies de financement et de couverture des risques de taux et de change sont élaborées par la direction financière après accord préalable de la direction générale.</p>
Risque de taux d'intérêt	<p>L'essentiel de la dette financière du groupe provient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ De contrats de location-financement à taux fixe pour une durée de 5 à 7 ans ; ▶ De l'émission obligataire EuroPP à taux fixe ; ▶ Des financements du compte client via des cessions Dailly à taux variable, des contrats d'affacturage et des dettes long moyen terme à hauteur de 10.849K€. <p>Le total des dettes à taux variables représente 14% de la dette financière brute. Par conséquent, la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt est sans incidence matérielle sur la valeur de marché de l'endettement financier net.</p> <p>Afin de se prémunir du risque de taux d'intérêts liés aux dettes financières et dettes de location-financement des investissements VPF, dcinex SA a contracté différents contrats de couverture de type « Interest Rate SWAP » (IRS). La valeur de marché de ces instruments était négative de 9K€ au 31 décembre 2017.</p>
Risque de change	<p>Afin de se prémunir du risque de change lié aux dettes financières finançant les investissements VPF en devises étrangères (GBP), dcinex SA a contracté différents contrats de couverture de type « Forward Exchange Trade » (FET). La valeur de marché de ces instruments est de 169K€ au 31 décembre 2017.</p>
Risque de liquidité	<p>Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement à travers des conventions de trésorerie entre toutes les filiales.</p> <p>La direction de la trésorerie du groupe gère également les risques de liquidités liés à la dette nette globale du groupe. A titre d'information, le ratio d'endettement net²⁸ du groupe atteint 1,49 en fin d'exercice contre 1,61 un an plus tôt.</p>
Risque de contrepartie	<p>L'essentiel de la dette financière est contracté auprès de contreparties de premier rang.</p>
Risque de crédit	<p>Le risque de crédit représente principalement le risque de perte financière au cas où un client viendrait à manquer à l'une de ses obligations contractuelles. Le degré d'exposition au risque de contrepartie sur l'activité commerciale est faible compte tenu du profil de la clientèle du groupe.</p>

²⁸ Dette nette / EBITDA

9.2 Endettement net

en K€	2017	2016	Var.	%
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 226	6 494	(2 268)	(34,9)%
Dettes liées aux contrats de location-financement (VPF)	11 002	17 231	(6 229)	(36,2)%
Dettes liées aux contrats de location-financement (ECLAIR)	1 468	2 168	(700)	(32,3)%
Mobilisation de créances	2 838	2 030	808	39,8%
Intérêts sur Euro PP & autres emprunts	1 475	1 480	(5)	(0,3)%
Emprunts et dettes financières diverses	411	904	(493)	(54,6)%
Comptes courants hors groupe	226	332	(106)	(31,8)%
Concours bancaires courants	1 707	(1)	1 708	n.a
Emprunts et passifs financiers (part courante)	23 353	30 638	(7 285)	(23,8)%
Emprunts obligataires - Euro PP	39 827	39 720	107	0,3%
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 150	10 516	(2 366)	(22,5)%
Dettes liées aux contrats de location-financement (VPF)	2 037	12 226	(10 189)	(83,3)%
Dettes liées aux contrats de location-financement (ECLAIR)	3 171	2 398	773	32,2%
Intérêts sur autres dettes financières	1 346	1 141	205	18,0%
Lignes de crédit	822	822	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	276	350	(74)	(21,1)%
Emprunts et passifs financiers (part non courante)	55 629	67 171	(11 544)	(17,2)%
Endettement brut	78 981	97 809	(18 829)	(19,3)%
Trésorerie nette	(15 732)	(20 617)	4 886	(23,7)%
Endettement net	63 250	77 192	(13 942)	(18,1)%

Les termes et conditions des principaux emprunts en cours hors location-financement et emprunts obligataires sont détaillés ci-après :

 Termes et conditions
 des emprunts
 bancaires

en K€	Note	Année d'échéance	Valeur d'origine	Au 31 décembre 2017	A moins d'un an	de 1 à 5 ans
Variation TME (base 08/12) + 5,37% l'an	(1)	2018	150	562	250	312
Variation TME (base 08/12) + 4,67% l'an	(1)	2019	1 250	37	30	7
Variation TME (base 08/12) + 4,33% l'an	(1)	2020	1 500	825	300	525
Variation TME (base 05/14) + 3,30% l'an	(1)	2021	4 000	3 000	800	2 200
Variation TME (base 05/14) + 1,35% l'an	(1)	2021	1 000	750	200	550
Taux fixe 0,85%	(1)	2022	1 200	1 080	240	840
Variation TME (base 07/15) + 2,73% l'an		2022	2 000	1 900	400	1 500
HSBC (acquisition ST501) - tx fixe 1,5%		2019	1 620	954	534	420
Taux fixe 2,5%		2021	1 580	1 056	316	740
Taux fixe 1,69 %		2019	500	190	98	92
TICR + 1,2% l'an	(2)	2019	2 226	755	381	374
TICR + 1,15% l'an	(2)	2018	1 059	182	182	-
Taux fixe 1,9176		2019	1 000	518	269	249
Taux fixe : 2,25%		2018	400	32	32	-
Taux fixe 1,75%		2020	300	251	84	167
Taux fixe : 1,75%		2020	19	15	5	10
Taux fixe : 1,75%		2020	270	269	105	164
Emprunts auprès des établissements de crédit			20 074	12 377	4 228	8 150
Taux fixe : 4% (Intérêts capitalisés)		2019	350	350	350	-
Autres emprunts et dettes financières			350	350	350	-

(1) TME – Taux Moyen Mensuel des emprunts d'Etat

(2) TICR – Taux d'Intérêt Commercial de Référence

Echéancier de remboursement

en K€	2017	A moins d'un an	de 1 à 5 ans
Emprunts obligataires - Euro PP	39 827	-	39 827
Dettes liées aux contrats de location-financement	17 677	12 470	5 207
Emprunts auprès des établissements de crédit	12 376	4 226	8 150
Mobilisation de créances	2 838	2 838	-
Concours bancaires courant	1 707	1 707	-
Intérêts sur Euro PP & autres emprunts	1 475	1 475	-
Intérêts sur autres dettes financières	1 346	-	1 346
Lignes de crédit	822	-	822
Emprunts et dettes financières diverses	687	411	276
Comptes courants hors groupe	226	226	-
Ventilation de la dette brute par échéance	78 981	23 353	55 629

Les montants d'emprunt obligataires Euro PP à rembourser sont de 19.500K€ en février 2019 et 20.500K€ en février 2020. Ces tranches obligataires sont rémunérées à respectivement 4,00% et 4,25%.

9.3 Actifs financiers

en K€	2017	2016	Var.	%
Dépôts et cautionnements	868	1 181	(312)	(26,4)%
Prêts	503	978	(474)	(48,5)%
Autres actifs financiers non courants	4 335	4 098	237	5,8%
Actifs financiers non courants	5 707	6 256	(550)	(8,8)%
Actifs financiers courants	570	411	159	38,6%

Les autres actifs financiers non courants correspondent au solde des créances au titre de la contribution exploitant à hauteur de 3.668K€ payable en 2019.

9.4 Suivi de la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de l'exercice et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

▶ Prêts et créances

Le groupe considère que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, ainsi que des divers dépôts et cautionnements, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments. Les créances commerciales, dont l'échéance est supérieure à 12 mois et ne portant pas intérêt, sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur juste valeur par le compte de résultat.

▶ Passifs financiers au coût amorti

Pour les dettes fournisseurs, le groupe considère que la valeur comptable est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments. Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission. A chaque clôture annuelle, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau sont les suivantes :

- ▶ Niveau 1 - La valeur de marché correspond au dernier cours coté ;
- ▶ Niveau 2 - La valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables ;
- ▶ Niveau 3 - La valeur de marché est généralement déterminée à partir de toutes les autres données, par hypothèses non observables.

Exercice 2017	Prêts et Créances	Actif à la juste valeur par résultat	Passif au coûts amortis	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	5 706			5 706			
Clients	61 325	-	-	61 325	-	-	-
Autres actifs courants	17 756	-	-	17 756	-	-	-
Actifs financiers courants	570	-	-	570	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	15 732	-	15 732	15 732	-	-
Emprunts obligataires - Euro PP	-	-	39 827	39 827	-	-	-
Lignes de crédit (y compris intérêts courus)	-	-	2 168	3 240	-	-	-
Autres emprunt bancaires	-	-	19 083	19 083	-	-	-
Contrats de locations financières	-	-	17 677	18 068	-	-	-
Comptes courants actionnaires	-	-	226	226	-	-	-
Fournisseurs	-	-	21 811	21 811	-	-	-
Dette d'impôt sur les sociétés	-	-	859	859	-	-	-
Autres passifs courants	-	-	34 117	34 117	-	-	-

Le tableau de l'exercice 2016 est le suivant :

Exercice 2016	Prêts et Créances	Actif à la juste valeur par résultat	Passif au coûts amortis	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	6 256			6 256			
Clients	61 148	-	-	61 148	-	-	-
Autres actifs courants	17 058	-	-	17 058	-	-	-
Actifs financiers courants	411	-	-	411	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	20 617	-	20 617	20 617	-	-
Emprunts obligataires - Euro PP	-	-	39 720	39 720	-	-	-
Lignes de crédit (y compris intérêts courus)	-	-	1 861	1 861	-	-	-
Autres emprunt bancaires	-	-	21 303	21 303	-	-	-
Contrats de locations financières	-	-	34 023	34 023	-	-	-
Comptes courants actionnaires	-	-	904	904	-	-	-
Fournisseurs	-	-	29 121	29 121	-	-	-
Dette d'impôt sur les sociétés	-	-	167	167	-	-	-
Autres passifs courants	-	-	33 107	33 107	-	-	-

9.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL ET RESULTAT PAR ACTION

10.1 Capital social

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions composant le capital de la société Ymagis S.A. est de 7.931.206 actions au nominal de 0,25€.

Parmi ces actions, 1.595.901 actions, détenues depuis plus de deux ans par les actionnaires historiques d'Ymagis S.A., confèrent un droit de vote double.

Par ailleurs, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société au 31 décembre 2017 s'élève à 35.100, contre 19.900 au 31 décembre 2016.

10.2 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

	2017	2016	Var.
Résultat net (K€)	791	(11 563)	12 354
Nombre moyen d'actions en circulation	7 931 206	7 885 606	45 600
Résultat par action (€)	0,10	(1,49)	1,59
Résultat dilué par action (€)	0,10	(1,48)	1,58

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté²⁹ divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

NOTE 11 – AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

11.1 Périmètre de consolidation

Principes de consolidation

Les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées.

- ▶ Une société est contrôlée par le groupe dès lors que les critères exposés dans IFRS 10 sont respectés, c'est-à-dire dès lors que le groupe « a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités » ;
- ▶ Les filiales sur lesquelles le groupe a une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles sans pour autant exercer de contrôle sur ces politiques.

Le périmètre de consolidation du groupe Ymagis par activité au 31 décembre 2017 est le suivant :

Business unit VPF

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de détention direct et indirect
Ymagis Deutschland *	Allemagne	Intégration globale	100%
Ymagis UGC Belgique	France	Intégration globale	100%
Dcinex *	Belgique	Intégration globale	100%
Ymagis UGC Espagne	France	Intégration globale	100%
Ymagis Espagne *	Espagne	Intégration globale	100%
Ymagis UGC France	France	Intégration globale	100%
Ymagis UGC Italie	France	Intégration globale	100%
CinemaNext Turkey	Turquie	Intégration globale	100%

(*) Filiales opérant également pour le compte d'autres business units de manière non prépondérante

²⁹ Le résultat net ajusté correspond au résultat net retraité des charges d'intérêts liés aux instruments dilutifs. En 2017, l'impact de ces retraitements est négligeable

**Business unit
CinemaNext**

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de détention direct et indirect
CinemaNext Deutschland	Allemagne	Intégration globale	100%
Ymagis Systemhaus	Allemagne	Intégration globale	100%
dcinex GmbH	Autriche	Intégration globale	77%
Kraftwerk Belarus	Biélorussie	Intégration globale	46%
CinemaNext Croatia d.o.o.	Croatie	Intégration globale	39%
Proyecson	Espagne	Intégration globale	51%
Ymagis US	Etats-Unis	Intégration globale	100%
CinemaNext North America	Etats-Unis	Intégration globale	75%
Ymagis Engineering Services	France	Intégration globale	100%
CinemaNext France	France	Intégration globale	90%
3 DELUX	France	Intégration globale	51%
CinemaNext Hungary	Hongrie	Intégration globale	39%
CinemaNext Italy	Italie	Intégration globale	46%
CinemaNext Maroc	Maroc	Intégration globale	90%
CinemaNext Benelux B.V.	Pays-Bas	Intégration globale	90%
CinemaNext Poland	Pologne	Mise en équivalence	50%
CinemaNext Czech Republic	République-Tchèque	Intégration globale	51%
CinemaNext Romania	Roumanie	Intégration globale	46%
CinemaNext consulting UK	Royaume-Uni	Intégration globale	51%
CinemaNext UK Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100%
CinemaNext Russia	Russie	Intégration globale	77%
CinemaNext Switzerland	Suisse	Intégration globale	72%
CinemaNext Omega	Turquie	Intégration globale	51%

Business unit Eclair

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de détention direct et indirect
Cinelogistics	Allemagne	Intégration globale	100%
Christa Kistner	Allemagne	Intégration globale	100%
Studio 7	Allemagne	Intégration globale	100%
Tecnison	Espagne	Intégration globale	100%
DCNA	Etats-Unis	Intégration globale	80%
Dcinex France SA	France	Intégration globale	100%
Eclair Logistics	France	Intégration globale	100%
Eclair médias	France	Intégration globale	100%
Eclair cinémas	France	Intégration globale	100%
Eclair inside	France	Intégration globale	80%
Eclair Preservation	France	Intégration globale	100%
Tevisa	France	Intégration globale	100%
ST 501	France	Intégration globale	100%
Openky Cinema	Italie	Intégration globale	100%
DSAT Cinema	Luxembourg	Intégration globale	100%
Eclair médias Maroc	Maroc	Intégration globale	50%
Audiotitres	Maroc	Intégration globale	100%
studio 8	Maroc	Intégration globale	50%
Eclair Logistics UK	Royaume-Uni	Intégration globale	100%

11.2 Informations sur les parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le groupe dans le cadre de ses activités à des conditions normales de marché.

Au 31 décembre 2017, les actifs, passifs ainsi que les transactions d'achat et de vente avec les sociétés mises en équivalence et les actionnaires de la société mère sont non significatifs.

Les rémunérations et avantages alloués aux membres de la direction sont détaillés au niveau de la Note 4 sur les effectifs et avantages au personnel.

11.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes porté dans les charges de l'exercice 2017 et 2016 se décompose en :

- ▶ 404K€ au titre du contrôle légal des comptes ;
- ▶ 73K€ au titre des autres diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

en K€	Grant Thornton		Vachon et associés		Autres		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Emetteur	110	105	86	78	-	-	196	183
Filiales intégrées globalement	24	16	118	108	67	58	208	182
Service de certification de comptes	134	121	204	186	67	58	404	365
Emetteur	37	13	10	-	-	-	47	13
Filiales intégrées globalement	-	-	19	-	7	21	26	21
Services autres que la certification de comptes	37	13	29	-	7	21	73	34

11.4 Engagements hors bilan

Engagements donnés et reçus au titre du financement des équipements et de l'infogérance

L'engagement net au titre du financement des équipements se décompose entre :

- ▶ Engagements donnés
Les engagements pris dans le modèle Tiers Collecteur vis-à-vis des exploitants lorsque ces derniers acquièrent le matériel directement et cèdent le droit de percevoir le VPF à Ymagis en échange d'une contribution à leur financement,
- ▶ Engagements reçus
Les loyers facturés aux exploitants dans le modèle Tiers Investisseur dans le cadre de leur contribution aux financements portés par Ymagis.
Les exploitants sous contrat VPF avec Ymagis se sont engagés vis-à-vis du groupe dans des contrats d'infogérance.

en K€	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans
Paiements restant dus aux exploitants (sous conditions)	12 805	6 894	5 911
Participation exploitant restant à percevoir	4 735	1 848	2 887
Infogérance	31 728	7 927	23 801

Engagements donnés au titre des locations

en K€	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans
Locations-financement	18 464	13 709	4 756
Locations simples	4 822	1 629	3 193
Engagements donnés	23 287	15 338	7 948

Garanties accordées aux filiales du groupe

La Société a été amenée dans certains cas à apporter sa garantie au profit de certaines de ses filiales.

- ▶ Les garanties ainsi apportées à dcinex correspondent aux garanties apportées par Ymagis SA aux banques et « junior lenders » de dcinex dans le cadre des waivers bancaires demandés et obtenus à l'occasion de l'acquisition des titres dcinex par la Société. Ces garanties sont détaillées dans le Document E enregistré par l'AMF le 30 septembre 2014 sous le numéro E.14-059. Dans ce cadre, Ymagis SA a garanti l'intégralité des dettes senior et des lignes de leasing liées au financement du déploiement VPF par dcinex.

- ▶ Les titres des parts sociales et les comptes bancaires des sociétés Ymagis UGC France, Ymagis UGC Belgique, Ymagis UGC Espagne et Ymagis UGC Italie ont été donnés en nantissement du financement souscrit par Ymagis SA dans le cadre de l'équipement en projecteurs numériques des cinémas UGC.
- ▶ Les titres de la filiale Ymagis Deutschland ont été donnés en nantissement du financement souscrit par le regroupement d'exploitants indépendants Cineplex (modèle Tiers Collecteur) dans le cadre de son équipement en projecteurs numériques.
- ▶ Dans le cadre de la transformation des activités Eclair en cours au sein du groupe, Ymagis SA s'est engagée inconditionnellement et irrévocablement à apporter un soutien financier adéquat à sa participation Eclair Logistics.
- ▶ Ymagis SA apporte également son soutien financier à ses autres filiales déficitaires.

Autres engagements
donnés

La société s'est engagée à ne pas distribuer de dividende en l'absence de la constitution d'une réserve de trésorerie de 4.130K€ dans le cadre d'un contrat de location financière. Cependant, conséquence de l'introduction en bourse, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions, la Société a obtenu des banques concernées l'accord formel de pouvoir distribuer un dividende même si le montant de la Cash Reserve n'atteint pas ce seuil.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Ymagis

Société Anonyme
au capital de 1 982 801,5 €
85-87, avenue Jean Jaurès
92120 Montrouge

Grant Thornton Commissaire aux comptes

29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Vachon et Associés Commissaire aux comptes

1-3, rue Lulli
75002 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Ymagis

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société **YMAGIS**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ymagis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecart d’acquisition

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2017, les écarts d’acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 11 377 K€ dont 7 010 K€ liés au secteur d’activité ECLAIR et 4 367 K€ liés au secteur d’activité CINEMANEXT. Les écarts d’acquisition représentent 6% du total de l’actif.</p> <p>Ces actifs incorporels sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à des groupes d’UGT. Ils ne sont pas amortis mais font l’objet d’un test de dépréciation annuel systématique et à chaque fois qu’un indice de perte de valeur est identifié.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthode mise en œuvre par la direction. Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par le Groupe et avons obtenus les plans stratégiques de la direction, ainsi que les tests de dépréciation de chacun des secteurs. Sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :</p>

Comme indiqué dans la note 5.5 des notes annexes aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur d'utilité des UGT, déterminée selon plusieurs méthodes parmi lesquelles la méthode des discounted cash-flows (DCF), nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de notre audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans le bilan consolidé du Groupe et de la sensibilité de leur valeur d'utilité aux variations de données et hypothèses, en particulier concernant les prévisions de flux de trésorerie, les taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme utilisés.

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :

- les perspectives d'activité établies par la direction et validées par le conseil d'administration, au moyen d'entretiens avec la direction afin d'évaluer la correcte traduction dans les prévisions de flux de trésorerie, et nous avons apprécié les performances réalisées par rapport aux résultats prévus dans les précédentes prévisions de flux de trésorerie ;
- le taux de croissance à long terme.

- Nous avons apprécié, avec l'aide de nos experts en évaluation, les taux d'actualisation retenus.

- Nous avons obtenu et examiné la pertinence des analyses de sensibilité aux hypothèses clés, réalisées par le Groupe et nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité pour corroborer ces analyses.

- Nous avons procédé par sondages au contrôle arithmétique des évaluations retenues par la société.

Actifs d'impôts différés sur reports déficitaires

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, l'actif d'impôts différés sur reports déficitaires s'élève à 1 092 K€. Le montant des déficits non activés est de 29 194 K€ dont 25 235 K€ pour Ymagis SA (intégration fiscale).

Comme indiqué dans la mention « Impôts différés » des notes annexes aux comptes consolidés, ces actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer sur la base d'un business plan fiscal établi par le management et dérivé du business plan de la Société établi sur une durée raisonnable.

Notre réponse

Notre approche a consisté à examiner les business plans fiscaux des filiales pour apprécier la capacité du Groupe à dégager des résultats taxables futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux activés.

Nous avons comparé ces business plans fiscaux avec les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisées dans le cadre des tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition.

La capacité du groupe à imputer dans un horizon de temps raisonnable ses actifs d'impôts différés est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice, en tenant compte des perspectives économiques envisagées au niveau de chaque société et de la stratégie fiscale développée dans un avenir proche au niveau du Groupe.

Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultats fiscaux sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables constituait un point clé de notre audit en raison de l'importance des jugements de la direction pour la comptabilisation de ces actifs et du caractère significatif de leurs montants.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ymagis par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour le cabinet Grant Thornton et du 30 juin 2008 pour le cabinet Vachon et Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Grant Thornton était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet Vachon et Associés dans la dixième année, dont pour les deux cabinets, cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

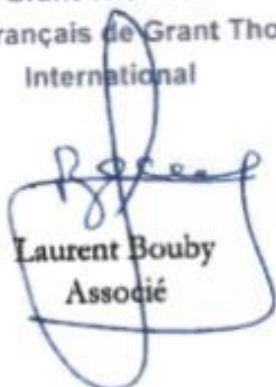
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2018

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Vachon et Associés



Denis Morael
Associé

COMPTES ANNUELS D'YMAGIS SA

Compte de résultat

en K€	Notes	2017	2016	Var.	%
Production vendue service	3.11	30 135	22 907	7 228	31,6%
Chiffre d'affaires		30 135	22 907	7 228	31,6%
Reprises sur amortis, et prov., transfert de charges		5 906	128	5 778	4528,9%
Produits d'exploitation		36 041	23 036	13 005	56,5%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		73	160	(87)	(54,4)%
Variation de stock (marchandises)		-	5	(5)	(100,0)%
Autres achats et charges externes		25 007	18 660	6 348	34,0%
Impôts, taxes et versements assimilés		507	321	186	58,0%
Salaires et traitements		4 130	3 390	740	21,8%
Charges sociales		1 844	1 424	419	29,4%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3.1	1 034	574	460	80,1%
Dotations aux provisions sur actif circulant		160	3 759	(3 599)	(95,7)%
Dotations aux provisions pour risques et charges		150	100	50	49,6%
Charges à répartir		93	94	(1)	(1,1)%
Autres charges		69	0	68	n.a.
Charges d'exploitation		33 067	28 489	4 578	16,1%
Résultat d'exploitation		2 976	(5 453)	8 429	154,6%
Produits financiers de participations		487	1 162	(675)	(58,1)%
Produits des autres valeurs mobilières et créances			7	(7)	(100,0)%
Autres intérêts et produits assimilés		38	398	(359)	(90,4)%
Reprises sur provisions et transferts de charges		15 369	25	15 344	n.a.
Différences positives de change		113	8	106	n.a.
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		378	-	378	-
Produits financiers		16 385	1 599	14 786	924,7%
Dotations financières aux amortissements et provisions		17 223	16 809	414	2,5%
Intérêts et charges assimilées		2 021	2 264	(243)	(10,7)%
Différences négatives de change		9	116	(107)	(92,5)%
Charges financières		19 253	19 188	64	0,3%
Résultat financier	3.13	(2 868)	(17 589)	14 721	83,7%
Résultat courant avant impôts		109	(23 042)	23 151	100,5%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		135		135	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		32	114	(82)	(71,9)%
Produits exceptionnels		167	114	53	46,6%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	10	(10)	(91,0)%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		233	105	128	121,8%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		715	-	715	-
Charges exceptionnelles		949	115	833	722,4%
Résultat exceptionnel		(782)	(2)	(780)	n.a.
Impôts sur les bénéfices	3.14	541	4	537	n.a.
Résultat net		(132)	(23 040)	22 908	99,4%

Actif du bilan	en KC	Notes	Brut	Amort. et dépréciations	2017	2016	Var.	%
Immobilisations incorporelles								
Recherche et développement		3.1	1 884	(133)	1 751	-	1 751	n.a
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		3.1	1 730	(1 162)	568	406	162	40,0%
Autres immobilisations incorporelles		3.1	621	(498)	123	140	(17)	(12,1)%
Immobilisations corporelles								
Terrains		3.1	210	-	210	210	-	-
Constructions		3.1	572	(146)	425	486	(61)	(12,5)%
Installations techniques, matériels et outillage		3.1	162	(134)	28	45	(16)	(36,4)%
Autres immobilisations corporelles		3.1	2 990	(2 452)	538	822	(284)	(34,6)%
Immobilisations financières								
Titres de participations		3.2	50 084	(17 659)	32 424	29 226	3 198	10,9%
Créances rattachées à des participations		3.2	6 933	-	6 933	10 570	(3 636)	(34,4)%
Autres titres immobilisés		3.2	313	(17)	296	185	111	60,1%
Autres Immobilisations financières		3.4	837	-	837	993	(156)	(15,7)%
Actif immobilisé			66 336	(22 203)	44 133	43 082	1 051	2,4%
Créances autres								
Avances & acomptes versés sur commandes		3.4	14	-	14	6	8	133,8%
Clients et comptes rattachés		3.4	22 398	(948)	21 450	31 684	(10 234)	(32,3)%
Fournisseurs débiteurs			-	-	-	646	(646)	(100,0)%
Personnel		3.4	99	-	99	36	63	176,0%
Organismes sociaux		3.4	151	-	151	87	64	73,4%
Etat, impôts sur les bénéfices		3.4	542	-	542	359	183	50,8%
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		3.4	3 809	-	3 809	3 367	442	13,1%
Autres		3.4	17 803	(2 253)	15 550	9 640	5 910	61,3%
Valeurs mobilières de placement			33	-	33	33	-	-
Disponibilités			805	-	805	2 328	(1 523)	(65,4)%
Charges constatées d'avance		3.8	799	-	799	1 099	(300)	(27,3)%
Actif circulant			46 454	(3 200)	43 253	49 285	(6 032)	(12,2)%
Total actif			112 789	(25 403)	87 386	92 368	(4 981)	(5,4)%

Passif du bilan	en K€	Notes	2017	2016	Var.	%
Capitaux propres						
Capital social		3.9	1 983	1 976	6	0,3%
Primes d'émission, de fusion, d'apport			25 515	25 398	116	0,5%
Réserve légale			197	197	-	-
Report à nouveau			(23 867)	(827)	(23 040)	(2786,1)%
Résultat de l'exercice			(132)	(23 040)	22 908	99,4%
Provisions réglementées			13	13	-	-
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques		3.3	825	1 687	(862)	(51,1)%
Provisions pour charges		3.3	50	50	-	-
Dettes						
Autres Emprunts obligataires		3.5	41 407	41 411	(5)	(0,0)%
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>						
<i>Découverts, concours bancaires</i>						
Emprunts et dettes financières diverses			44	8	36	444,2%
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		3.5	479	452	27	6,0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3.5	3	3	-	-
Personnel		3.5	10 915	7 287	3 627	49,8%
Organismes sociaux		3.5	895	849	46	5,4%
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		3.5	793	584	209	35,7%
Autres impôts, taxes et assimilés		3.5	4 493	5 028	(535)	(10,6)%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3.5	263	123	139	112,6%
Autres dettes		3.5	-	125	(125)	(100,0)%
Produits constatés d'avance		3.8	9 566	12 477	(2 911)	(23,3)%
Passif circulant			4 772	7 054	(2 281)	(32,3)%
Total passif			82 803	86 913	(4 110)	(4,7)%
Total passif			87 386	92 368	(4 981)	(5,4)%

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

- 1.1 **Conventions générales comptables** Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions du règlement 2014-03, modifié par le RANC 2016-07, de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et aux hypothèses de base :
- ▶ continuité de l'exploitation ;
 - ▶ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - ▶ indépendance des exercices.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. De même, la société n'a procédé à aucun changement d'estimation, de méthode comptable ou de correction d'erreur sur l'exercice.
- 1.2 **Immobilisations corporelles et incorporelles** Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée.
- ▶ Logiciels de 1 an à 5 ans.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

		<p>Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Matériel et outillage de 3 ans à 10 ans ; ▶ Installations générales, agencements, aménagements divers de 5 ans à 10 ; ▶ Matériel de transport de 3 ans à 5 ans ; ▶ Matériel de bureau et informatique de 3 ans à 5 ans ; ▶ Mobilier de 5 ans à 10 ans.
1.3	Titres de participations et créances rattachées	<p>La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Les titres sont comptabilisés à leur prix d'achat ou d'apport. Le coût d'acquisition des titres est également comptabilisé, le cas échéant, à l'actif de l'entreprise et fait l'objet d'un amortissement dérogatoire.</p> <p>Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres et/ou des créances rattachées devient inférieure à la valeur comptable, et/ou lorsque les créances rattachées apparaissent irrécouvrables.</p> <p>En cas d'indice de perte de valeur, la valeur d'utilité est appréciée par référence à des méthodes multicritères intégrant notamment les flux futurs actualisés, les comparables, les perspectives d'avenir et la quote-part de situation nette.</p>
1.4	Autres immobilisations financières	<p>La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris le cas échéant les frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.</p>
1.5	Créances clients et autres créances	<p>Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une analyse individuelle et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement estimé, tenant compte de l'ancienneté de la créance examinée et de la qualité du débiteur.</p>
1.6	Provisions pour risques et charges	<p>Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers.</p>
1.7	Reconnaissance du chiffre d'affaires	<p>Le revenu du VPF (facturé aux distributeurs) est reconnu dès lors que les films longs métrages ou tout autre contenu sont projetés sur les écrans qui utilisent les installations sous contrat avec le groupe quel que soit le mode de financement retenu (Tiers Collecteur ou Tiers Investisseur). Un VPF est dû à chaque nouveau film ou contenu projeté sur une installation sous contrat, et en ce qui concerne les films, quel que soit le nombre de projections. Le montant du VPF perçu dépend donc du nombre de nouveaux films et de contenus projetés sur un écran sous contrat avec Ymagis.</p> <p>Les contrats VPF de la majorité des distributeurs de films sont plafonnés dès lors que l'ensemble des coûts économiques du modèle de la Société ont été couverts.</p> <p>Ces coûts économiques sont constitués des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prix d'achat et d'installation de l'équipement de projection numérique ; ▶ Coûts de financement du bien ; ▶ Frais généraux de la Société ; ▶ Marge contractuellement convenue avec le distributeur. <p>La Société facture des prestations de services dont la reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à l'avancement de l'exécution desdites prestations.</p>
1.8	Frais de recherche et développement	<p>Les frais de recherche et de développement qui répondent aux critères d'activation sont enregistrés à l'actif du bilan comme immobilisations incorporelles et amorties sur 3 exercices.</p>
1.9	Crédits d'impôt	<p>Le CICE, qui représente sur 2017 une économie de charges de 62K€ a été comptabilisé en diminution des charges de personnel dans les comptes annuels de la Société.</p> <p>La société a par ailleurs comptabilisé du CIR au titre de l'exercice pour un montant de 371K€ en moins de l'impôt sur les sociétés.</p>
1.10	Résultat exceptionnel	<p>Le résultat exceptionnel comprend les éléments dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la Société.</p>

NOTE 2 – EVENEMENTS DE L'EXERCICE

- 2.1 Acquisition de Projectiv La Société a acheté 100% des titres de la société Projectiv, société par actions simplifiée à associé unique, le 28 juillet 2017 et a nommé Jean Mizrahi Président.
- 2.2 Création de CinemaNext North America Holding La Société détient 100% de la filiale CinemaNext North America Holding depuis le 12 avril 2017, laquelle détient en propre la société d'exploitation CinemaNext North America à 75% depuis la même date, les autres 25% restant détenus par la société CinTech Services LLC.
- 2.3 Recapitalisation de filiales La Société a procédé à la recapitalisation en 2017 des filiales Eclair Logistics, Eclair Cinéma et Eclair Préservation pour un montant total de 17.794K€. Les provisions pour dépréciation de comptes courants correspondantes comptabilisées les années antérieures ont donc été reprises.

NOTE 3 – NOTE RELATIVE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles La variation des immobilisations corporelles et incorporelles sur les deux derniers exercices s'établit de la manière suivante :

en KC	Valeur brute			Amortissements				Valeur nette fin de période	
	Valeur brute au 31 déc. 2016	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31 déc. 2017	Amort. Cumulés 2016	Augmentations	Diminutions		Amort. Cumulés 2017
Immobilisations Incorporelles	1 676	2 559	-	4 235	1 130	663	-	1 793	2 441
Terrains	210	-	-	210	-	-	-	-	210
Constructions	572	-	-	572	-	-	-	-	572
Installations techniques, matériel et outillages industriels	162	-	-	162	118	16	-	134	28
Autres installations, agencements, aménagements	573	-	271	302	353	87	139	301	-
Matériel de transport	29	12	-	41	18	5	-	22	19
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 968	130	-	2 098	1 613	201	-	1 814	284
Matériel spécialisé Audio et Vidéo	549	1	-	550	399	63	-	461	89
Immobilisations Corporelles	4 063	142	271	3 934	2 501	371	139	2 733	1 201
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 739	2 701	271	8 169	3 631	1 034	139	4 526	3 643

- 3.2 Immobilisations financières La variation des valeurs brutes des immobilisations financières est détaillée ci-après :

en KC	2016	Augmentations	Diminution	2017
Titres de participations	32 446	17 637	-	50 084
Créances rattachées à des participations	10 570	223	3 859	6 933
Autres titres immobilisés	185	1 377	1 249	313
Autres immobilisations financières	993	1 251	1 407	837
Immobilisations financières	44 194	20 488	6 515	58 167

Le poste « Créances rattachées à des participations » correspond notamment, à hauteur de 6,9M€, à une créance vis-à-vis de dcinex SA, liée au rachat des dettes juniors de dcinex par Ymagis lors de la mise en place de l'emprunt obligataire.

Le poste « Autres titres immobilisés » correspond pour l'essentiel à la comptabilisation des 35.100 actions d'autocontrôle détenues par la Société au 31 décembre 2017.

Le poste « Autres immobilisations financières » est principalement constitué de :

- ▶ Dépôts de garantie concernant les emprunts Oseo/BPI ;
- ▶ Certaines lignes de mobilisation de créances.

Le détail des titres de participation et des variations afférentes sur l'exercice est présenté dans le tableau ci-dessous :

en K€	Pays	Valeur brute au 31 déc. 2016	Variations	Valeur brute au 31 déc. 2017	Dépréciations	Valeur nette 31 déc. 2017
3Delux SAS	France	26	-	26	26	-
Y.E.S SAS	France	424	-	424	-	424
Ymagis UGC Italie SARL	France	1	-	1	1	-
Ymagis UGC France SARL	France	1	-	1	-	1
Ymagis UGC Espagne SARL	France	1	-	1	-	1
Ymagis UGC Belgique SARL	France	1	-	1	1	-
Eclair Logistics SASU	France	2 716	13 980	16 695	13 980	2 716
Ymagis Deutschland GMBH	Allemagne	25	-	25	-	25
Ymagis Systemhaus GMBH	Allemagne	25	-	25	25	-
Ymagis Spain SLU	Espagne	50	-	50	-	50
Eclair Media SAS	France	250	-	250	-	250
Direct Cinema North America Inc.	Etats-Unis	72	-	72	72	-
dcinex SA	Belgique	26 301	-	26 301	-	26 301
Eclair Cinema SAS	France	250	3 425	3 675	3 425	250
R2D1 SAS	France	504	-	504	-	504
Studio 7 GMBH	Allemagne	25	-	25	-	25
Augy Stock SAS	France	25	-	25	25	-
Tevisa SA	France	25	-	25	25	-
Audiotitres	Maroc	25	-	25	-	25
Eclair Inside	France	80	-	80	80	-
ST'501	France	1 620	-	1 620	-	1 620
CINEMANEXT NORTH AMERICA HOLDING	Etats-Unis	-	7	7	-	7
PROJECTIV	France	-	226	226	-	226
Total titres de participation		32 446	17 637	50 084	17 659	32 424

3.3 Provisions

Les provisions et leurs variations sur la période se détaillent de manière suivante :

en K€	2016	Augmentations	Diminution	2017
Amortissements dérogatoires	13	-	-	13
Autres provisions	1 737	875	1 737	875
Total Provisions	1 750	875	1 737	888
Titres de participation	3 220	17 155	2 716	17 659
Autres titres immobilisés	(0)	17	-	17
Comptes clients	4 555	150	3 757	948
Autres dépréciations (comptes courants)	13 218	51	11 017	2 253
Total Dépréciations	20 993	17 373	17 489	20 877
Total Provisions et dépréciations	22 743	18 248	19 226	21 765

La dotation de 17.155K€ correspond en grande partie à la dépréciation des titres des filiales Eclair Logistics et Eclair Cinéma. L'augmentation du capital de ces deux filiales a été réalisé par incorporation de comptes courants et a ensuite fait l'objet d'une réduction de capital.

Les provisions comptabilisées pour compenser leur situation nette négative (en « Autres provisions » dans le tableau ci-dessus) et les dépréciations des comptes courants associées ont été intégralement reprises.

3.4 Echéance des créances

Le tableau suivant reprend l'échéancier des créances de la Société :

en K€	Montant Brut	A moins d'un an	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	6 933	3 760	3 173
Autres Immobilisations Financières	837	837	-
Clients douteux ou litigieux	804	804	-
Autres créances clients	21 608	21 608	-
Personnel et comptes rattachés	99	99	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	151	151	-
Etat et autres collectivités publiques :			
Impôts sur les Bénéfices	542	222	320
TVA	3 809	3 809	-
Divers	817	817	-
Groupe et associés	16 986	16 986	-
Charges constatées d'avance	650	650	-
Total créances	53 237	49 744	3 493

3.5 Echéance des dettes

De même, le tableau suivant reprend l'échéancier des dettes de la Société :

en K€	Montant Brut	A moins d'un an	Plus d'un an
Autres emprunts obligataires	41 407	1 407	40 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 174	3 032	6 142
Emprunts et dettes financières divers	479		479
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	3	3	-
Fournisseurs et comptes rattachés	10 915	10 915	-
Personnel et comptes rattachés	895	895	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	793	793	-
Etat et autres collectivités publiques :			
TVA	4 493	4 493	-
Autres impôts et taxes	263	263	-
Autres dettes	9 566	9 566	-
Produits constatés d'avance	4 772	4 772	-
Total dettes	82 759	36 138	46 621

La Société doit encore rembourser à ses créanciers et bailleurs de fonds institutionnels 46,6M€ d'emprunts divers à plus d'un an dont 40,0M€ d'EuroPP.

Emprunt obligataire En février 2015, le groupe a procédé au placement privé d'un emprunt obligataire pour un montant total de 36,5M€ auprès d'investisseurs institutionnels français et belges. Un abondement de 3,5M€ a été réalisé aux mêmes conditions en avril de la même année. La somme de ces deux montants se retrouve dans le poste « Autres emprunts obligataires, échéance à plus d'un an ».

Ce placement est ventilé en deux tranches :

- ▶ La première de 19,5M€ à échéance février 2019 assortie d'un coupon annuel de 4% ;
- ▶ La seconde de € 20,5 millions à échéance février 2020 assortie d'un coupon annuel de 4,25%.

Cette opération a notamment permis au groupe de rembourser, par anticipation et sans pénalités, pour un montant de 15,4M€ la totalité des OBSA émises en octobre 2014 à l'occasion de l'acquisition de dcinex et de racheter les dettes juniors de dcinex auprès de prêteurs subordonnés pour un montant de 14,3M€.

L'opération de remboursement des obligations a par ailleurs entraîné l'annulation des BSA attachés, supprimant ainsi le risque de dilution qu'ils représentaient.

3.6	Produits et avoirs à recevoir	en K€	2017	2016	Var.	%
	Factures à établir		1 865	2 608	(743)	(28,5)%
	Avoirs à recevoir		484	439	45	10,3%
	Produits et avoirs à recevoir		2 349	3 046	(698)	(22,9)%

3.7	Charges à payer et avoirs à établir	en K€	2017	2016	Var.	%
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 472	1 480	(7)	(0,5)%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 134	1 615	519	32,1%
	Dettes fiscales et sociales		1 274	1 186	88	7,5%
	Autres dettes (y compris les avoirs à établir)		1 608	1 467	141	9,6%
	Charges à payer et avoirs à établir		6 489	5 748	741	12,9%

3.8	Charges et produits constatés d'avance	en K€	2017	2016	Var.	%
	Charges constatées d'avance		650	856	(207)	(24,1)%
	Produits constatés d'avance		4 772	7 054	(2 281)	(32,3)%

Les postes faisant l'objet d'une charge constatée d'avance sont principalement les charges de crédit-bail dont les premiers loyers, lorsqu'ils sont majorés, sont alors étalés sur la durée du contrat.

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel aux ventes et financements correspondants de matériel de projection numérique à nos différentes filiales dans le cadre du déploiement des écrans VPF ces dernières années.

3.9 Capital social Les variations du capital social de l'année correspondent exclusivement à l'exercice des BSPCE comme le précise le tableau suivant :

en €	Nombre d'actions	Valeur Nominale	Montant
Capital social au 31 décembre 2016	7 905 506	0,25	1 976 377
Exercice de 2 594 BSPCE - Janvier 2017	10 376	0,25	2 594
Exercice de 1625 BSPCE - février 2017	6 500	0,25	1 625
Exercice de 332 BSPCE - mars 2017	1 328	0,25	332
Exercice de 485 BSPCE - avril 2017	1 940	0,25	485
Exercice de 207 BSPCE - mai 2017	828	0,25	207
Exercice de 485 BSPCE - Juin 2017	1 300	0,25	325
Exercice de 125 BSPCE - juillet 2017	828	0,25	207
Exercice de 618 BSPCE - novembre 2017	2 600	0,25	650
Capital social au 31 Décembre 2017	7 931 206	0,25	1 982 802

Les modalités relatives à l'attribution et à l'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise sont détaillées aux paragraphes « Attribution d'actions gratuites » et « Participation des salariés au capital de la Société » du Rapport de gestion.

3.10 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements ayant affecté les capitaux propres de la Société au cours de l'exercice :

en K€	2016	Augmentations	Diminutions	Affectation Résultat N-1	2017
Capital Social	1 976	6	-	-	1 983
Primes d'émission/fusion/apport	25 398	116	-	-	25 515
Réserve Légale	196	-	-	-	196
Report à Nouveau	(827)	-	-	(23 040)	(23 867)
Résultat de l'exercice	(23 040)	(132)	-	23 040	(132)
Capitaux propres	3 704	(9)	-	-	3 695
Provisions Réglementées	13	-	-	-	13
Total Capitaux Propres	3 717	(9)	-	-	3 708

3.11 Ventilation du chiffre d'affaires par activités

en K€	2017	2016	Var.	%
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Prestations de services	30 135	22 907	7 228	31,6%
Total	30 135	22 907	7 228	31,6%

3.12 Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques

en K€	2017	2016	Var.	%
France	16 441	17 803	(1 362)	(7,7)%
Etranger	13 694	5 104	8 590	168,3%
Total	30 135	22 907	7 228	31,6%

3.13 Résultat financier

en K€	2017	2016	Var.	%
Charges d'intérêts	(2 021)	(2 264)	243	(10,7)%
Produits d'intérêts	38	398	(359)	(90,4)%
Produits de participation	487	1 162	(675)	(58,1)%
Provisions sur titres (net des reprises)	(1 854)	(16 783)	14 929	(89,0)%
Revenus de placements	378	7	371	n.a.
Perte de change	(9)	(116)	107	(92,5)%
Gains de change réalisés	113	8	105	n.a.
Résultat financier	(2 868)	(17 589)	14 720	(83,7)%

3.14 Impôt sur les bénéfices

Le produit d'intégration fiscale s'élève à 172K€ au titre de l'exercice écoulé. Le complément de 370K€ correspond à du Crédit Impôt Recherche.

Pour rappel, la société ST'501 est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale en 2017.

NOTE 4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés

en K€	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans
Paiements restant dus aux exploitants (sous conditions)	12 805	6 894	5 911
Locations-financement	6 645	4 784	1 861
Locations simples	935	277	658
Engagements donnés	20 385	11 955	8 430

Engagements reçus

Au titre de la participation restant à percevoir de la part des exploitants de cinéma, modèle Tiers Collecteur.

en K€	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans
Participation exploitant restant à percevoir des exploitants	3 123	1 015	2 108

4.2 Autres garanties consenties

Au profit de certaines filiales.

en K€	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans
Autres garanties accordées aux filiales	8 226	2 893	5 333

4.3 Effectifs

Au 31 décembre 2017, Ymagis SA compte à 78 salariés.

Effectifs fin de période	2017	2016
Cadres	59	43
Employés	19	21
Total	78	64

4.4 Accroissement et/ou allègement de la dette future d'impôts

en K€	Dette d'impôt
Accroissement de la dette future d'impôts	-
Allègement de la dette futur d'impôts	17
C3S (EX - Organic)	11
Effort Construction	6
Nature des différences temporaires	
Déficits reportables individuels	8 969
Déficits reportables groupe fiscal	16 827

4.5 Rémunération des dirigeants

en K€	2017	2016	Var.	%
Jetons de présence	36	-	36	-
Rémunérations brutes directes et indirectes *	532	480	52	10,8%
<i>part fixe</i>	440	440	-	-
<i>part variable</i>	92	40	52	130,0%
Total des rémunérations des administrateurs et dirigeants	568	480	88	18,3%

(*) En vertu de l'article L.225-37-4 2° du Code de Commerce, il est précisé que la société UVGAA-HK Sarl, RCS 795077312, contrôlée par le Président-Directeur Général, a facturé 144.000€ à Dcinex SA au titre des exercices 2016 et 2017, société de droit belge, en rémunération de prestation de services, sur base d'une convention intervenue entre la société UVGAA-HK Sarl et Dcinex SA

4.6 Engagements de retraite

La Société ne comptabilise pas de provision au titre des engagements de retraite. En revanche, la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée en consolidation au titre de la Société est de 189K€ en 2017.

4.7 Tableau des filiales et participations

en K€	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
3Delux SAS	50	(96)	51%	26	-	111	-	3	(36)	-
Y.E.S. SAS	424	1 075	100%	424	424	6 079	-	5 123	(45)	-
Ymagis UGC Italie SARL	1	(151)	100%	1	-	799	-	90	(4)	-
Ymagis UGC France SARL	1	536	100%	1	1	1 054	-	4 228	16	-
Ymagis UGC Espagne SARL	1	15	100%	1	1	515	-	100	(16)	-
Ymagis UGC Belgique SARL	1	(271)	100%	1	-	722	-	481	59	-
Eclair Logistics SAS	12 645	(12 508)	100%	16 695	2 716	3 126	-	7 977	778	-
Ymagis Deutschland GmbH	13	3 832	100%	25	25	-	-	9 781	189	-
Ymagis Sytemhaus GmbH	25	(1 075)	100%	25	-	1 035	-	68	(103)	-
Ymagis Spain SLU	50	1 546	100%	50	50	-	-	11 283	437	-
Eclair Médias SA	250	(147)	100%	250	250	11	-	14 526	1 360	-
Direct Cinema North America Inc.	90	(800)	100%	72	-	1 425	-	243	(514)	-
dcinex SA	10 033	22 252	100%	26 301	26 301	-	5 884	60 258	3 876	-
Cinemanext France	638	(754)	80%	504	504	-	-	10 543	(815)	-
Eclair Cinémas SAS	250	(125)	100%	3 675	250	20	-	12 366	(549)	-
Eclair Préservation	270	(135)	100%	25	-	-	-	2 431	57	-
Audiotitres	46	(5)	100%	25	25	-	-	94	34	-
Studio 7	25	375	100%	25	25	-	-	2 253	183	-
Tévisa	450	(631)	100%	25	-	-	-	-	(3)	-
Eclair Inside	100	(398)	80%	80	-	359	-	12	(135)	-
ST'501	8	486	100%	1 620	1 620	-	-	2 623	494	-
CINEMANEXT HOLDINGS	9	14	100%	7	7	300	-	243	(256)	-
PROJECTIV	1	-	100%	226	226	-	-	41	25	-
B - renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
Néant										
Total				50 084	32 424	15 557	5 884			

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Ymagis

Société Anonyme
au capital de 1 982 801,5 €
85-87, avenue Jean Jaurès
92120 Montrouge

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Vachon et Associés

Commissaire aux comptes

1-3, rue Lulli
75002 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Ymagis

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société **YMAGIS**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ymagis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 32 424 K€. Les créances rattachées à des participations sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 6 933 K€ et les comptes courants pour une valeur nette de 14 729 K€. La somme de ces actifs représente 62% du total de l’actif.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d’achat ou d’apport. Les créances rattachées et les comptes courants sont comptabilisés à leur valeur nominale.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d’utilité des titres de participation et la recouvrabilité des créances rattachées et des comptes courants.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier le fondement et le caractère approprié des méthodes d’évaluation des titres de participation utilisées et des hypothèses sous-jacentes ;

Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 1.3. « Titres de participation et créances rattachées » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée par référence à des méthodes multicritères intégrant notamment les flux futurs de trésorerie actualisés, les perspectives d'avenir et la quote-part de situation nette.

Lorsque les créances rattachées et/ou les comptes courants apparaissent irrécouvrables, une provision est constatée.

Compte tenu du poids des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants au bilan et de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants comme un point clé de notre audit.

- Comparer les données utilisées par la direction dans ces évaluations avec les données sources historiques et budgétaires des entités filiales concernées ;

- Apprécier la cohérence des hypothèses financières utilisés par la société sous-tendant les projections de flux de trésorerie, tels que le taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus. Ces travaux ont été menés avec l'aide de nos experts en évaluation ;

- Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également, le cas échéant, à :

- Nous assurer du caractère recouvrable des créances rattachées et des comptes courants au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;

- Vérifier la nécessité de comptabiliser une provision pour risque dans le cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ymagis par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour le cabinet Grant Thornton et du 30 juin 2008 pour le cabinet Vachon et Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Grant Thornton était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet Vachon et Associés dans la dixième année, dont pour les deux cabinets, cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

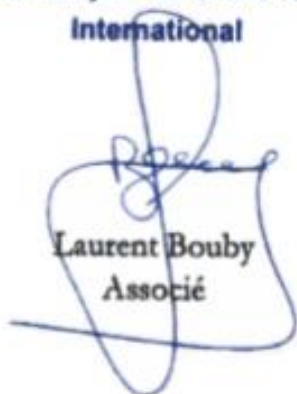
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris le 23 mars 2018,

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Vachon et Associés



Denis Morael
Associé





GROUPE YMAGIS
85 Avenue Jean Jaurès
92120 Montrouge - France
investisseurs@ymagis.com | +33 (0)1 75 44 88 88

YMAGIS SA EST UNE SOCIÉTÉ CÔTÉE EN BOURSE
ISIN : FR0011471291 | MNÉMO : MAGIS | ÉLIGIBLE PEA-PME

www.ymagis.com
www.cinemanext.com | www.eclair.digital

